

ENTENTE SUR LE  
DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL



OPÉRATION LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL

SEPTEMBRE 1996



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Culture  
et des Communications



Ville de Montréal

GROUPE  
CARDINAL  
HARDY

AMÉNAGEMENT ET DESIGN URBAIN

en collaboration avec LDL inc.

ENTENTE SUR LE  
DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL



**OPÉRATION LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL**

**SEPTEMBRE 1996**

 **Gouvernement du Québec**  
**Ministère de la Culture**  
**et des Communications**

  
**Ville de Montréal**

**GROUPE**  
**CARDINAL**  
**HARDY**  
**AMÉNAGEMENT ET DESIGN URBAIN**  
**en collaboration avec LDL inc.**

RÉSUMÉ	p.4	4.6	L'enfilade des places Jacques-Cartier et Vauquelin et du Champs de Mars	p.24	
PRÉAMBULE	p.6	4.7	Appréciation qualitative des aspects techniques	p.25	
INTRODUCTION	p.7	5.0	LA CITÉ ADMINISTRATIVE	p.26	
PARTIE 1 • L'ANALYSE DU PAYSAGE URBAIN ACTUEL	p.8	5.1	Rôle, composition et figure urbaine	p.26	
		5.2	Appréciation qualitative des aspects techniques	p.26	
1.0	DIAGNOSTIC DE L'ÉCLAIRAGE EXISTANT	p.9	6.0	LES VOIES INTERNES	p.27
1.1	Constats généraux	p.9	6.1	Rôle, composition et figure urbaine	p.27
1.2	Avis sur la politique d'éclairage de la Ville de Montréal pour le Montréal historique et ses faubourgs	p.10	6.2	Appréciation qualitative des aspects techniques	p.27
2.0	LA FRANGE	p.15	7.0	UN QUARTIER POREUX	p.28
2.1	Rôle	p.15	7.1	Rôle, composition et figure urbaine	p.28
2.2	Composition et figure urbaine	p.15	8.0	LES ÉLÉMENTS REMARQUABLES ET À REMARQUER	p.28
2.3	Rue De la Commune	p.16	9.0	LES PERSPECTIVES, POINTS DE REPÈRE ET LA SILHOUETTE	p.29
2.4	Rue Mc Gill	p.16	9.1	Rôle, composition et figure urbaine	p.29
2.5	Rue Saint-Antoine	p.17	10.0	LES USAGES	p.36
2.6	Rue Berri	p.17	10.1	Le commerce	p.36
2.7	Appréciation qualitative des aspects techniques	p.18	10.2	Le résidentiel	p.36
3.0	LES VOIES DE LIAISON	p.18	10.3	L'institutionnel	p.36
3.1	Rôle	p.18	10.4	Les espaces à caractère végétal	p.37
3.2	Composition et figure urbaine	p.19	10.5	Le stationnement	p.37
3.3	Boulevard Saint-Laurent	p.19	10.6	La signalisation	p.37
3.4	Autres rues Nord-Sud	p.20			
3.5	Accès par métro	p.20			
3.6	Rue Saint-Jacques	p.20			
3.7	Rue Notre-Dame	p.21			
3.8	Rue Saint-Paul	p.21			
3.9	Appréciation qualitative des aspects techniques	p.23			
4.0	LES PLACES	p.23			
4.1	Rôle	p.23			
4.2	Composition et figure urbaine	p.23			
4.3	La place d'Armes	p.24			
4.4	La place Royale	p.24			
4.5	La place d'Youville	p.24			

<b>PARTIE 2 - L'ANALYSE THÉMATIQUE</b>	<b>p.38</b>	<b>PARTIE 3 - LE SCHÉMA ET LE PLAN LUMIÈRE</b>	<b>p.45</b>
11.0 LA CITÉ: UNE SUCCESSION D'ÉPOQUES	p.38	15.0 LE SCHÉMA LUMIÈRE	p.45
11.1 Ville-Marie: Avant poste catholique (1642-1685)	p.39	15.1 Objectifs généraux	p.45
11.2 Ville fortifiée: Tête de pont continentale (1685-1800)	p.39	15.2 Approche conceptuelle	p.45
11.3 L'émergence de la ville portuaire: mutation (1800-1850)	p.40	15.3 Objectifs spécifiques et principes	p.46
11.4 La vitrine de la ville industrielle (1850-1900)	p.41	16.0 LES MOYENS	
11.5 Au coeur de la métropole du Canada (1900-1950)	p.41	16.1 Les appareils d'éclairage	p.52
11.6 La cité historique (depuis 1950)	p.42	16.2 Les tonalités de lumière	p.53
12.0 LA CITÉ: UN LIEU DE CONTINUITÉ	p.43	16.3 Les puissances relatives	p.54
13.0 LES LIEUX SYNTHÈSES	p.44	16.4 Les sources	p.54
14.0 LA CITÉ: UN RÉCEPTACLE D'EXPRESSIONS MULTIPLES	p.44	16.5 Les implantations	p.54
14.1 La ville disparue	p.44	17.0 LE PLAN LUMIÈRE	p.56
14.2 La ville festive	p.44	17.1 Objectifs et principes	p.56
		17.2 Grille de repérage	p.56
		18.0 LA GESTION DU SCHÉMA ET DU PLAN LUMIÈRE	p.64
		18.1 La mise en oeuvre des illuminations	p.64
		18.2 Les conventions	p.64
		18.3 Le comité de gestion	p.67
		CONCLUSION	p.68

## ANNEXE

1. EXTRAIT DE LA POLITIQUE D'ÉCLAIRAGE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LE MONTRÉAL HISTORIQUE
2. GRILLE DES SPÉCIFICATIONS POUR LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE DU RÉSEAU VIAIRE ET DES PLACES PUBLIQUES

## LISTE DES PLANS

ÉCLAIRAGE EXISTANT • TYPES D'APPAREILS DÉCORATIFS	p.11
ÉCLAIRAGE EXISTANT • TYPES D'APPAREILS FONCTIONNELS	p.12
CARACTÉRISATION DU PAYSAGE URBAIN	p.14
LA RUE SAINT-PAUL • LE PITTORESQUE DU PARCOURS ACCORDÉON	p.22
PAYSAGE DIURNE DU VIEUX-MONTRÉAL	p.30
PERCEPTION DU VIEUX-MONTRÉAL DEPUIS LA MONTAGNE	p.31
PERCEPTION DU VIEUX-MONTRÉAL DEPUIS LE PARCOURS DES RUES SHERBROOKE ET SAINTE-CATHERINE (AXES DE RUES NORD-SUD)	p.32
PERCEPTION DU VIEUX-MONTRÉAL DEPUIS LES PORTES OUEST (PONT CHAMPLAIN, AUTOROUTE BONAVENTURE ET AUTOROUTE 20)	p.33
PERCEPTION DU VIEUX-MONTRÉAL VUES DES PORTES SUD ET LES ÎLES (PONT JACQUES-CARTIER ET ROUTE 132)	p.34
PERCEPTION DU VIEUX-MONTRÉAL VU DE L'EXTÉRIEUR • SYNTHÈSE	p.35
SCHÉMA LUMIÈRE • CONCEPT DE COMPOSITION NOCTURNE SCHÉMA LUMIÈRE • DÉCOUPAGE THÉMATIQUE	p.49
SCHÉMA LUMIÈRE • PLAN DES TONALITÉS	p.50
SCHÉMA LUMIÈRE • PLAN DES TYPES D'APPAREILS	p.51

## RÉSUMÉ

Le citoyen des villes contemporaines est depuis longtemps laissé dans l'aveuglement de la réalité de l'espace urbain dans lequel il évolue. Mettre en scène la ville pour le citoyen, c'est lui faire habiter le lieu et le temps de diverses manières: historique, symbolique, psychologique, physiologique, ludique, signalétique.... Déjà le passage du jour à la nuit offre au citoyen un changement qui modifie ses comportements et ses états au gré des saisons.

Or dans une ville de la nordicité où la nuit noire nous oppresse de septembre en avril, le recours à l'éclairage urbain, substitution de la dynamique vitale, est une préoccupation qui fait déjà l'objet d'interventions de la part des services de la ville. Ces dernières années l'éclairage fonctionnel et décoratif a été l'objet d'expériences et d'améliorations appréciables au chapitre du confort visuel (ex. la rue De la Commune) et des illuminations de bâtiments remarquables (ex.: le marché Bonsecours).

Le diagnostic que nous tirons de notre analyse de la situation existante tient compte des nouvelles limites de l'arrondissement et des disponibilités technologiques récentes dans le domaine de l'éclairage.

Malgré les efforts pour humaniser l'arrondissement historique par l'éclairage, la pratique de l'éclairage public persiste à planifier selon une logique destinée aux automobilistes. L'échelle des implantations a été modifiée, des styles plus recherchés ont été donnés aux lampadaires mais les sources lumineuses, le matériel optique et les orientations de flux lumineux sont demeurés inaptes à révéler les qualités des lieux.

Partant d'une intention louable d'harmonisation et de convivialité, on tend à l'uniformisation de l'espace. Les interventions ne doivent pas considérer uniquement le mobilier d'éclairage urbain qu'il soit fonctionnel ou décoratif mais aussi la création d'ambiance à l'échelle

d'une place, d'une rue ou d'un îlot. Le mobilier décoratif à lui seul ne peut constituer une mise en lumière caractéristique du Vieux-Montréal bien qu'il y participe par une implantation qui s'intègre à l'architecture et à la morphologie du lieu.

### Les outils

L'opération lumière du Vieux-Montréal propose deux outils pour la planification et le développement de l'éclairage public: le Schéma directeur d'aménagement lumière et le Plan lumière.

### Le Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)

"Ce terme de SDAL a été calqué sur celui de SDAU, utilisé en urbanisme, pour Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Le SDAL concerne des études urbanistiques globales réalisées à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou d'un site. Il consiste en une réflexion approfondie sur la lumière urbaine: analyse de l'existant, principes synoptiques, typologies d'éclairage, composition, tonalités, bâtiments et espaces publics à privilégier. Il s'intéresse plus particulièrement à l'éclairage des espaces publics, les monuments remarquables n'étant pris en compte que pour leur éventuelle capacité à dynamiser le paysage nocturne. Le SDAL n'est pas un projet; il définit un concept global et des orientations à long terme, à une échéance de quinze à vingt ans."

### Le Plan lumière

"À la différence d'un SDAL, le Plan lumière consiste à repérer dans une ville, un quartier ou un site, les monuments, ouvrages d'art et édifices remarquables à illuminer. (...) Le plan permet donc de dessiner la silhouette nocturne d'une ville à une échéance plus courte,

<sup>1</sup> Narboni Roger, *la lumière urbaine, éclairer les espaces publics*, Publications Le Moniteur, Paris 1995, P.47.

à partir d'une collection d'édifice à éclairer. Ces projets d'illuminations sont ensuite confiés à un ou plusieurs concepteurs lumière."<sup>2</sup>

### Un SDAL pour le Vieux-Montréal

#### La problématique

En tant qu'arrondissement historique, le Vieux-Montréal recèle un patrimoine riche et complexe reflet du mélange des époques et des civilisations, française et anglaise, qui s'y sont côtoyées. Ces empreintes racontent l'histoire de la ville, du pays, du continent. En tant que milieu urbain fonctionnel et récréo-touristique l'arrondissement accueille une grande quantité de personnes en transit, travailleurs et touristes, en plus d'un nombre sans cesse croissant de résidents, sans oublier les véhicules qui les déplacent.

Afin de révéler cette identité propre au Vieux-Montréal et de garantir une opération qui contribuera pleinement à son développement économique, le Schéma d'aménagement lumière gère conjointement différentes problématiques et échelles de perception nocturne:

- des problématiques tels que:
  - l'éclairage efficace et sécuritaire du réseau viaire;
  - la création d'une ambiance unique au quartier;
  - l'intégration architecturale des installations;
  - la gestion dans le temps et la pérennité du Plan lumière.
- des échelles de perception tels que:
  - la perception de l'extérieur:
    - lointaines et rapprochées;
    - en fonction des accès principaux;
    - en fonction de perspectives lointaines.
  - la perception de l'intérieur:
    - locale et environnante;
    - en fonction de perspectives internes et externes.

<sup>2</sup> Ibid.

Les objectifs

L'opération lumière du Vieux-Montréal relève des quatre (4) objectifs suivants pour lesquels des principes directeurs ont été émis:

- la circonscription de l'arrondissement par la mise en lumière architecturale d'édifices et d'ensembles qui sont à son pourtour ou qui présentent des invitations à pénétrer dans le Vieux-Montréal;
- la structuration de l'éclairage viaire par le mobilier et les tonalités entre les voies trans-urbaines (ex.: Berri, Saint-Laurent) et les voies de liaisons ou les voies locales;
- la construction d'une silhouette nocturne qui satisfait le plus grand nombre d'échelles de perception par l'illuminations d'édifices et de monuments repères;
- La composition de l'intra-muros par l'expression de traces historiques, de places, et d'ensembles remarquables au rythme des activités saisonnières et festives.

Par circonscription de l'arrondissement, nous entendons la mise en lumière de la frange de l'arrondissement constituée des rues De la Commune, Saint-Antoine, Berri et Mc Gill.

Sur la rue De la Commune, on doit mettre en relief le front portuaire par l'éclairage des bâtiments, parfois même en couleur, le croissant de la rue et les plantations d'arbres. La cité administrative (hôtel de ville, palais de justice...) et le parc du Champs de Mars donnant sur la rue Saint-Antoine bénéficient d'illuminations modulées au fil des événements et des saisons.

La rue Berri, son viaduc, les anciennes gares et le paysage mille-feuille de son versant ouest sont révélés par l'implantation particulière des lampadaires et par l'éclairage architectural de l'ouvrage d'art et des édifices

ferroviaires. Les bâtiments monumentaux de la rue Mc Gill sont mis à contribution pour illustrer l'idée d'enceinte et de porte qu'inspire chacune des rues qui en originent.

Par structuration de l'éclairage viaire, nous entendons la hiérarchisation des voies et des lieux par l'usage de mobilier d'éclairage particularisé et les tonalités de lumière.

Par exemple, les rues Berri et Saint-Laurent en tant que trans-urbaines adoptent un mobilier les rattachant à la ville et à son centre en tonalités blanches, alors que le reste du réseau viaire est traité en tonalité ambrée dans le mobilier propre au Vieux-Montréal.

Par construction d'une silhouette nocturne, nous entendons la mise en lumière d'édifices ou de monuments repères qui caractérisent le Vieux-Montréal (ex.: l'édifice Aldred, la colonne Nelson, la Banque Royale, les clochetons et dômes de divers bâtiments).

Pour répondre à l'échelle de perception régionale la mise en relation de certains édifices (ex.: le 500 place-d'Armes et le noyau culturel formé par la place des Arts, le musée d'art contemporain et le théâtre du Nouveau Monde) ou de l'ensemble du Vieux-Montréal avec son environnement (le parc des îles, le Mont-Royal ou le pont Jacques-Cartier) peut contribuer à focaliser l'attention sur l'arrondissement.

Par composition de l'intra-muros, nous insistons sur la mise en valeur d'ensembles (la cité administrative, la cité religieuse, les entrepôts des dames de l'hôtel-Dieu,...), de places (ex.: la place d'Armes, la place Jacques-Cartier,...), de tronçons de rues spécifiques (la rue Saint-Paul, la rue Saint-Jacques) ou encore d'objet particuliers (les horloges) qui, faisant l'objet d'une mise en scène appropriées, créent une ambiance unique constituée de traitements diversifiés.

Par composition, nous entendons également la prise en compte des activités récréatives, touristiques, festives

dans l'intention de procurer au gré des événements et des saisons des alternatives à l'ambiance générale usuelle.

La mise en oeuvre

La mise en oeuvre du Schéma nécessite l'usage judicieux de ressources techniques nombreuses dont il faut gérer avec rigueur les usages et les applications pour révéler la sensibilité de l'aménagement, la dramaturgie de l'architecture et créer des ambiances qui se préoccupent du vivant et ce dans la plus grande discrétion. La perception de l'environnement par l'utilisateur observateur doit être prise en compte au même titre que l'orientation, la sécurité et les contraintes fonctionnelles. La réalisation exige des méthodes précises dans le domaine spécialisé de l'éclairage planifié et du design urbain, tenant compte de toutes les données qui garantissent la pérennité des illuminations et leur intégration à l'environnement.

À cet effet le Schéma a mis en place deux (2) grilles exhaustives l'une concernant l'implantation des lampadaires sur le réseau viaire et les places publiques et l'autre appelé Plan lumière, constituant la collection des édifices et ensembles remarquables à illuminer en fonction de critères issus de l'analyse.

En conclusion

Les efforts soutenus de l'administration montréalaise pour requalifier les quartiers anciens et promouvoir leur qualité résidentielle, commerciale et touristique se traduit en outre par des investissements dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal pour le réaménagement de certaines places et rues. À l'aube du troisième millénaire, se présente une occasion unique de donner un nouveau souffle au Vieux-Montréal par la mise en oeuvre d'une intervention à la fois fonctionnelle et esthétique, pratique et ludique à laquelle peuvent participer de diverses manières l'ensemble des intervenants publics et privés.

## PRÉAMBULE

Le citoyen des villes contemporaines est depuis longtemps laissé dans l'aveuglement de la réalité de l'espace urbain dans lequel il évolue. Le rôle de la lumière ne lui apparaît que le temps d'un regard au gré de quelque projet de mise en lumière d'objet singulier ou d'édifices monumentaux dont les propriétaires font office de visionnaires.

La cité, lieu vivant des communautés qui l'habitent, exige certains ordres dont celui de la vision claire pour la sécurité du citoyen contre les aléas de la vie urbaine, de la présence automobile à l'incident malheureux.

Mettre en scène la ville pour le citoyen, c'est lui faire habiter le lieu et le temps de diverses manières: historique, symbolique, psychologique, physiologique, ludique, signalétique... et combien d'autres manières. Pour le visiteur, c'est un souvenir qu'il emportera tapi dans ses yeux et dans son cœur. Déjà le passage du jour à la nuit offre au citoyen un changement qui modifie ses comportements et ses états au gré des saisons. La sensation de légèreté qui s'empare du montréalais à l'approche du printemps et des apéros sur terrasse démontre bien en quoi non seulement la lumière mais la dynamique de la lumière influence nos vies. Il n'est pas de soleil plus magnifique que celui qui s'éteint derrière chez soi les premières nuits pleines d'odeurs printanières.

Or, dans une ville de la nordicité où la nuit noire nous oppresse de septembre en avril, le recours à l'éclairage urbain, substitution de la dynamique vitale, est un acte de civilisation, une mesure de démocratisation de l'espace. Pour s'approprier la ville, le citoyen a besoin qu'on la lui offre jour après jour, nuit après nuit, pour que sa présence lui devienne à la fois familière et étonnante par le jeu de ses silhouettes changeantes, évolutives.

Pour le concepteur lumière, les avancées technologiques dans le domaine de l'éclairage ces 20 dernières années, permettent d'aller au delà de la caresse du rêve.

Tout d'abord les sources lumineuses elle-mêmes se sont multipliées, raffinées et diversifiées. Les luminaires sont devenus caissons dont on peut varier les réflecteurs et les réfracteurs quasi à volonté. Des lampes à incandescence aux fluorescents en passant par les lampes à décharge et à induction; de la fibre optique aux diodes électroluminescentes en passant par les systèmes de conduction optique, le concepteur lumière voit la panoplie de ses instruments de base s'élargir et la qualité du contrôle de ces sources via différents systèmes de graduation et de programmation lui permettre d'ajouter à la valeur qualitative de la vie urbaine tout en respectant les prescriptions contemporaines en matière de consommation d'énergie.

C'est pourquoi il faut saluer le projet des gestionnaires et des édiles urbains qui s'engagent dans la modernisation des approches sur le terrain de la lumière publique, attendu que ces approches représentent un apport à la qualité de vie du citoyen et une amélioration du rapport coûts - bénéfices des interventions d'éclairage urbain.

INTRODUCTION<sup>1</sup>

Montréal a un patrimoine et un potentiel importants, permettant de créer et de réaliser, un travail de mise en lumière progressive. Ce travail rend possible dès ses premières réalisations l'obtention une véritable identité nocturne propre à la ville.

Une première perception de nuit de Montréal est en effet quelque peu décevante. Peu d'édifices sont éclairés, il n'y a pas à ce jour, de véritable mise en lumière de sites, de quartiers, de points forts, permettant grâce à la création d'une signalétique lumière, l'affirmation d'une identité.

Cette première perception n'est pas une analyse négative, ni pessimiste, mais l'observation factuelle d'un manque. La lumière, de nuit, est par définition, immatérielle et non perceptible, lorsqu'elle n'a pas de supports naturels pour révéler, ou «réveiller» un monument, un quartier, une ville, son patrimoine, son histoire...De fait, Montréal de jour est une véritable révélation et recèle tous les supports nécessaires.

Lors de la découverte de Montréal, s'imposent naturellement à l'œil, de l'observateur, habitant ou touriste, de très nombreux points de repères, des points signalétiques évidents, des architectures souvent très intéressantes, des ouvrages d'art, des éléments naturels du site et l'émergence d'une topographie environnante.

Ceux-ci dans le cadre d'une planification lumière ordonnée peuvent permettre la création d'une véritable écriture lumière porteuse de l'identité de Montréal dont le but est de fédérer dans le même plaisir d'observation, de sécurité et de redécouverte de la ville, tous les observateurs: habitants, partenaires économiques, touristes...

<sup>1</sup> La première partie de ce texte d'introduction est inspiré du compte-rendu de mission de Monsieur Alain Guilhot, concepteur lumière lyonnais invité à collaborer à l'élaboration du Plan lumière de Montréal.

Le cadre de planification proposé dans le présent document se structure en trois parties. Les parties 1 et 2 mettent en place le corpus analytique duquel se dégage les outils et les moyens nécessaires à la mise en lumière du Vieux-Montréal qui eux sont présentés dans la partie 3.

Ainsi, la première partie établit le constat sur l'éclairage actuel du Vieux-Montréal et procède à une analyse de son paysage urbain. Cette première partie est assortie d'une série de recommandations. Dans la deuxième partie est développée l'analyse thématique. Cette analyse met en relief l'épaisseur des multiples couches historiques. Elle propose un cadre de référence et favorise une connaissance de l'histoire du Vieux-Montréal et de son évolution comme espace structurant d'une communauté et représentatif d'un système de valeur. Dans la troisième partie, vous sont proposés les outils et les moyens de mise en lumière issus de ces analyses. Il s'agit du Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL), du Plan lumière et de la gestion de la mise en oeuvre de ces derniers.

"Le terme de SDAL a été calqué sur celui de SDAU, utilisé en urbanisme, pour Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Il consiste en une réflexion approfondie sur la lumière urbaine du Vieux-Montréal: objectifs généraux et spécifiques, approche, principes, typologies d'éclairage, composition, tonalités, bâtiments et espaces publics à privilégier.(...) Le schéma s'intéresse plus particulièrement à l'éclairage du réseau viaire et des espaces publics, les architectures remarquables n'étant pris en compte que pour leur éventuelle capacité à dynamiser le paysage nocturne. Le SDAL définit un concept global et des orientations à long terme, à une échéance de quinze à vingt ans.(...)"

À la différence d'un SDAL, le Plan lumière consiste à repérer dans le Vieux-Montréal et ses environs, les monuments, ouvrages d'art et édifices remarquables à illuminer.(...) Le plan permet de dessiner la silhouette nocturne du quartier historique à une échéance plus courte, à partir d'une collection d'édifice à éclairer. "<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Narboni Roger, la lumière urbaine, *éclairer les espaces publics*, Publications Le Moniteur, Paris 1995, P.47.



Crédit : Denis Labine

## PARTIE 1 • ANALYSE DU PAYSAGE URBAIN ACTUEL

La présente section expose la synthèse des analyses du paysage urbain actuel. Elle couvre l'éclairage actuel, la perception diurne et nocturne du paysage de l'arrondissement historique et les liens externes que le Vieux-Montréal entretient avec son environnement. Les constats vont du général au particulier selon un découpage à trois niveaux de lecture. Ce découpage nous a permis de bâtir une grille simple qui nous a permis d'appréhender le quartier historique et son éclairage existant afin d'en faire une **analyse critique**. La grille se base sur une lecture globale du lieu effectuée lors de visites diurne et nocturne et sur les documents suivants:

- Étude d'accessibilité au Vieux-Montréal, Diboconsult en collaboration avec Cardinal Hardy, 1993;
- Extrait de la politique d'éclairage de la Ville de Montréal;
- Plan de bible, Travaux publics, Service circulation et transport;
- Le Vieux-Montréal, circuit de visite, Ministère des Affaires culturelles et Ville de Montréal, 1992.

### UN PREMIER NIVEAU DE LECTURE

Des constats généraux pour l'éclairage existant se dégagent sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement historique. Ils sont de nature plutôt technique puisque l'éclairage public du Vieux-Montréal est fortement influencé par les impératifs d'efficacité liés à la circulation automobile.

### UN SECOND NIVEAU DE LECTURE

La caractérisation du paysage urbain du Vieux-Montréal qualifie les composantes urbaines qui caractérisent les lieux et modulent la perception du promeneur. Ce niveau de lecture a pour objectif de faire apparaître l'évidence d'un paysage et d'en définir les caractères. Les composantes qui se dégagent sont les suivantes :

- **La frange** : elle compose la première limite physique de l'arrondissement historique.

- **Les voies de liaison** : elles trament et percent la ville historique. Elles servent de raccordement entre le Vieux-Montréal, le fleuve et la ville.
- **Les voies internes** : elles constituent un maillage plus fin compris à l'intérieur de la trame des voies de liaison.
- **Les places publiques** : elles sont les points de rencontre et les centres d'activités sur lesquelles, historiquement et encore de nos jours, reposent la vie collective.
- **La Cité administrative** : elle s'inscrit stratégiquement au cœur du Vieux-Montréal par une série d'édifices monumentaux disposés autour d'un vaste espace vert en axe avec deux places publiques.
- L'arrondissement historique est un **quartier poreux** auquel s'ajoute une hiérarchie particulière de lieux dévoilant la face cachée du Vieux-Montréal : ruelles, portes cochères, cours intérieures et voies de services
- Un nombre important d'**éléments remarquables** (architectures de diverses époques, monuments, détails, matériaux, etc...) se donnent à voir et magnifient l'espace public des lieux .
- En contrepartie, un nombre tout aussi important d'**éléments à remarquer** témoignent du passé de façon singulière et discrète. Ces éléments suscitent la découverte.
- **Les perspectives, points de repère et la silhouette générale de la ville** sont autant d'aspects qui structurent la perception du paysage de la ville historique et orientent le promeneur.

### UN TROISIÈME NIVEAU DE LECTURE

Le troisième niveau de lecture s'attache à l'analyse et aux constats liés aux **usages contemporains** qui modulent le paysage urbain de l'arrondissement historique. Six thèmes y sont traités : le commerce, le résidentiel, l'institutionnel, les espaces à caractère végétal, le stationnement et la signalisation.

## 1.0 DIAGNOSTIC DE L'ÉCLAIRAGE ACTUEL

### 1.1 CONSTATS GÉNÉRAUX

Le Vieux-Montréal est un exemple très éloquent de la pratique de l'éclairage urbain des dernières décennies en Amérique du Nord. Le constat le plus frappant que l'on peut en faire est le suivant: malgré un effort louable et soutenu pour humaniser la ville par l'éclairage, les concepteurs ont persisté à planifier la lumière urbaine selon une logique destinée aux automobilistes. L'échelle des appareils a été modifiée, des formes et des styles plus recherchés ont été donnés aux lampadaires mais les sources lumineuses (lampes, puissance, tonalité, etc...) et le matériel d'éclairage (appareils, support et mobilier) utilisés eux, sont demeurés relativement inaptés à révéler les qualités des lieux. On tend systématiquement à uniformiser l'espace.

**Les sources lumineuses** ordonnent sans relief la vision nocturne pour rendre sécuritaire la chaussée et les trottoirs;

- en conservant des unités chromatiques uniformes;
- en privilégiant un contraste moyen par rapport aux objets;
- en maintenant un rendu de couleur qui est moyen à pauvre.

Le positionnement des sources suit également cette même logique régulatrice. La hauteur des sources lumineuses met en rapport systématique efficacité et échelle de l'emprise publique (chaussée et trottoirs). L'échelle de l'espace de la rue comme réceptacle, ayant deux faces verticales, est niée. La hauteur des lampadaires fonctionnels et décoratifs demeure la même quel que soit le gabarit des édifices et la largeur de l'emprise.

Il en est de même de l'**orientation des sources** qui varient très peu ou pas limitant ainsi les effets dramatiques possibles. En termes de confort visuel, il est à remarquer que les sources sont fréquemment éblouissantes, plus particulièrement dans:

- les luminaires d'ambiance;
- les projecteurs des espaces publics;
- les éclairages du domaine privé.

Les causes identifiées sont soit la puissance trop élevée de l'ampoule, une mauvaise orientation, ou encore l'absence de réflecteur ou de louvre. De manière générale, les luminaires éclairent sur les quatre côtés sans égard de ce qui les entourent (fonctions ou surfaces inintéressantes).

Le matériel d'éclairage que l'on retrouve dans le quartier varie peu du point de vue de l'outil. On remarque l'utilisation massive de luminaires sur fût et l'apparition récente des luminaires sur consoles. Demeurés sous-utilisés dans le Vieux-Montréal, les projecteurs (standards, submersibles, encastrés, etc...), les balises lumineuses, les appareils linéaires pour fluorescent, les systèmes de fibres optiques, les appliques, les bornes basses sont autant d'outils qui enrichissent la palette du concepteur pour distinguer les composantes de la ville et en enrichir ainsi sa perception.

D'autre part, il existe quatre modèles de luminaires, dont trois de type lanterne (voir plan). La logique établie par la politique est en cours d'implantation (en annexe) et par endroits, nous pouvons en saisir une certaine cohérence. Les sources, systèmes optiques et réflecteurs à l'intérieur des lanternes (RAC.088 et RAC.093) varient ici et là sans raison apparente.

Les luminaires sur console sont intéressants pour le dégagement qu'ils apportent sur les trottoirs et pour la variante apportée du point de vue du mobilier. Par ailleurs, leur implantation et leur installation sur les façades sont à repenser. Les consoles éclairent correctement la chaussée et les trottoirs mais souvent elles sont inefficaces à éclairer les parois et à créer une ambiance intéressante et esthétique.

La **sécurité** est un aspect préoccupant dans le Vieux-Montréal. Nous sommes ici en présence d'un réseau de rues étroites, tissées serrées, souvent refermées sur elles-mêmes et bien peu fréquentées en dehors des périodes de pointe (heures de bureaux et saison touristique). Si on peut dire que le niveau d'éclairage des rues est objectivement sécuritaire, c'est-à-dire qu'il répond à des normes reconnues, il en est autrement de l'aspect subjectif. Une brève étude de quelques histoires de vie de résidents du quartier et nos propres constatations laissent à penser que c'est psychologiquement que des impressions d'insécurité peuvent être ressenties. C'est bien plutôt de confort qu'il est question ici. En ce sens, nous croyons qu'en modulant les parcours par des interventions lumineuses en éclairage indirect et en les ponctuant d'éléments qui accompagnent le promeneur à un certain rythme, il est possible d'obtenir des conditions subjectives de confort et de sécurité.

La **silhouette nocturne** de l'arrondissement historique est très peu développée. Bien que Montréal soit une ville nordique, plongée dans le noir les deux tiers de la journée d'octobre à avril, son centre historique n'a pas fait l'objet d'une masse significative de projets d'illuminations. Les initiatives publiques et privées de mise en scène d'édifices ou de lieux demeurent rares et malheureusement, les bons exemples se comptent sur les doigts d'une main. Ainsi, il est difficile dans la nuit de lire le Vieux-Montréal: ses lignes de force, sa géographie, ses lieux-clés, ses repères urbains, ses liens internes et externes s'effacent.

Les fêtes hivernales, par ailleurs, génèrent des éclairages festifs qui modulent la perception de quelques-uns des lieux-clés du Vieux-Montréal. Ainsi les luminaires des rues De la Commune, Saint-Paul et Saint-Jacques se parent avantageusement d'une couronne dorée agrémentée de petites lumières blanches. Les arbres de la place Vauquelin scintillent également des feux de lumières blanches accrochées à leur ramure. Ces éclairages brillent d'une sobriété pimpante qui à la fois rehaussent le caractère des lieux tout en donnant un véritable air de fête. Il serait

souhaitable de poursuivre dans le même sens les éclairages festifs au cœur du Vieux-Montréal, particulièrement à la Place Jacques-Cartier et à l'Hôtel de Ville. Un concept global d'illumination de la cité administrative est proposé dans le présent Schéma en remplacement des interventions ponctuelles moins cohérentes, des dernières années.

Le bilan général nous amène à constater qu'une grande partie de l'arrondissement historique est éclairée comme une grande artère de circulation en terme d'ambiance lumineuse: partout la même chromatique, les mêmes contrastes et un rendu de couleur pauvre. L'effet plastique de la lumière pour comprendre la ville et ainsi l'humaniser est encore méconnu.

Plusieurs expériences étrangères, notamment celles de Lyon, Paris, Saint-Nazaire, Barcelone et Jérusalem, ont démontrées que la lumière peut être efficace et fonctionnelle tout en étant une valeur émotionnelle ajoutée. L'approche urbaine nocturne de fait est toute récente. Le rôle de la lumière dans la ville est désormais fondamentalement changé. Elle est un élément de mise en scène qui doit toujours assurer la vision et la sécurité mais elle compose également des ambiances, elle éveille des sensations, elle guide, signale et informe. Par exemple, l'usage de teintes différentes selon l'échelle et l'emprise d'une rue ou d'une place peut créer une ambiance dramatique tout en maintenant des caractéristiques techniques fonctionnelles et une homogénéité adéquate pour l'ensemble d'un arrondissement. On peut imaginer que la tonalité de lumière de la lumière de la rue Saint-Paul demeure la même (sodium haute pression 1900 -2700 degré kelvin) tandis que le tracé sinueux de la rue est mis en valeur par des projecteurs éclairant les édifices en blanc (halogénure métallique 3000-4000 degré kelvin).

## 1.2 AVIS SUR LA POLITIQUE D'ÉCLAIRAGE DE LA VILLE

Les commentaires sur la politique d'éclairage ont été faits sur la base d'un extrait dudit document dont une copie est présentée en annexe.

### Le Montréal historique

Le style des deux luminaires d'ambiance qui sont approuvés nous semble adéquat pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement mais ses qualités optiques sont critiquables. L'absence de réflecteur ou alors l'usage de la cheminée comme réflecteur est une technologie qui offre peu d'alternative comme outils de travail lumière. Elle occasionne beaucoup d'éblouissement particulièrement à la hauteur actuelle de leur implantation.

### Recommandations: Améliorer la lanterne existante:

- modifier le système optique de manière à minimiser les effets d'éblouissements chez les piétons et chez les occupants des rues et édifices éclairés;
- allonger la console afin d'obtenir une meilleure distribution;
- dans les implantations sur façades, intégrer le ballast dans la console afin d'optimiser l'intégration architecturale en minimisant les bases au sol;
- repenser le projecteur de coiffe afin de l'utiliser dans la création d'ambiances dans des rues internes. Éviter l'utilisation ce type de montage pour faire l'éclairage architectural d'édifices car la puissance des sources et surtout les implantations requises pour les lampadaires sont incompatibles aux implantations nécessaires pour mettre en scène une ou une série de façades.

Quant à l'utilisation de ce luminaire de style, nous croyons que les axes Berri, Mc Gill, Saint-Laurent en tant qu'axes de pénétration de plus large gabarit, reliés à des éléments externes forts, doivent se distinguer et s'harmoniser avec ces liens externes par le mobilier d'éclairage. En ce sens, il

y aurait lieu d'implanter sur ces rues des lampadaires décoratifs fonctionnels du type Sainte-Catherine.

Le modèle RAC 084, utilisé sur la rue Saint-Jacques et le square Victoria, nous semble intéressant pour affirmer le caractère victorien de l'ensemble architectural de la rue ainsi que le pouvoir anglophone de l'époque. Ainsi associé à l'ensemble de la Tour de la Bourse, de la Cité internationale et du Centre de commerce mondial, la rue Saint-Jacques marque une pénétration de la cité financière dans le quartier historique. Par ailleurs, la hauteur des luminaires est à revoir pour révéler adéquatement le *canyon* formé par les façades.

**Recommandations:** Pour le territoire donné et circonscrit du Vieux-Montréal, auquel un modèle de luminaire a été identifié, donner la possibilité par le biais de la politique de marquer d'un traitement particulier certains espaces.

### Les faubourgs

L'usage du même luminaire dans le nouvel espace du Faubourg Québec, ensemble architectural contemporain, nous semble inopportun et tend à nier la volonté de circonscrire l'arrondissement historique par un mobilier qui lui est propre.

**Recommandations:** Circonscrire l'usage de la lanterne aux limites de la frange telle que définie dans cette étude. Éviter les prolongements extérieurs qui auraient pour effet de diluer le caractère unique de l'arrondissement historique.

Bien qu'il n'entre pas dans notre mandat de s'attarder spécifiquement, au Faubourg des Récollets, nous nous questionnons sur la pertinence d'utiliser le RAC 088 pour ce faubourg voisin de l'arrondissement historique. Ce luminaire semble issu du passé bourgeois victorien du quartier des affaires de la rue Saint-Jacques, tandis que le Faubourg des Récollets nous inspire plutôt un langage relié au développement industriel.

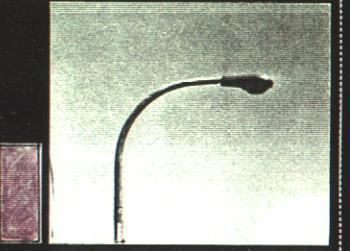
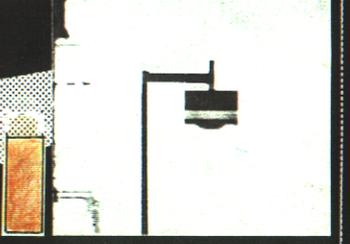
OPÉRATION LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL

---

ÉCLAIRAGE EXISTANT • TYPES D'APPAREILS DÉCORATIFS



**ÉCLAIRAGE EXISTANT • TYPES D'APPAREILS FONCTIONNELS**



**En conclusion**

Le diagnostic de l'éclairage actuel du Vieux-Montréal peut se résumer ainsi:

- les réalisations observables sur le terrain en matière d'éclairage public démontrent que malgré des efforts louables et soutenus pour humaniser et mettre en valeur la ville, les principes d'éclairage utilisés s'adressent en premier lieu aux automobilistes et non pas aux piétons. Il en résulte une uniformisation de l'espace très peu révélatrice des qualités spatiales exceptionnelles de l'arrondissement historique;
- les règles normatives qui régissent les intensités lumineuses afin d'atteindre un éclairage jugé suffisant ne prennent pas en compte ni les facteurs subjectifs liés au sentiment de sécurité ni les qualités physiques du tissu urbain dans lequel on veut intervenir;
- la silhouette nocturne du Vieux-Montréal est loin d'être représentative de la richesse du patrimoine, de la géographie, de l'architecture et des points de repères qui se présentent naturellement à l'œil en situation diurne;
- en grande partie, l'éclairage existant est le fruit de la politique d'éclairage en vigueur. L'extrait que nous avons consulté représente un outil de base valable mais incomplet. La palette restreinte du matériel d'éclairage et les normes peu nuancées diminuent les possibilités de faire un véritable travail d'écriture lumière.

**Recommandations:**

Élargir le contenu et la portée de la politique dans le Montréal historique et les quartiers environnants afin que des concepteurs sensibles au milieu et à l'éclairage urbain puissent y trouver disponibles les outils aptes à affirmer l'identité du Vieux-Montréal.

Outre le style de lampadaires de rues, les normes à atteindre pour assurer la sécurité des automobilistes (degré d'éclairage selon le classement de la rue et son usage, rapport d'uniformité, etc...) et les sources à utiliser pour s'assurer d'une consommation minimum d'énergie et d'entretien, la politique doit assortir certains autres éléments traitant:

- de la diversification du matériel d'éclairage selon des règles liées au discours urbain;
- de la manipulation des tonalités de lumière selon une hiérarchisation et un décodage de la ville;
- de l'indice de rendu de couleur nécessaire à bien mettre en valeur les espaces, les matériaux, la végétation, etc...;
- de la manière dont l'éclairage est émis soit des modes direct, indirect, mixte, diffus, etc... Nous sommes d'avis par exemple, que partout où cela est possible l'éclairage indirect doit être privilégié;
- des directions d'éclairage et de l'implantation à privilégier selon l'ambiance psychologique ou symbolique recherchée (angles et des orientations des sources lumineuses) et selon le confort recherché.

" Se préoccuper de la nuit des villes et de la vision nocturne, c'est tenter de révéler de nouvelles trames, plus virtuelles, plus poétiques. La ville la nuit n'est pas une ville à recréer. Elle est le résultat de cette prise de conscience."<sup>1</sup>

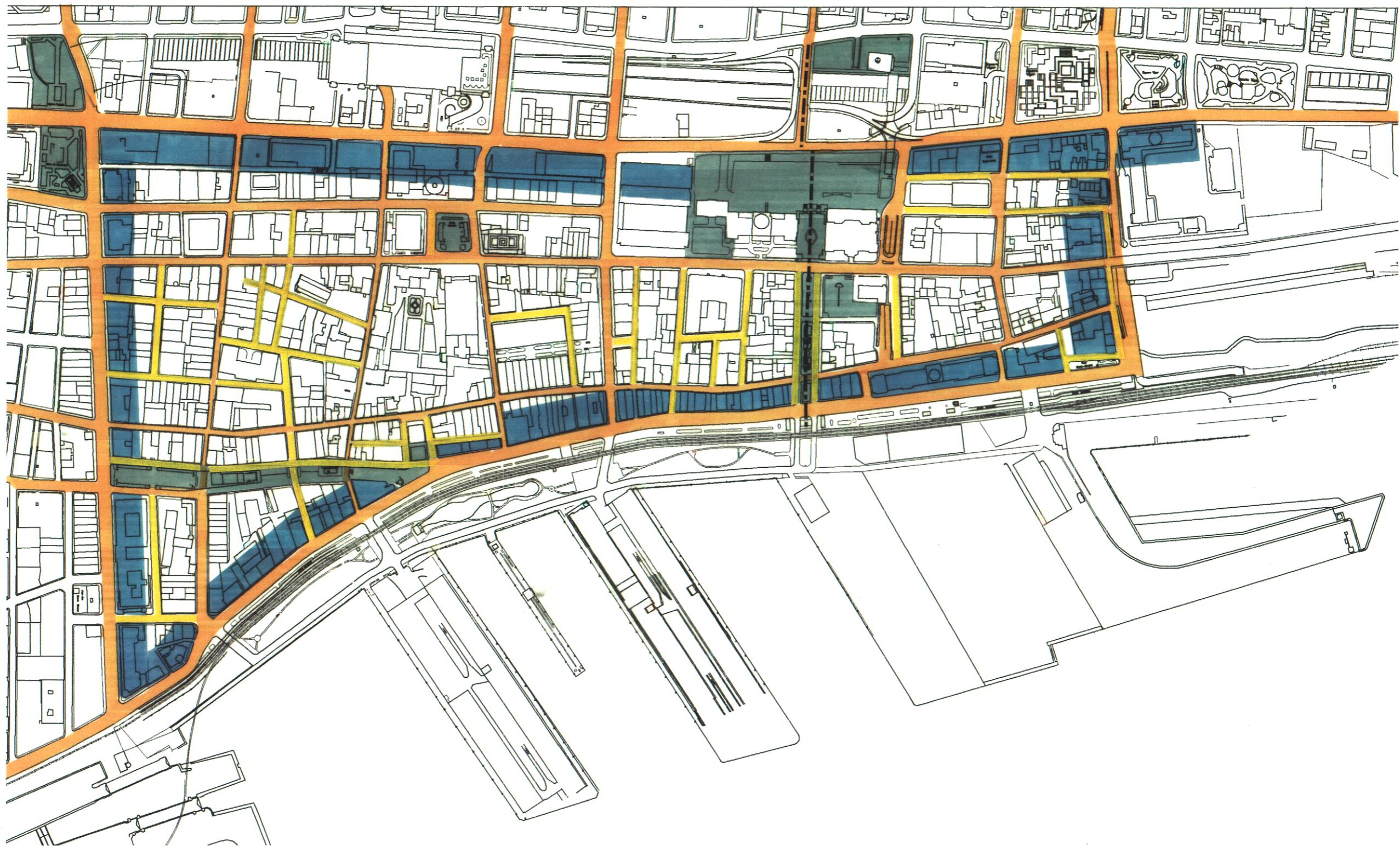
La volonté de la Ville de Montréal de se doter d'un Schéma et d'un Plan lumière pour enfin révéler la richesse de son patrimoine urbain est une démonstration que les sensibilités évoluent et que les moyens de mettre en oeuvre la matière également. La mise en oeuvre de ces outils de planification et de mise en scène, s'ils sont bien compris et véhiculés, saura transformer les perceptions à plusieurs égards.

Ainsi à chaque type d'espace correspond une problématique que l'on se doit de partager et de comprendre afin d'en révéler leur composition spatiale et temporelle. Les sections qui suivent proposent une lecture des composantes du paysage du Vieux-Montréal.

<sup>1</sup> Narboni Roger, *la lumière urbaine, éclairer les espaces publics*, Publications Le Moniteur, Paris 1995, P.15.

CARACTÉRISATION DU PAYSAGE URBAIN

-  LA FRANGE
-  LES VOIES DE LIAISON
-  LES VOIES INTERNES
-  LES PLACES



## 2.0 LA FRANGE

La frange compose la première limite physique de l'arrondissement historique. Elle se compose des rues De la Commune, Mc Gill, Saint-Antoine, Viger et Berri. Ces rues partagent un rôle commun de frontière. Par analogie, on peut affirmer que ces voies périphériques remplissent de façon contemporaine des fonctions rappelant les fortifications du 18<sup>ème</sup> siècle.

### 2.1 Rôle

#### La frange comme rue

La frange est constituée à l'est et à l'ouest des rues Mc Gill et Berri qui assurent des liens directs entre le centre-ville et le Vieux-Montréal. Ces liens physiques étroits qui unissent ces deux entités stratégiques ne sont pas soulignées.

**Recommandations:** La compréhension nocturne de ces traits d'union doit être mis en évidence (mobilier distinctif et tonalité de lumière).

Au nord, la rue Saint-Antoine offre une desserte autoroutière fort achalandée. Les déplacements sur cet axe est-ouest se font par véhicules en grande partie, peu de piétons l'empruntent pour transiter. En revanche, il est croisé en de multiples endroits par des voies de liaison qui permettent d'accéder au Vieux-Montréal depuis la ville et les stations de métro. Le flux lumineux induit par la tranchée de l'autoroute et ses abords, baigne la rue Saint-Antoine d'une ambiance peu appropriée aux promeneurs qui la franchissent.

**Recommandations:** L'usage de la rue comme desserte de l'autoroute indique que ce sont les parois sud, le paysage mille-feuille et les liens externes avec la ville qui doivent recevoir un traitement privilégié. Un accent doit être mis sur les entrées pour capter le regard, le diriger au-delà de la voie rapide et inviter les piétons à la franchir.

A l'inverse, la frange sud constituée par la rue De la Commune est destinée prioritairement aux promeneurs. Le projet d'éclairage existant, des rues Berri à Saint-Gabriel, est une amorce intéressante

qui accentue le cheminement piétonnier. Cette frange s'ouvre sur le territoire du Vieux-Port dont la mise en scène nocturne façonne le paysage pour y interpréter le port à son apogée.

**Recommandations:** Ce projet de promenade nocturne mérite d'être poursuivi et amélioré (voir 2.3). Le traitement des parois des édifices doit privilégier son rôle de front portuaire et peut être accentué par des artifices colorés ou dynamiques. L'illumination du côté ville doit, en complémentarité avec l'éclairage du Vieux-Port animer la promenade.

#### La frange comme paroi

Actuellement, le traitement lumineux ne permet pas de saisir l'entité et le statut particulier du quartier historique anciennement fortifié. La lumière urbaine ne fait pas apparaître la notion d'intériorité et ne suscite aucune relation avec les éléments extérieurs au quartier.

**Recommandations:** La mise en lumière doit permettre de circonscrire l'arrondissement comme un bloc cohérent. Il ne s'agit pas ici d'uniformiser le paysage mais plutôt de favoriser le développement d'une masse critique de projets d'éclairage. Les illuminations doivent établir des rapports entre ce bloc historique et son environnement et renforcer l'idée de l'intra-muros (la paroi verticale, les entrées, la relation dehors/dedans, etc.). Elles doivent privilégier les perspectives et la profondeur à la limite du champ visuel.

### 2.2 Composition et figure urbaine

La frange se compose de trois grandes unités de paysage:

- sur les faces sud, ouest et la moitié de la face nord, une paroi bâtie, serrée, haute et continue;
- sur l'autre moitié de la face nord, un coteau verdoyant surmontée d'un plateau encadré d'édifices-objets;
- sur la face est, un paysage mille-feuille témoigne également de la géographie singulière du coteau en amalgamant viaduc, mur de soutènement, rue à deux niveaux couronnée d'édifices.



rue De la Commune

Cette composition, au nord et au sud, est d'autant plus appréciable que des dégagements horizontaux plus importants permettent de les voir à distance. Le regard nocturne actuel ne permet pas de saisir la spécificité de ces lignes de force et de cette géographie.

**Recommandations:** L'illumination de la frange doit modeler le paysage de manière à révéler les grandes figures du paysage et les plans qui le forment. Elle doit de plus par un jeu de contraste des plans lumineux constituer une invitation à y pénétrer.

### 2.3 Rue De la Commune

La rue De la Commune est en mutation. Elle est actuellement scindée en trois tronçons sur lesquels on retrouve deux types d'aménagement. Situé aux extrémités (des rues Mc Gill à Saint-Gabriel et des rues Bonsecours à Berri), un aménagement datant de 1983 attribue au côté sud de la rue un caractère très végétal organisé par bandes où prennent place une piste piétonnière et une piste cyclable. En 1992, un réaménagement vient reconnaître l'unicité de la rue, lui confère le statut de front portuaire patrimonial et la consacre promenade urbaine. Il prend place au centre du parcours entre les rues Saint-Gabriel et Bonsecours.

La mise en lumière de 1992 est généralement bonne. Toutefois, elle gagnerait à être améliorée. Le côté sud est adéquat. Il est sécuritaire et non éblouissant. L'échelle et le rythme d'implantation des appareils d'éclairage sont appropriés. Le côté nord représente une tentative de mettre en valeur les édifices qui malheureusement n'atteint pas son objectif premier: souligner la verticalité et la continuité du front bâti. L'idée de paroi continue n'est pas suffisamment exploitée. L'éclairage ne balaie que le premier tiers des bâtiments et ponctue le rythme du parcellaire plutôt que donner une lecture d'ensemble. Sa chromatique chaude l'associant à la promenade (véhiculaire et piétonne) ne permet pas de détacher cette entité verticale et de mettre en valeur sa puissance scénographique.

La chromatique uniforme et froide des matériaux (gris, pierre calcaire) offre un potentiel d'interprétation exceptionnel. La forme urbaine que

dessine la promenade accentue la morphologie en croissant issue de la rive d'origine.

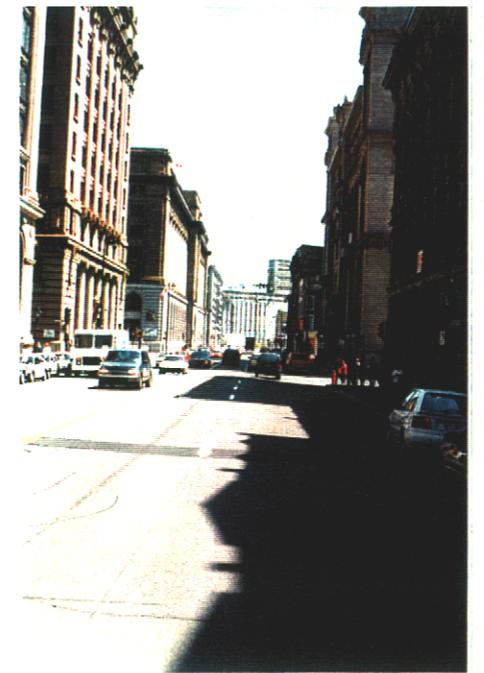
**Recommandations:** Le front portuaire montréalais est un attrait unique en Amérique du Nord. Il représente un potentiel très fort qui doit se démarquer par un projet d'éclairage audacieux. Les principes de composition de base à retenir sont:

- démarquer l'arrondissement pour les vues éloignées du sud en donnant de l'importance à la verticalité du cadre bâti en balayant sur toute sa surface;
- éviter une lecture de la rue par segment;
- rappeler la condition de la rive ancienne et de la présence toute proche de l'eau;
- développer le potentiel d'éclairage festif de la double rangée d'arbres. En parallèle au traitement des parois, elle est un des éléments qui accentue la forme du croissant;
- ponctuer l'image nocturne du front portuaire en démarquant les bâtiments-événements: l'église Bonsecours, le marché Bonsecours, le musée de la Pointe-à-Callière, l'édifice Allan et l'édifice des Commissaires du havre.

Ainsi, l'éclairage actuel (lanterne avec projecteur dirigé vers les édifices) doit être maintenu car il représente une amorce intéressante qui utilise le modèle de luminaire actuellement le plus adéquat. A ces luminaires et projecteurs, un projet d'éclairage architectural des façades doit venir se greffer afin de faire de cette promenade un lieu exceptionnel. Lors de la conception et de la mise en oeuvre de ce projet, des ajustements sur l'éclairage de base déjà en place seront nécessaires tel l'ajout de lentilles aux projecteurs afin de rendre leur luminosité diffuse.

### 2.4 Rue Mc Gill

La rue Mc Gill est une artère à caractère institutionnel. Y sont implantés une série d'édifices à grand gabarit rythmés de places et de squares (place des frères Charron, place d'Youville, square Victoria, place du Frère André, square Phillips). Du côté est, la continuité verticale de la paroi bâtie est bien sentie. Une unité chromatique chaude dans les matériaux participe à la cohérence du lieu. La



rue Mc Gill

rencontre des rues Mc Gill et Saint-Jacques et du square Victoria constituent une charnière entre le cœur du centre-ville, le Faubourg des Récollets, la Cité internationale et le Vieux-Montréal. Plus au sud, trois édifices remarquables marquent la percée de la place d'Youville. Ces bâtiments administratifs sont issus de la période du boom des transports et des télécommunications intercontinentales: l'édifice du Grand Tronc, l'édifice Canadian Express et l'édifice de la Douane.

**Recommandations:** Composer le traitement lumière de la rue à la fois pour découvrir son rôle de frange mais aussi pour souligner celui de grand axe d'accès et de charnière. La rue doit conserver un mobilier d'éclairage qui la démarque en tant qu'axe de pénétration. Son traitement doit être harmonisé jusqu'à la rue Sherbrooke. Toute la partie bâtie de la rive est de la rue doit recevoir un éclairage architectural tandis que sur la rive ouest, seules les architectures remarquables sont traiter.

## 2.5 Rue Saint-Antoine

Tout comme la rue De la Commune, la rue Saint-Antoine offre un front dégagé en raison de la présence de la tranchée de l'autoroute Ville-Marie. Ce front fait face au centre-ville et s'offre généreusement à la vue des promeneurs et automobilistes qui transitent sur les rues Saint-Antoine et Viger en direction ouest. C'est le jeu du lointain: la déstructuration du tissu rapproché est annihilée par la richesse au sud des plans qui se superposent et des objets qui les composent (paroi mille-feuille). En direction est, c'est le jeu du rapproché (paroi unique): le parcours établit un rapport de proximité avec la verticalité des façades et du plan fortement incliné du Champs de Mars.

Cette frange est donc un lien visuel externe qui offre des points de vue éloignés de l'arrondissement depuis la ville spécifiquement sur l'ensemble de la cité administrative. Ainsi, l'hôtel de ville, le Palais de justice, l'édifice Lucien-Saulnier, la Cour municipale et le Champs de Mars doivent bénéficier d'une écriture nocturne toute particulière. Tout comme la frange sud, le mobilier de la frange nord doit s'amalgamer avec celui du Vieux-Montréal.

**Recommandations:** Le traitement doit tenir compte de ces notions mêlant frontalité lointaine et rapprochée. De plus, il importe ici de se soucier de la vitesse de déplacement. Actuellement, on ne peut nier l'appartenance de cet axe aux automobilistes. Compte tenu que la vitesse joue un rôle énorme dans la perception du paysage, le projet d'éclairage sur cette frange doit les interpeller. La présence de l'autoroute comme élément dynamique et ludique peut être exploitée. Les illuminations des édifices remarquables entourant le Champs de Mars doivent bénéficier d'une écriture nocturne exceptionnelle.

## 2.6 Rue Berri

Outre sa géographie singulière, la rue Berri se distingue à plusieurs égards:

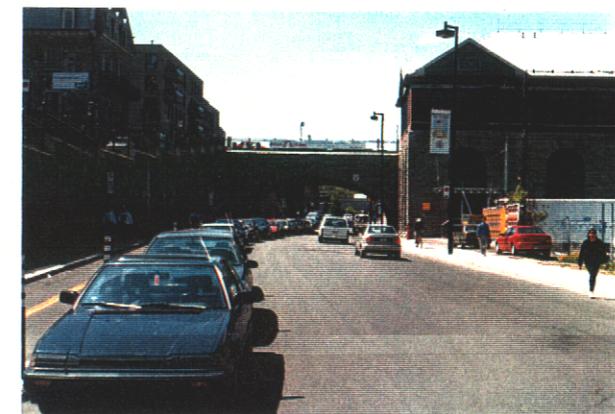
- par son caractère résidentiel qui s'intensifie par la réalisation du projet Faubourg Québec;
- par la présence d'un archétype qui symbolise la porte d'entrée, le tunnel Berri;
- par la présence de l'ancienne gare Dalhousie, devenue l'École nationale du Cirque;
- par la borne que constitue le monument de l'ancienne gare Viger devenue lieu de travail.

**Recommandations:** L'illumination doit nous faire découvrir la modulation complexe de l'espace (forme, texture, plans superposés) et de ses usages. Elle doit nous faire prendre conscience de l'urbanité de ce lieu de convivialité quotidienne. L'implantation des luminaires doit permettre de saisir le dénivelé ainsi que la présence de la rue qui le perce et de celle qui le longe.

A remarquer, l'effet de complémentarité entre le lampadaire fonctionnel placé sur la rue Berri basse et celui décoratif de la rue Berri haute. Les sources sont ici à la même hauteur malgré l'échelle différente des appareils. Ce simple fait permet de mesurer l'ampleur du dénivelé. A conserver.



rue Saint-Antoine



rue Berri

En tant qu'axe de pénétration, la rue Berri doit adopter un mobilier et une tonalité qui rappelle sa fonction de grand axe urbain ( de la rue De la Commune à la rue Sherbrooke).

### 2.7 Appréciation qualitative des aspects techniques

Pour l'automobile, le niveau d'éclairage de la frange est bon. Localement, soit aux abords du viaduc Berri, il est ponctuellement moins approprié pour le piéton et pour le cycliste.

## 3.0 LES VOIES DE LIAISON

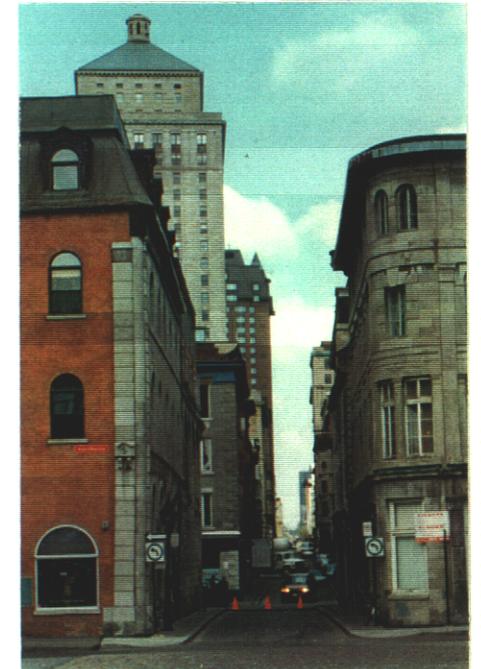
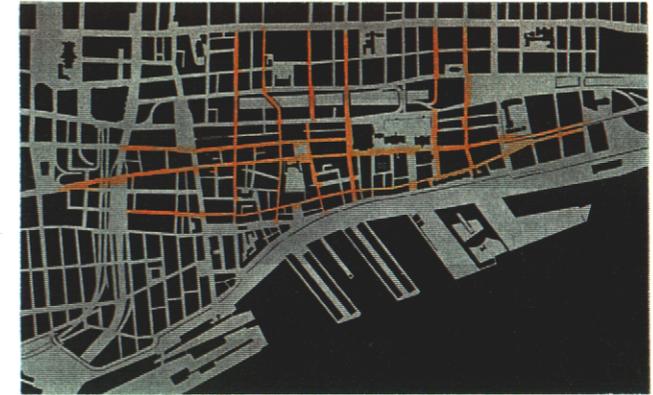
Les voies de liaison trament et percent la ville historique. Elles servent de raccordement entre le Vieux-Montréal, le fleuve et la ville. Elles comprennent les voies **nord-sud**: les rues Saint-Pierre (Bleury), Saint-François-Xavier (Jeanne-Mance), Saint-Sulpice (Saint-Urbain), Saint-Laurent, Gosford (Sanguinet), Bonsecours (Saint-Denis) et les voies **est-ouest**: les rues Saint-Jacques, Notre-Dame et Saint-Paul. Ces voies de liaison sont caractérisées par leur changement d'échelle dès qu'elles franchissent la frange. Ceci s'explique du simple fait, que ce réseau viaire, en grande partie, existait déjà à l'intérieur de l'enceinte fortifiée.

### 3.1 Rôle

**Les voies de liaison nord-sud**, au nombre de six, sont des accès privilégiés au quartier historique. Elles tracent un chemin depuis la ville pour le pénétrer et le traverser, pour descendre de la montagne au fleuve. Plusieurs d'entre elles franchissent l'île de Montréal d'une rive à l'autre. Il s'agit d'un élément de continuité fort qui passe inaperçu dans la lecture nocturne des lieux.

Par ailleurs, la traversée de l'autoroute au pied du Vieux-Montréal est périlleuse compte tenu de son échelle et de la haute vitesse de déplacement des véhicules. Trois stations de métro sont aux abords de la voie rapide (place Victoria, place d'Armes, Champs de Mars) et se raccrochent aux voies de liaison. A l'intérieur de l'arrondissement historique, le segment des voies de liaison nord-sud est relativement court (5 à 7 minutes de marche).

Une hiérarchie caractérise ces voies de liaison et la toponymie des rues la démontre bien. Certaines ont un caractère trans-urbain et maintiennent leur emprise et leur nom au-delà de la rue Saint-Antoine (ex: Saint-Laurent). D'autres rétrécissent au croisement et changent de nom (ex: Bleury/Saint-Pierre).



rue Saint-Pierre

**Recommandations:** Signifier la hiérarchie des voies selon la logique suivante:

- associer les trans-urbaines à un langage extra-muros qui se poursuit dans la ville (mobilier et tonalité);
- amalgamer les autres voies de liaison nord-sud avec le langage intra-muros spécifique à l'arrondissement historique.

Les voies de liaison est-ouest sont peu nombreuses. Elles sont discontinues à l'intérieur du quartier (rue Saint-Jacques) ou de la ville (Saint-Paul) ou encore enregistrent une rupture d'échelle peu compatible à la promenade piétonne (Notre-Dame, à l'ouest). La longueur de leur segment (15 à 20 minutes de marche) et la nature plus organique de leur tracé invitent à les parcourir. Sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, la disproportion de l'échelle des édifices par rapport à l'homme affirme le pouvoir. Sur la rue Saint-Paul, l'échelle conviviale fait état d'une simple vie de quartier.

**Recommandations:** Voir 3.2.

### 3.2 Composition et figure urbaine

Les entités du paysage urbain de Montréal sont étroitement liées à la morphologie originelle du territoire. Les berges du fleuve Saint-Laurent, les vallons de ses tributaires, les terrasses du Mont-Royal ont donné forme à l'urbain. La ville fortifiée de 1685 s'est ainsi érigée sur une colline aux abords de cours d'eau et les formes urbaines issues de cette situation sont des plus pittoresques.

Les voies de liaison nord-sud ont donc deux versants dont la crête est occupée par la rue Notre-Dame. Ce promontoire nous permet d'apercevoir le début et la fin de l'arrondissement historique et bien au-delà encore. Les rues nord-sud suscitent des regards ascendants et descendants qui diversifient la perception d'un même axe (découverte progressive) et portent l'attention tantôt vers le ciel, tantôt vers le sol. Mis à part, le boulevard Saint-Laurent, ces voies ont des emprises irrégulières qui produisent des effets d'entonnoir (rue Saint-Pierre) ou encore de désalignement (rue Bonsecours).

Chacune des rues est-ouest est unique. La rue Saint-Jacques, près du quartier des affaires, se distingue par le canyon que ses édifices financiers érigent de part et d'autre de la chaussée. La rue Notre-Dame, institutionnelle d'abord et commerciale, domine sur le haut du coteau. Elle a un caractère métropolitain par son usage civique et sa visibilité dans les médias. La rue Saint-Paul revêt un caractère plus local et pittoresque par son échelle, sa sinuosité et son ambiance.

**Recommandations:** La singularité de la géographie du coteau et la spécificité de chacune de ces voies de liaison est-ouest sont à mettre en valeur (caractère, activités, etc...) tout en maintenant une intervention qui permettra d'interpréter leur rôle structurant.

Chacune de ces rues qui percent la frange sont des invitations à pénétrer dans l'arrondissement historique et font office de portes d'entrée.

**Recommandations:** La morphologie particulière de chacune des entrées doit être rehaussée. Dans le cas d'édifice, mettre en lumière les façades avant et latérale. Si il s'agit d'un espace vert, mettre en valeur l'épaisseur végétale.

### 3.3 Boulevard Saint-Laurent

Historiquement la rue liait au nord la ville fortifiée avec l'extérieur mais ne descendait pas jusqu'au fleuve. Elle s'arrêtait aux terrains occupés par l'ensemble conventuel de la Congrégation Notre-Dame. Au début du XXe siècle, la Congrégation déménage, la Ville exproprie en 1911 et perce un axe de développement qui séparent la ville entre l'est et l'ouest.

L'architecture actuelle du boulevard Saint-Laurent présente peu d'intérêt pour la promenade piétonne, mis à part la maison Cuvillier-Ostell dont l'orientation de la paroi témoigne de l'époque de la maison-mère, la paroi latérale de l'édifice occupé par le restaurant Gorgio et l'édifice situé au coin nord-est de Notre-Dame.

**Recommandations:** Le traitement lumière du boulevard Saint-Laurent comme une artère trans-urbaine est à maintenir d'autant plus

qu'elle constitue en partie (entre les rues de la Commune et Notre-Dame) la seule voie de liaison interne nord-sud à double sens. Il nécessite par ailleurs un choix de lampadaires l'intégrant mieux au quartier historique ( De la rue de la Commune à la rue Sherbrooke). L'illumination des rues est-ouest qui la croisent doivent appeler à la franchir. Éclairer le mur de l'ancienne maison-mère comme porte d'entrée.

#### 3.4 Autres rues Nord-Sud (Saint-Pierre, Saint-François-Xavier, Saint- Sulpice, Gosford, Bonsecours)

A l'intérieur des limites de l'arrondissement, le traitement actuel de l'éclairage actuel de ces voies est marqué par une brisure à la rue Notre-Dame. Ce qui entraîne une confusion dans la perception des rues de liaison puisque leur traitement lumineux diffère fréquemment d'un versant à l'autre du coteau. Ceci s'explique par la limite de l'arrondissement historique qui, jusqu'à tout récemment s'arrêtait à la rue Notre-Dame.

**Recommandations:** Il est important de remédier à cette situation par une implantation cohérente des luminaires de style lanterne qui tiennent compte des nouvelles limites de l'arrondissement historique et de l'échelle des façades qui bordent ces rues.

Plusieurs éléments remarquables témoins de notre histoire sont à mettre en valeur sur ces rues. Par exemple:

- sur Saint-Pierre, l'ancien hôpital des Soeurs grises;
- sur Saint-François-Xavier, l'ancienne Bourse de Montréal;
- sur Saint-Sulpice, la façade latérale de l'église Notre-Dame et les entrepôts des dames de l'hôtel-Dieu;
- sur Gosford, la Cour municipale;
- sur Bonsecours, un ensemble résidentiel regroupant des éléments datant d'avant 1800 jusqu'à l'époque contemporaine (de la maison du Calvet à l'édifice Chaussegros-de-Léry) et l'église Bonsecours.

#### 3.5 Accès par métro

Il est important de souligner la grande complexité du trajet Sanguinet/Métro Champs-de-Mars/Gosford. L'autoroute et sa bretelle,

le passage en souterrain ainsi que l'état du viaduc créent une série d'obstacles non avenants et discontinus.

**Recommandations:** Comme indiqué précédemment, le traitement de la paroi sud de la rue Saint-Antoine doit offrir des liens et/ou des appels forts avec des éléments externes (métro Champs-de-Mars, place-d'Armes) qui démarquent l'arrondissement. Par ailleurs, ces liens doivent se faire en omettant l'usage du lampadaire de style lanterne. Pour des raisons de circonscription claire du quartier historique, l'implantation de la lanterne doit se faire strictement dans les limites de l'arrondissement.

#### 3.6 Rue Saint-Jacques

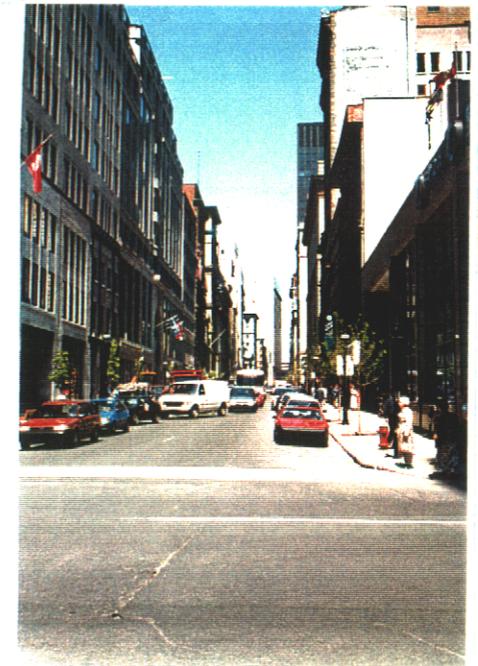
Nous retrouvons sur la rue Saint-Jacques un ensemble architectural d'édifices financiers remarquables. Les constructions datent de l'époque victorienne (Banque de Montréal, 119 Saint-Jacques) à l'ère moderne (Banque Nationale, 500 place d'Armes) et créent un effet de canyon fort impressionnant.

La présence du square Victoria, de la place d'Armes et des métros à ses extrémités sont autant d'éléments dynamiques positifs qui peuvent entrer dans la composition de son paysage nocturne.

#### **Recommandations:**

Conserver un mobilier d'éclairage mettant en relation le square Victoria et la rue Saint-Jacques et accentuer l'effet canyon déjà présent par la mise en lumière des édifices remarquables ou par le traitement en hauteur de l'éclairage de rue. La hauteur des sources lumineuses des lampadaires d'ambiance est à reconsidérer en fonction de l'échelle du cadre bâti.

Procéder au développement de l'éclairage architectural des bâtiments de la rue Saint-Jacques après que la maçonnerie ait été nettoyée et restaurée. Les liens entre la rue Saint-Jacques et la Cité internationale via les places et stations de métro Victoria et place-d'Armes offrent une occasion de mettre en lumière la rencontre de la contemporanéité et de l'historicité.



### 3.7 Rue Notre-Dame

La rue Notre-Dame offre un potentiel inexploité d'illuminations par la multiplicité de ses usages et par la diversité des implantations et de son architecture. Dans la portion ouest, la place d'Armes, la basilique Notre-Dame, son parvis et son presbytère ainsi que le Vieux-Séminaire constituent sans contredit un des temps forts de la promenade dans le Vieux-Montréal. Cet ensemble module la rue par son implantation en contraste avec les alignements des édifices situés de part et d'autre. Entre Mc Gill et la place d'Armes, les édifices intéressants sont nombreux mais ponctuels. Certains attirent le regard dans leur ensemble par leur mode architectural, d'autres, par l'expression de certains détails constructifs et décoratifs. Entre la place d'Armes et la rue Saint-Laurent, un ensemble architectural fort intéressant jalonne la rue de part et d'autre. Les édifices remarquables à mettre en lumière offrent une belle continuité. Leur valeur patrimoniale est incontestable mais leur état malheureusement est souvent pitoyable. Le long de ces deux tronçons, une vie commerciale tente difficilement de se maintenir et de survivre.

Passé le boulevard Saint-Laurent jusqu'à la rue Saint-Claude, le mode d'implantation se modifie à nouveau. Les édifices ont plus de dégagement et se présentent comme une collection d'objets distincts. L'implantation pavillonnaire a permis d'ajouter de nouveaux éléments de composition: tels la matière végétale (arbres, pelouse, fleurs, haies, massifs arbustifs), les bassins d'eau et les fontaines, les sculptures, des candélabres particuliers, etc... La concentration de monuments constituée de l'ancien Palais de Justice (édifice Lucien-Saulnier), de l'édifice Cormier qui y fait face, des places Vauquelin et Jacques-Cartier, de l'hôtel de ville et du château Ramezay font de ce tronçon de rue, un des plus fréquenté et animé de l'arrondissement. Il est le lieu de représentation officielle du quartier historique.

Sur la portion plus à l'est, de Saint-Claude à Berri, nous retrouvons une implantation serrée d'édifices résidentiels variés dont quelques-uns sont d'intérêt. La rue est ponctuée à son extrémité (borne) par l'ancienne gare Dalhousie et à la fin de son axe, par l'horloge Molson qui brille dans la nuit. Le viaduc Berri juste avant d'y arriver forme un belvédère qui s'ouvre sur le fleuve, les îles et la tour de l'Horloge du Vieux-Port.

**Recommandations:** La rue Notre-Dame doit se dessiner dans la nuit comme un trait d'union fort entre la place d'Armes, les places Vauquelin et Jacques-Cartier. Ainsi, tous ses éléments architecturaux d'intérêt doivent être mis à contribution dans la réalisation de ce trait d'union lumineux afin de le prioriser et d'y induire un mouvement.

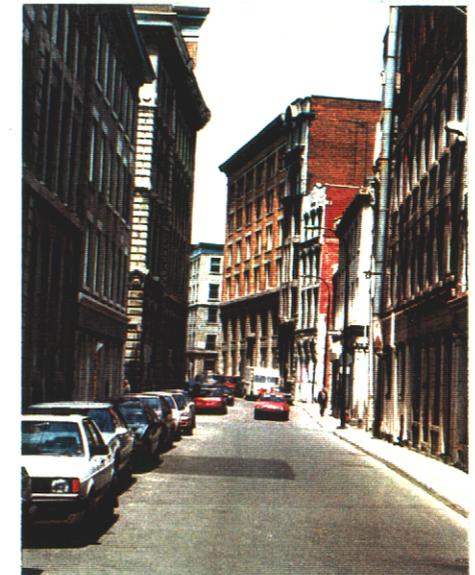
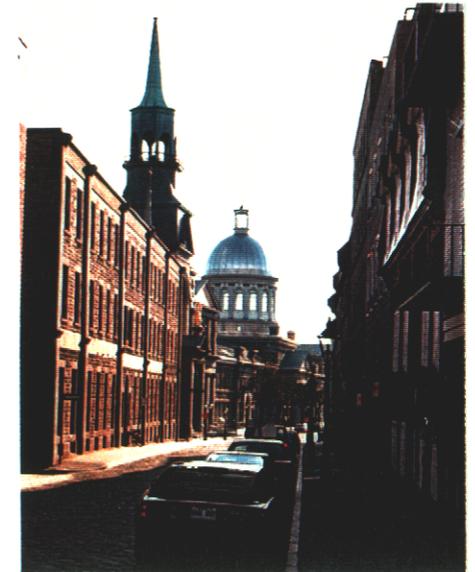
### 3.8 Rue Saint-Paul

L'est de la rue Saint-Paul est ponctuée régulièrement par des édifices singuliers, des places et des activités: l'église Bonsecours, le marché, la place Jacques-Cartier et ses terrasses. L'angulation de la rue qui permet de découvrir au loin les édifices marchands entre les rues Saint-Gabriel et Saint-Vincent ainsi que les boutiques, animent le parcours à un rythme très soutenu.

A l'ouest, le parcours en accordéon se poursuit mais les parois plus sobres des entrepôts marchands s'y enfilent en continuité. Les commerces animés reliés au récréo-touristique disparaissent peu à peu et font place à des commerces personnalisés et spécialisés. La composition des édifices est rigide, les façades font apparaître la structure, elles sont tramées de grands pans de verres. Quelques-uns par contre arborent quelques fioritures éclectiques. Au gré du tracé anguleux issu de l'enceinte disparue, les plans verticaux apparaissent successivement sur les rives nord et sud de la rue.

**Recommandations:** Le tracé de la rue renforcé d'une emprise étroite offre une succession de plans linéaires et verticaux à exprimer. Le traitement de la rue doit inciter à franchir la rue Saint-Laurent pour découvrir la continuité de son parcours.

La portion est doit renforcer la lecture de la ponctuation des bâtiments remarquables et caractéristiques. La portion ouest ayant un caractère commercial moins animé doit par ailleurs donner à voir sobrement sa valeur architecturale et le contraste de son échelle.



rue Saint-Paul

LA RUE SAINT PAUL : LE PITTORESQUE DU PARCOURS EN ACCORDÉON

FAÇADES PERÇUES EN FONDS DE PERSPECTIVES



PARCOURS EN DIRECTION EST



PARCOURS EN DIRECTION OUEST



ANGULATION DE LA RUE EN ACCORDÉON



### 3.9 Appréciation qualitative des aspects techniques

Outre les constats généraux à l'ensemble de l'arrondissement quant à la disparité des sources et des luminaires, le niveau d'éclairage des voies de liaison est bon pour l'automobiliste et localement inapproprié et inconfortable (éblouissement) pour le piéton. Notamment aux points suivants:

- portion commerciale sur Saint-Paul, entre la place Jacques Cartier et le Boulevard Saint-Laurent, où l'abondance d'éclairage direct sur les édifices commerciaux aveugle les passants;
- portion ouest de la rue Saint-Paul : éclairage qui rencontre les normes minimales, sans pour autant mettre en confiance le promeneur;
- zone sombre moins sécurisante sur le boulevard Saint-Laurent à l'entrée des Cours Le Royer.

### 4.0 LES PLACES

Les places publiques se raccrochent à la frange et aux voies de liaison. Historiquement, elles sont les points de rencontre et les centres d'activités sur lesquelles reposent la vie collective et militaire: la place d'Youville, la place d'Armes, la place Royale, ainsi que l'enfilade des places Jacques-Cartier et Vauquelin et du Champs de Mars.

#### 4.1 Rôle

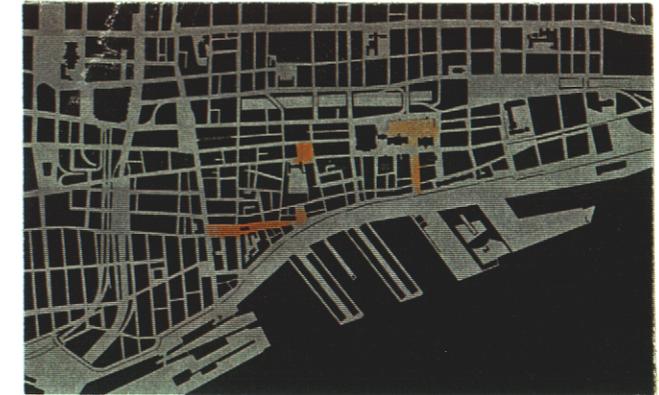
Les places sont les lieux privilégiés d'échange commercial, social et culturel. Dans le Vieux-Montréal, elles sont des figures constantes de l'histoire urbaine. Qu'elles soient d'échelle monumentale ou de quartier, elles doivent jouer un rôle majeur dans la composition nocturne. L'éclairage actuel des places témoigne qu'il y a eu un souci pour en révéler leur présence et leur constitution. Mais il semble que les illuminations sont plutôt le résultat d'ajouts successifs plutôt que l'expression d'une planification réfléchie et coordonnée.

**Recommandations:** Une planification d'ensemble doit être adoptée de manière à bien régir l'ensemble des actions et des intervenants concernés. Les places sont des pièces urbaines qui revêtent toujours un caractère d'unicité que l'on doit révéler. Elles supportent des activités et des événements saisonniers que la mise en lumière doit mettre en valeur et rehausser. Le traitement de chacune d'entre elles doit tenir compte de ses spécificités et de ses liens avec les autres dans un ou des parcours.

#### 4.2 Composition et figure urbaine

"Les dimensions et la situation géographique des places, les flux piétonniers et automobiles qui les sillonnent, les façades qui les bordent, les objets qui les ponctuent et la présence des végétaux sont des données constitutives de la conception de l'image nocturne."<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Narboni Roger, *La lumière urbaine, éclairer les espaces publics*, Publications du Moniteur, Paris, 1995, p.72.



Les places dans le Vieux-Montréal ont de particulier qu'elles ne sont pas formées d'ensembles architecturaux homogènes. Par ailleurs, elles sont souvent bordées d'édifices remarquables qui ponctuent leur pourtour. Ces places présentent des morphologies diverses qui dans l'ensemble, compte tenu de leur historicité, sont relativement toutes de petite échelle.

#### 4.3 La place d'Armes

De forme carrée, la place d'Armes est circonscrite par quatre rues. Ses bordures construites sont d'une exceptionnelle richesse et le parvis de l'église Notre-Dame y fait face. Au centre se trouve une fontaine et un monument. La place est dallée et une couronne de bacs de plantation sans grand intérêt (spécialement depuis qu'on y a retiré les arbrisseaux d'origine) la ceinture.

**Recommandations:** Une organisation concentrique de la lumière dessine la place. En premier lieu, le pourtour bâti doit faire ressortir la richesse exceptionnelle des éléments architecturaux en présence (style, matériaux, et temporalité). Puis, le pourtour de la place doit recevoir un balisage graphique illuminant en douceur le sol. Au centre, la présence de l'eau doit se détacher. Dans ce concept de base, l'éclairage du monument central peut bénéficier de différentes approches dépendamment de l'importance relative que l'on veut lui accorder.

#### 4.4 La place Royale

La place Royale est un petit espace public accolée à la façade sud de l'édifice de la douane érigée en 1836. L'espace recouvre maintenant une crypte qui le surélève par rapport aux rues qui le bordent sur trois côtés. Vue de la rue De la Commune, les édifices sur la rive ouest présentent peu d'intérêt. La place est entièrement dallée et une sculpture contemporaine l'anime. La façade nord de l'édifice et son parvis, situés sur Saint-Paul, sont en retrait par rapport à l'alignement général de la rue. Ils créent un décroché intéressant qui module la rue.

**Recommandations:** L'illumination doit favoriser l'édifice et son parvis. Le pourtour bâti sur les faces est et ouest doit s'effacer mis à part les édifices qui bornent la place du côté de la rue Saint-Paul. Le sol de la place doit être baigné d'une lumière douce. La sculpture doit recevoir un traitement particulier en accord avec l'artiste qui en est l'auteur.

#### 4.5 La place d'Youville

La place d'Youville s'étend selon un axe est-ouest de la place Royale à la rue Mc Gill. Sa forme allongée lui vient de la Rivière Saint-Pierre sur laquelle elle a été construite. La place est scindée en deux par l'ancienne caserne centrale des pompiers aujourd'hui Centre d'histoire de Montréal. Un obélisque est situé à son extrémité tout juste avant le musée d'archéologie de la Pointe-à-Callière. Autour de la place, on retrouve deux enfilades d'édifices dont quelques-uns très prestigieux. La place est entourée et entrecoupée de rues.

**Recommandations:** Le pourtour bâti doit être privilégié. Le couloir et le découpage des rues doivent s'estomper. Le centre piétonnier doit faire l'objet d'un balisage graphique éclairant le sol et rappelant la rivière disparue.

#### 4.6 L'enfilade des places Jacques-Cartier et Vauquelin et du Champs de Mars

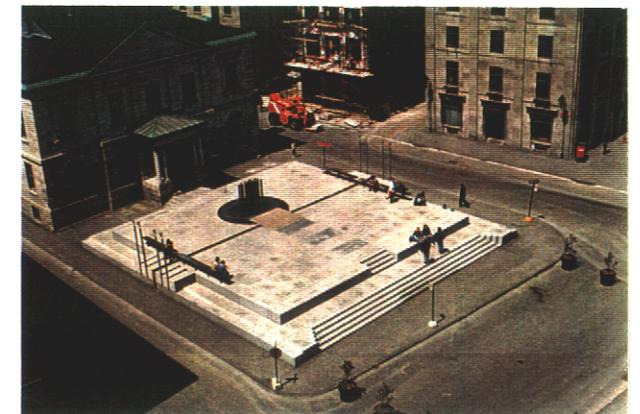
La place Jacques-Cartier, la place Vauquelin et le Champs de Mars relie la promenade De la Commune et le Vieux-Port à la rue Hôtel-de-Ville et au métro Champs-de-Mars. Elles forment un axe majeur dans la composition urbaine du Vieux-Montréal. Cet axe traverse la Cité administrative située au haut du coteau.

**Recommandations:** Le traitement lumière de ces places doit concourir à dessiner l'enfilade de l'axe et à souligner les deux versants du coteau qu'il gravit.

La place Jacques-Cartier est longue et étroite, elle dévale le versant sud du coteau du Vieux-Montréal. Elle est entourée de rues, de



Place d'Armes



Place Royale

commerces et de terrasses. Elle est ponctuée aux extrémités par la colonne Nelson et par une sculpture contemporaine. Son recouvrement est mixte (dallage, gravier, végétaux). Les arbres d'alignement de part et d'autre n'assurent pas encore une présence. D'entre toutes, c'est la plus ludique et colorée avec ses activités d'animation de rue, sa féerie d'hiver et son marché à fleurs.

**Recommandations:** L'éclairage doit favoriser en premier lieu le centre de la place et ses abords piétonniers. La lecture des façades au pourtour doit être légèrement accentuée. Les bornes de part et d'autre des rues De la Commune, Saint-Paul et Notre-Dame doivent être signifiées. La borne est sur Notre-Dame est à constituer dans le projet de la place de la Dauversière. La colonne Nelson doit être magnifiée au sommet de la place. La sculpture contemporaine tout comme l'avait imaginé son auteur doit être éclairée par le dessous de manière à donner l'impression d'un flottement.

La place Vauquelin surplombe la place Jacques-Cartier. Elle est rectangulaire et enserrée entre deux édifices administratifs remarquables à l'est et à l'ouest. Une rue la borde au sud et au nord, elle s'ouvre sur le Champs de Mars et sur une vue exceptionnelle sur la ville et la montagne. Une fontaine prend place en son centre ainsi que la statue de Jean Vauquelin. Elle est entièrement dallée et ses arbres matures offrent une généreuse frondaison.

**Recommandations:** Les parois qui ensèrent la place doivent être privilégiées. L'éclairage de la frondaison des arbres (toit) et de la fontaine (point central) doit compléter la lecture nocturne.

En contrebas de la place Vauquelin, le Champs de Mars est une vaste étendue rectangulaire orientée est-ouest. Il s'agit d'une pelouse bordée d'arbres colonnaires sur laquelle des vestiges des fortifications est visible. L'ouverture de cet espace est en rapport à la fois avec les édifices qui la bordent au nord et à l'est et avec la hauteur de la paroi lisse du mur du nouveau Palais de Justice qui le borde à l'ouest.

**Recommandations:** Outre le balisage lumineux de l'axe cité précédemment et la circonscription de l'espace public par le traitement lumineux des façades de la cité administrative (voir section 5.0), le tracé des fortifications doit être souligné dans la nuit.

#### 4.7 Appréciation qualitative des aspects techniques

Sur toutes les places, l'éclairage est à revoir et ce pour des raisons diverses:

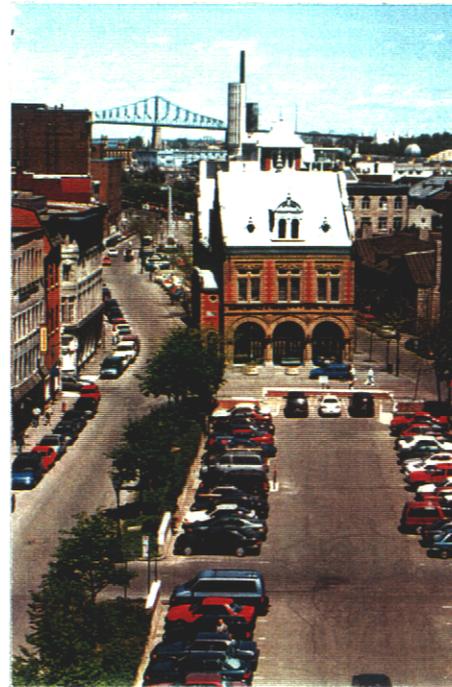
- manque d'uniformité comme à la place d'Youville (trou noir insécurisant face à Gibbys et éblouissement dans la portion est);
- niveau d'éclairement trop fort et mal dirigé causant de l'inconfort comme à la place Vauquelin;
- éclairage mal orienté vers l'objet à éclairer comme à la place d'Armes.

De plus, aucune intensité dramatique ne se dégage de ces lieux. Les tentatives de mise en scène nocturne ont été vaines.

**Recommandations:** Voir recommandations sur la portée de la politique dans le Montréal historique, à la fin de la section 1.0.



Place Jacques-Cartier



Champs-de-Mars

## 5.0 LA CITÉ ADMINISTRATIVE

La Cité administrative s'inscrit de part et d'autre du point culminant de cette enfilade de places. Au haut du coteau, elle marque le paysage du coeur du Vieux-Montréal par une série d'édifices monumentaux.

### 5.1 Rôle, composition et figure urbaine

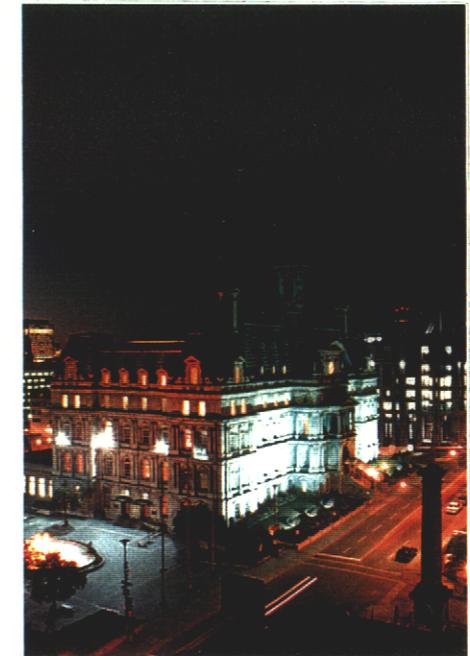
C'est le coeur de l'administration de la cité. La ville y maintient l'ensemble de ses activités politiques et légales. A ce titre, elle est le moteur du développement de l'arrondissement et de sa pérennité. Situé au haut de la colline, l'ensemble regroupe autour du vaste espace vert du Champs de Mars: l'hôtel de ville, l'édifice Lucien-Saulnier, le Palais de justice, l'édifice Chaussegros-de-Léry, la Cour municipale doublée du poste de police Bonsecours. Ce noyau est un haut lieu de représentation symbolique dont le rayonnement atteint les échelles locale, régionale, nationale et internationale.

### 5.2 Appréciation qualitative des aspects techniques

Le traitement en lumière de la cité administrative est sans nul doute un des plus développé de l'arrondissement. Il souffre toutefois d'incohérence et de mauvais choix technique. Avec les années, l'illumination de l'Hôtel de Ville, faite d'interventions successives, s'accorde peu avec l'éclairage de toutes les autres composantes de la cité administrative.

**Recommandations:** D'abord, les guirlandes lumineuses installées sur la façade de l'hôtel de ville doivent être retirées pour rendre au bâtiment sa prestance. La mise en lumière de la Cité administrative doit faire l'objet d'une planification d'ensemble par un concepteur lumière. Il s'agit d'un lieu stratégique à caractère exceptionnel. Les illuminations doivent s'appuyer sur la nature intrinsèque de chacun des édifices. Sobriété, prestance et pérennité doivent s'imposer. Les éclairages festifs plus audacieux doivent également s'inscrire dans cette idée.

Il est impératif qu'un programme d'entretien régulier de ces éclairages soit établi et que la responsabilité de son application soit identifiée clairement auprès d'individus.



## 6.0 LES VOIES INTERNES

Les voies internes constituent un maillage plus fin compris à l'intérieur de la trame des voies de liaison. Elles ont la particularité d'être restreintes à plusieurs égards: court tronçon, étroitesse des rues, fermeture des axes par des bâtiments, etc... Elles comprennent par exemple dans l'axe nord-sud: les rues Saint-Hélène, du Saint-Sacrement, Saint-Dizier, Saint-Vincent et dans l'axe est-ouest, les rues de l'hôpital, des Récollets, Saint-Amable, Sainte-Thérèse et Saint-Louis. De part leur nature intrinsèque, ces voies témoignent de façon intimiste de la spécificité du voisinage où elles prennent place.

### 6.1 Rôle, composition et figure urbaine

Les voies internes sont comprises à l'intérieur d'un secteur restreint de l'arrondissement. Elles offrent une desserte locale qui se développent naturellement selon la trame irrégulière caractéristique du Vieux-Montréal et l'implantation du cadre bâti.

Elles se dispersent à l'intérieur de l'arrondissement et participent à la création de parcours variés et de découvertes. La plupart sont fermées à leurs extrémités et offrent des perspectives courtes sur des bâtiments d'intérêt. Ces rues sont méconnues, peu fréquentées et pourtant, elles recèlent un potentiel pour un parcours intimiste.

**Recommandations:** Mettre en valeur le caractère local de ces voies et les édifices en bout d'axes.

### 6.2 Appréciation qualitative des aspects techniques

On retrouve très souvent les deux types de lampadaires, fonctionnels et décoratifs sur les voies internes. A quelques endroits, comme sur la rue Normand, les lampadaires fonctionnels ont été modifiés pour leur donner un aspect un peu plus intéressant qu'ailleurs. Malgré cet effort, l'échelle et le type de lampadaire sont inadéquats avec leur statut de desserte interne.

Le niveau d'éclairage est généralement trop faible comme sur les rues Saint-Louis, Champs-de-Mars, de l'hôpital, de la Capitale, Chagouamigon. Exceptionnellement sur la rue Saint-Vincent, l'éclairage est trop fort et éblouissant, donc inconfortable. De plus, la morphologie de ce système interne accroît le sentiment d'insécurité chez les promeneurs qui se sentent isoler. Ce sentiment est accru également par le caractère relativement désertique que revêt le Vieux-Montréal en dehors des heures d'affaires et de la saison touristique.

**Recommandations:** Harmoniser les lampadaires avec ceux de l'arrondissement pour palier aux déficiences ci-haut mentionnées. Palier au sentiment subjectif d'insécurité par une implantation plus rapproché des lampadaires d'ambiance. L'implantation doit suivre les trames architecturales et ainsi accompagner le promeneur en l'éclairant par exemple de porte en porte.



rue Saint-Nicolas

## 7.0 UN QUARTIER POREUX

Outre la hiérarchie mentionnée plus haut, il nous est apparu également que l'arrondissement historique est un quartier poreux auquel s'ajoute une multitude de lieux et de situations particulières. Fragments de systèmes en partie disparus ou peu perceptibles, ces ruelles, portes cochères, cours intérieures et voies de services dévoilent la face cachée d'un îlot et constituent autant de parcours informels et de promenades marginales à l'intérieur du quartier.

### 7.1 Rôle, composition et figure urbaine

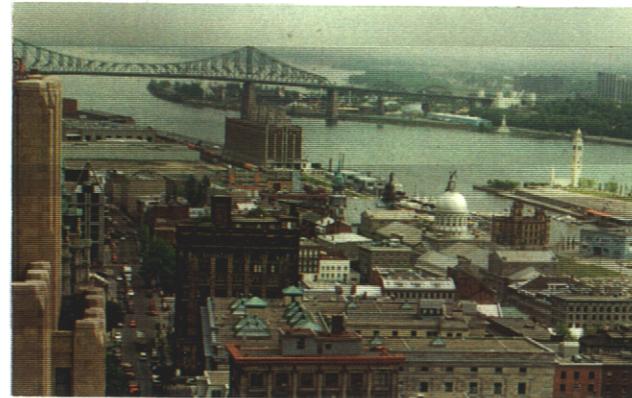
Les fragments du tissu ancien génèrent une cinquième strate d'espace que certains projets contemporains résidentiels ont repris. Il s'agit d'espaces qui autrefois étaient reliés à la vie domestique. En retrait des espaces proprement publics (rues et places), les passages, portes cochères et cours sont des lieux tournés vers l'intérieur. Leur caractère est déterminé par la vie qui y est partagée. La présence de ces lieux retranchés échappe trop souvent aux piétons qui d'un regard furtif pourrait les découvrir ou encore les imaginer à partir d'une brèche s'offrant à leur vue. On pense par exemple aux cours de l'ancien hôpital général, à la cour de Vieux-Séminaire et à celles des résidences situées le long de la rue De la Commune ouest. Quelques-unes de ces cours accueillent la terrasse de certains restaurants comme celles de la maison Beaudoin ( rue Saint-Vincent) et des anciennes Écuries d'Youville (place d'Youville).

**Recommandations:** Rendre ces lieux perceptibles en exprimant soit l'épaisseur du bâti de manière à contribuer à diriger les regards vers les intérieurs (balayage diffus des murs d'une porte cochère) ou encore en éclairant un élément faisant partie de la composition interne et qui est visible depuis la rue (éclairage la frondaison des jardins des Sulpiciens que l'on aperçoit de la rue Saint-Paul et de l'île Saint-Hélène).

## 8.0 LES ÉLÉMENTS REMARQUABLES ET À REMARQUER

Une collection de détails architecturaux, d'éléments singuliers, d'horloges parsèment le tissu urbain du Vieux-Montréal. Nulle part ailleurs, on retrouve une concentration aussi grande et complète d'éléments significatifs témoignant de notre histoire. Certains de ces éléments s'imposent aux yeux, d'autres se font plus discret et ne demandent qu'à être découvert.

**Recommandations:** Outre les illuminations d'ensemble (place, rue et façade), une hiérarchie plus fine de mise en lumière doit permettre la mise en valeur de composantes singulières dont l'échelle est plus petite. Cette stratégie peut être une réponse intéressante dans le cas de partenaire, commerçants, résidents ou autres, ayant un budget très limité mais désireux de participer à l'opération.



## 9.0 LES PERSPECTIVES, POINTS DE REPÈRES ET LA SILHOUETTE

Dans ce maillage de voies, de places anciennes et de lieux fortement encadrés, les perspectives, points de repère et la silhouette générale de la ville sont autant d'aspects qui structurent la perception du paysage de la ville historique et orientent le promeneur. Elles permettent une organisation mentale de l'arrondissement qui structure la représentation qu'on se fait de l'espace et des objets les uns par rapport aux autres. De plus ces perspectives, particulièrement en bordure des franges, peuvent constituer autant d'interpellation à la découverte.

**Recommandations:** Le plan du paysage diurne trace les principales entités qui marque le paysage du Vieux-Montréal et dont il faut ordonner et mettre en scène la vision nocturne. Lors du développement des projets de mise en lumière, des études visuelles plus fines doivent être effectuées. Ces analyses doivent qualifier les objets, ensembles ou voies à éclairer en regard de la combinaison des traits répertoriés telles volumes, formes, lignes, effets pour en tirer leur singularité et leur rôle dans le paysage d'ensemble.

Outre cette perception interne de son tissu urbain, le Vieux-Montréal offre des perceptions lointaines de sa silhouette. Depuis l'est de Montréal, le Vieux-Montréal demeure peu perceptible. Par ailleurs, depuis le nord, le sud et l'ouest, plusieurs endroits privilégiés nous permettent d'en apercevoir des éléments clés. La série de plans axonométriques qui suivent les illustre. On remarque que les constructions placées au haut du coteau bénéficient d'un réel avantage géographique.

**Recommandations :** Mettre en lumière les éléments du Vieux-Montréal ayant une visibilité à l'extérieur de ses limites.

Du Vieux-Montréal, de nombreuses percées et perspectives visuelles s'offrent aux promeneurs. Ce paysage externe que l'on peut apprécier de l'arrondissement historique est un attrait supplémentaire à développer. Le repérage suivant dresse la liste des points forts observés :

Vers le sud:

- le fort d'Hélène de Champlain;
- le phare;
- la biosphère;
- le stable de Calder;
- la masse végétale des îles;
- les bateaux accostés au Vieux-Port;
- les tours de manutention des jetées du Vieux-Port;
- le Casino de Montréal;
- Habitat'67;
- les silos à grains.

Vers l'ouest:

- le centre-ville et ses gratte-ciel;
- la place de la Bourse;
- la Cité internationale.

Vers le nord:

- l'Union française;
- les cheminées de l'hôpital Saint-Luc;
- les clochers (UQUAM, église Saint-Pierre-Apôtre, basilique Saint-Patrick, église Saint-Sauveur);
- la montagne et sa croix lumineuse;
- le centre-ville et ses gratte-ciel.

Vers l'est:

- le pont Jacques-Cartier;
- l'horloge Molson;
- les entrepôts frigorifiques.

**Recommandations :** Mettre en lumière les éléments externes perçus depuis le Vieux-Montréal et qui ne bénéficient pas déjà d'un éclairage architectural.

# OPÉRATION LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL

---

## PAYSAGE DIURNE DU VIEUX-MONTRÉAL

### LES ENSEMBLES



RUES



PLACES



ENSEMBLES ARCHITECTURAL



ENSEMBLE À CARACTÈRE VÉGÉTAL

### LES POINTS DE REPÈRES



POINTS DE REPÈRES INTERNES-EXTERNES  
éléments verticaux



POINTS DE REPÈRES INTERNES-EXTERNES  
couples et clochers



POINTS DE REPÈRES INTERNES



POINTS DE REPÈRES EXTERNES



PARCOURS ACCORDÉON  
(ISSUS DU TRACÉ DES FORTIFICATIONS)



ST-ANTOINE

SAINTE-ANNE

CHAMPS DE MARS

COUR LE ROY

ST-PAUL

DE LA COMMUNE

PLACE D'YOUVILLE

BEBRI

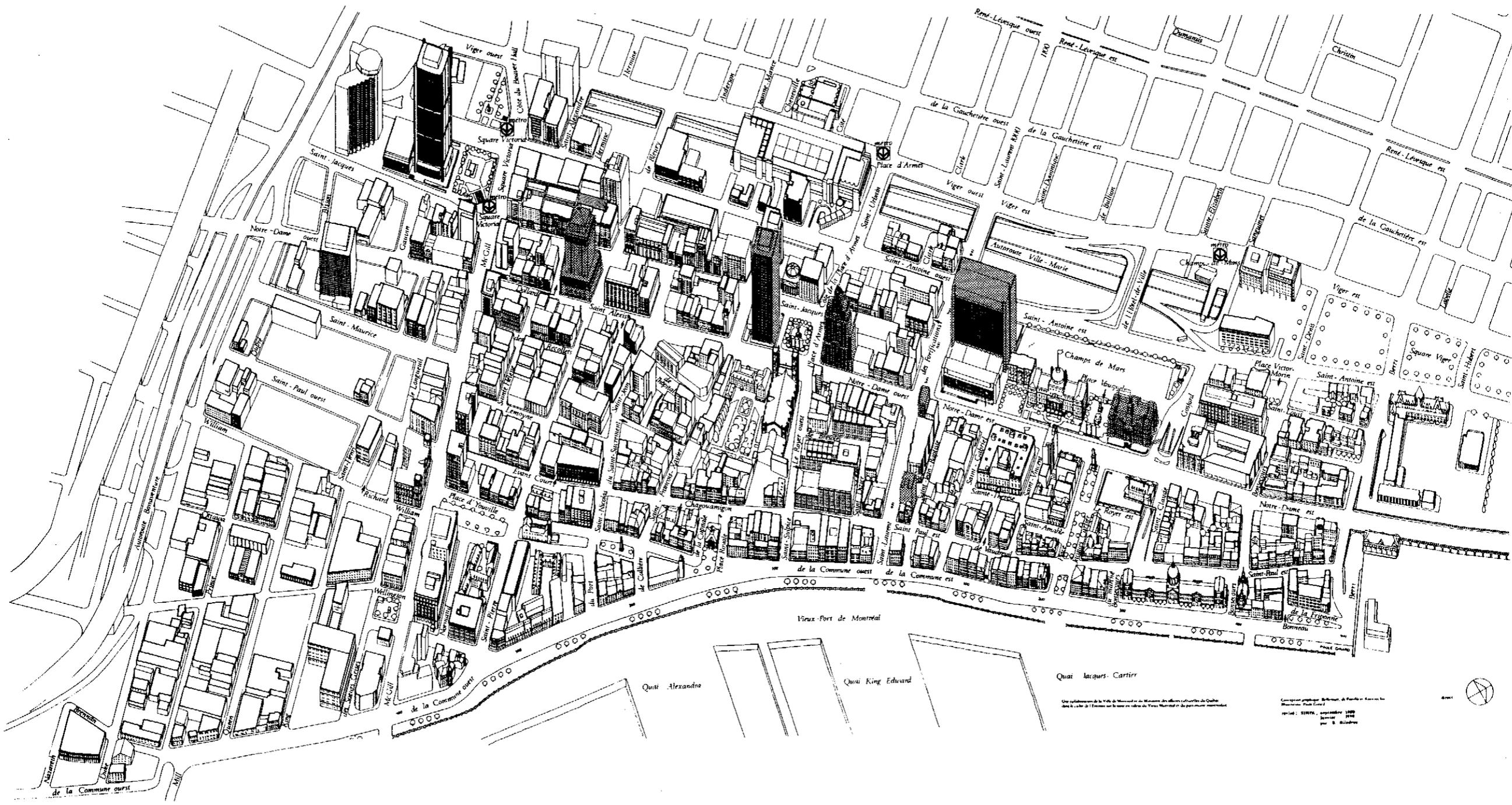
Mc GILL

## OPÉRATION LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL

---

### PERCEPTION DU VIEUX-MONTRÉAL DEPUIS LA MONTAGNE (BELVÉDÈRES DU CHALET ET DE LA VOIE CAMILIEN-HOUDE)

- l'hôtel de ville;
- le Palais de justice;
- l'édifice situé au 4 Notre-Dame ouest;
- l'édifice situé au 417 Saint-Laurent;
- l'édifice Aldred;
- l'édifice situé au 500 place d'Armes;
- l'édifice de la Banque Royale, situé au 360 Saint-Jacques.



Des photographes de la Ville de Montréal et de Montréal ont obtenu les droits de Québec, avec l'aide de l'États et le service de l'Urbanisme de la Ville de Montréal et de Québec.

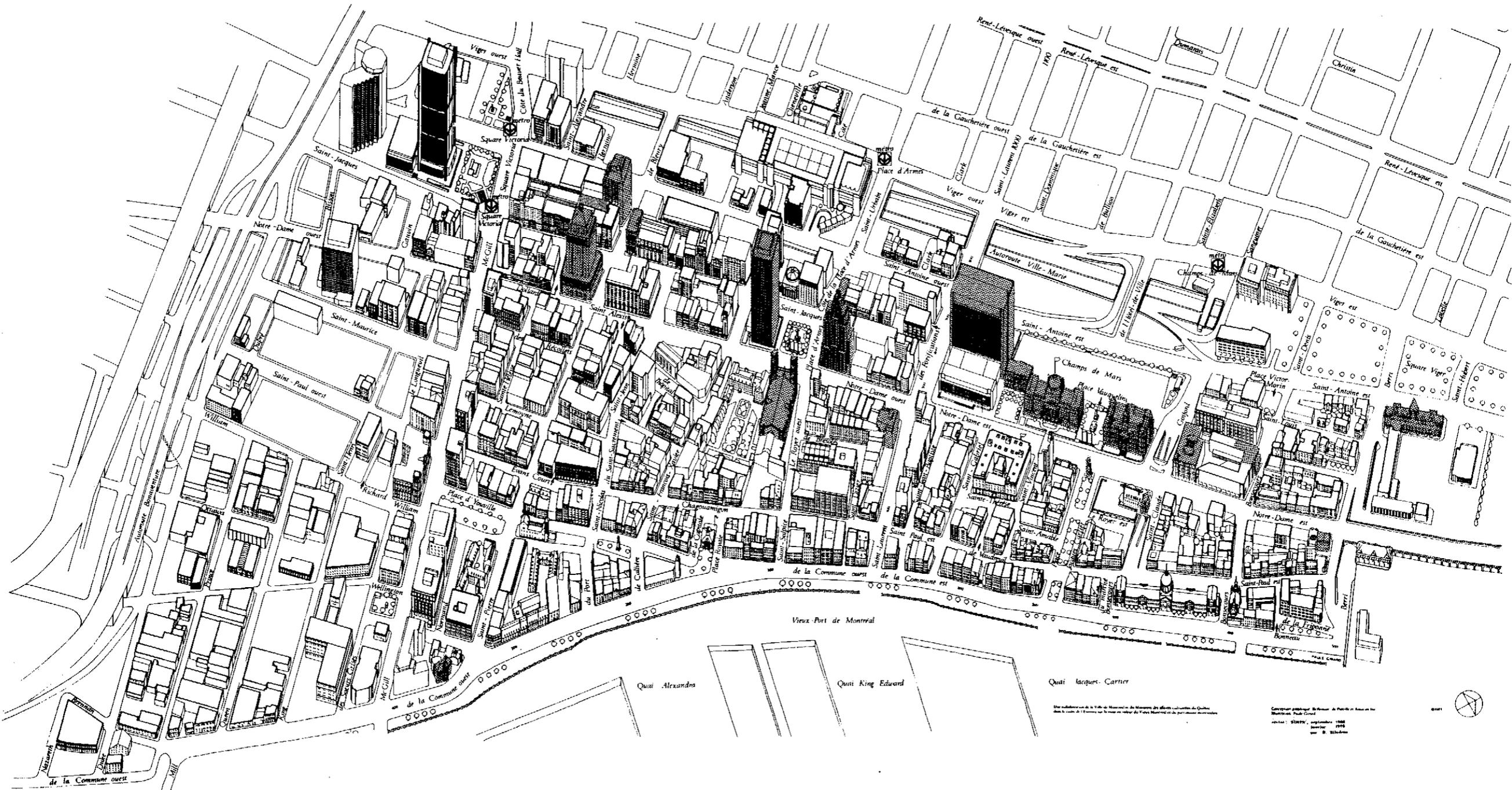
Cartographie géométrique de Montréal et Québec en 1960  
révisé: SIMPA, septembre 1960  
par B. Blais



## OPÉRATION LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL

### PERCEPTION DU VIEUX-MONTRÉAL DEPUIS LE PARCOURS DES RUES SHERBROOKE ET SAINTE-CATHERINE (AXES DE RUES NORD-SUD)

- la gare Viger;
- le musée Georges-Étienne Cartier;
- le Complexe Chaussegros-de-Léry;
- l'hôtel de ville;
- l'Ancien Palais de Justice (édifice Lucien-Saulnier);
- le Palais de justice;
- le Complexe Cuvillier-Ostell;
- l'édifice Aldred;
- l'édifice New York Life situé au 511 place d'Armes;
- la basilique Notre-Dame;
- l'édifice situé au 500 place d'Armes;
- l'édifice de la Banque Royale, située au 360 Saint-Jacques;
- l'édifice Canada Life situé au 275 Saint-Jacques.



Plan architectural de la Ville de Montréal et du Ministère des Affaires culturelles du Québec  
 dans le cadre de la mise en valeur de l'ancien Montréal et de son patrimoine architectural.

Conception graphique: Bureau de Planification et d'Aménagement  
 Montréal, Québec  
 1995



## OPÉRATION LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL

---

### PERCEPTION DU VIEUX-MONTRÉAL VUES DES PORTES SUD ET LES ÎLES (PONT JACQUES-CARTIER ET ROUTE 132)

- la gare Dalhousie;
- la gare Viger;
- le musée Georges-Étienne Cartier;
- l'église Notre-Dame du Bonsecours;
- le marché Bonsecours;
- le Complexe Chaussegros-de-Léry;
- l'hôtel de ville;
- l'édifice de la Sauvegarde situé au 160 Notre-Dame est;
- l'édifice Ernest-Cornier;
- l'Ancien Palais de Justice (édifice Lucien-Saulnier);
- le Palais de justice;
- l'édifice situé au 4 Notre-Dame est;
- l'édifice Le Royer situé au 417 Saint-Laurent;
- le Cour Le Royer;
- l'édifice New York Life situé au 511 place d'Armes;
- l'édifice Aldred;
- la basilique Notre-Dame;
- l'édifice situé au 500 place d'Armes;
- Banque de Montréal située au 119 Saint-Jacques;
- l'édifice de la Banque Royale, située au 360 Saint-Jacques;
- Jardins des Sulpicien;
- panorama complet de la frange portuaire;
- la rive est de la rue Mc Gill.

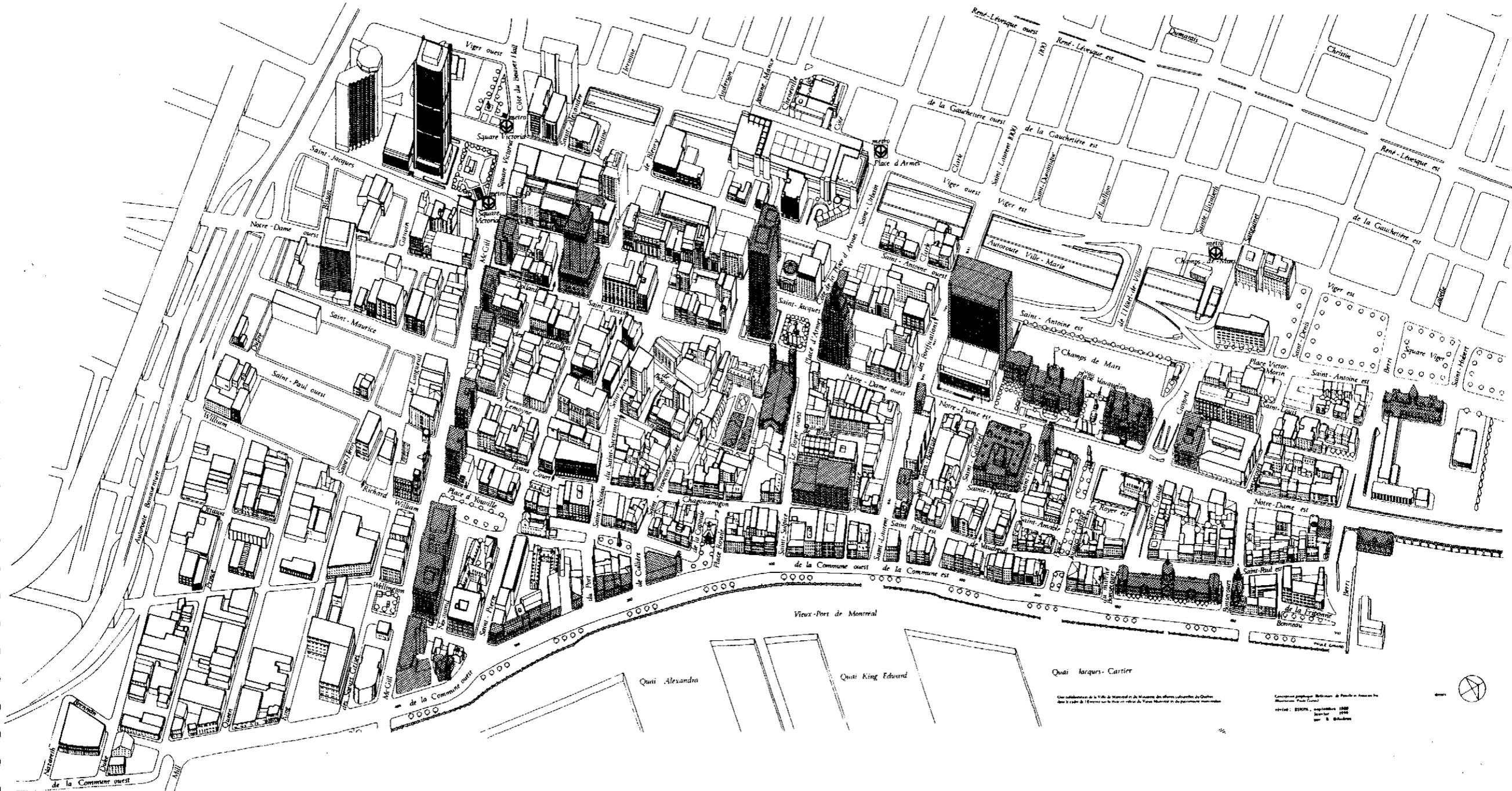


## OPÉRATION LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL

---

### **PERCEPTION DU VIEUX-MONTRÉAL DEPUIS LES PORTES OUEST (PONT CHAMPLAIN, AUTOROUTE BONAVENTURE ET AUTOROUTE 20)**

- l'église Notre-Dame du Bonsecours;
- le marché Bonsecours;
- l'hôtel de ville;
- l'Ancien Palais de Justice (édifice Lucien-Saulnier);
- le Palais de justice;
- l'édifice Alfred;
- la basilique Notre-Dame;
- l'édifice situé au 500 place d'Armes;
- Le musée de la Pointe-à-Callières;
- l'hôtel Inter-continental;
- l'édifice de la Banque Royale, situé au 360 Saint-Jacques;
- la rive est de la rue Mc Gill.



Une cartographie de la Ville de Montréal et du Musée des arts et métiers de Québec  
 avec le cadre de l'Énergie sur le Plan et celui de l'Yves Bélanger et de la paroisse catholique

Cartographie géographique: Bédaride, de Pléville et Hébert  
 1974-1975, septembre 1975  
 1:50 000  
 1:50 000



PERCEPTION DU VIEUX-MONTRÉAL VU DE L'EXTÉRIEUR • SYNTHÈSE



PERCEPTIBLE DE PARTOUT



PERCEPTIBLE DE TROIS ENDROITS



PERCEPTIBLE DE DEUX ENDROITS



PERCEPTIBLE D'UN ENDROIT



## 10.0 LES USAGES

Un grand nombre d'anomalies associées aux usages sont remarquées. Elles sont issues très souvent des types d'éclairage utilisés et de leur orientation.

### 10.1 Le commerce

L'éclairage de l'usage commercial apparaît comme le résultat d'initiatives individuelles non coordonnées. Malgré le fait qu'une réglementation adaptée au quartier historique soit en vigueur, on peut observer de nombreuses irrégularités. L'ambiance qui en résulte est souvent inconfortable, cacophonique et clinquante. La place Jacques-Cartier et le tronçon St-Paul entre la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Laurent en sont des exemples. Le travail d'éclairage architectural est sans grand intérêt et peu maîtrisé. Il révèle maladroitement la valeur patrimoniale des édifices. A quelques exceptions près, l'éclairage signalétique accumule les mauvais exemples.

**Recommandations:** Mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour que soit appliquée la réglementation. La réglementation doit régir l'éclairage des vitrines et des panneaux de manière à éviter la surcharge et l'éblouissement des promeneurs. Elle doit privilégier l'éclairage indirect ou l'utilisation de sources munies de louveres ou de caches. L'utilisation du néon doit être contrôlée (coloration, oscillation, etc...). Ne doit être permis en néon que le nom du commerce. La description des produits vendus (crème glacée, souvenirs, etc...) ainsi que les pourtours des vitrines doivent être prohibés. Les panneaux lumineux également doivent être contrôlés (intensité, uniformité, grosseur).

### 10.2 Le résidentiel

Un mouvement de reconquête résidentielle du quartier historique s'est amorcé ces dernières années. L'essor de cet usage amène à repenser les stratégies d'éclairage pour certaines portions de rues ou

secteurs délimités afin d'assurer le confort et la quiétude des résidents.

**Recommandations:** Les secteurs à prédominance résidentielle doivent être identifiés et traités de manière à ce que les parcours nocturnes les traversent sans nuire aux riverains. La mise en lumière doit prendre en considération cette vocation quant aux éléments remarquables à mettre en valeur et à la gestion de la durée des illuminations. Par exemple, il est approprié de diminuer l'intensité lumineuse de la rue Saint-Paul à l'ouest de la rue Saint-Dizier après les heures de fermeture des commerces qui se trouvent en direction de la rue Mc Gill. Il va s'en dire que la sécurité pour les piétons doit toujours être assurée (voir 1.0, la sécurité).

### 10.3 L'institutionnel

Nous entendons par édifices institutionnels les bâtiments relevant des différents paliers de gouvernement, les banques et les communautés religieuses. Les projets d'éclairage architectural existants se retrouvent parmi ceux-ci. Bien planifiées, certaines illuminations sont fort bien réussies: elles détaillent le style architectural (rythme, forme, etc), mettent en valeur les matériaux et intègrent judicieusement les appareils d'éclairage. D'autres, malgré un effort louable n'offrent des architectures qu'une image nocturne monolithique mal rendue par des tonalités et des sources non adaptées ainsi que des appareils qui en situation diurne déparent les édifices ou les lieux.

**Recommandations:** L'effort doit incontestablement être maintenu mais les approches et les interventions sont à améliorer et compléter afin de créer une silhouette nocturne forte et cohérente qui aura un potentiel d'entraînement sur l'ensemble des autres partenaires en présence.

#### 10.4 Les espaces à caractère végétal

Malgré le nombre non négligeable d'espaces de verdure dans l'arrondissement historique, ceux-ci sont peu perceptibles même de jour. Leur spécificité dans la nuit n'est pas reconnue et leur traitement en lumière est quasi inexistant. Il s'agit de :

- la colonnade de la rue De la Commune;
- la frondaison de la place Vauquelin;
- le Champs de Mars;
- le jardin du château Ramezay;
- le jardin du Séminaire;
- le jardin de la Presse;
- le Cour Le Royer.

**Recommandations:** Compte tenu de leur caractère unique, tous les espaces de verdure doivent faire l'objet d'un traitement lumineux. Il faut augmenter leur présence et en révéler leurs caractéristiques. Certains d'entre eux peuvent participer à développer une ambiance festive dans la ville.

#### 10.5 Le stationnement

Fléau de l'espace urbain, le stationnement n'en n'est pas moins nécessaire. Leur éclairage est sans contredit celui qui éblouit le plus par l'intensité très forte des sources lumineuses et par leur orientation mal contrôlée. De plus, les appareils d'éclairage utilisés sont inesthétiques.

**Recommandations:** Des directives quant à l'éblouissement et le confort doivent être appliquées en force (voir recommandations sur la portée de la politique dans le Montréal historique, à la fin de la section 1.0). L'objectif des éclairages de stationnement pour la prévention des vols et du vandalisme serait mieux servi par une orientation des luminaires qui n'éblouisse pas les éventuels témoins. Les luminaires doivent être conformes au choix du modèle spécifié dans la politique. Aucun lampadaire fonctionnel ne doit être toléré sans contrôle du flux lumineux.

#### 10.6 La signalisation

Les panneaux de signalisation des rues sont souvent très difficiles à repérer même de jour. Les colonnes et stèles lumineuses qui supportent les informations touristiques, sont des éléments de mobilier qui s'amalgament assez bien à l'ensemble. Leur échelle relative et la parcimonie de leur implantation fait en sorte que la signature contemporaine du mobilier n'est pas dérangeante dans l'arrondissement historique. Il s'agit là de témoins de la couche récente d'histoire de la ville.

**Recommandations:** Coordonner si possible l'implantation des luminaires de manière à ce qu'ils éclairent le nom des rues. Conserver les colonnes et stèles d'information mais en contrôler leur nombre.

## PARTIE 2 • L'ANALYSE THÉMATIQUE

L'éclairage urbain, n'étant plus cantonné à un rôle strictement utilitaire et tributaire de l'automobile, explore des possibilités d'expression nouvelle. Ses vocations scénographique, symbolique, signalétique et festive permettent de révéler et ainsi de réveiller le patrimoine urbain. Mais encore faut-il comprendre ce patrimoine et le décoder. L'analyse qui suit met en relief l'épaisseur des multiples couches historiques en présence dans le Vieux-Montréal. Elle propose un cadre de référence et favorise une connaissance de l'histoire Vieux-Montréal et de son évolution comme espace structurant d'une communauté et représentatif d'un système de valeur.

Il apparaît ici évident qu'une proposition visant à ordonner une vision nocturne sensible et à mettre en relation des objets et des lieux avec leur environnement, doit s'appuyer sur l'histoire afin d'être cohérente.

Les textes rassemblés dans cette partie ont été tirés dans une large mesure des ouvrages suivants:

1. Document préliminaire sur l'identité historique du Vieux-Montréal réalisé par le groupe de recherche du Bureau de promotion et de mise en valeur du Vieux-Montréal, 1996;
2. Penniblard François, Mervet Brian, L'architecture de Montréal, *Guide des styles et des bâtiments*, Éditions du Méridien, 1990.
3. Michaud Josette, Le Vieux-Montréal, *Les oeuvres du temps*, Guérin littérature, 1991.

## 11.0 LA CITÉ: UNE SUCCESSION D'ÉPOQUES ET UN AMALGAME D'USAGES

"Le Vieux-Montréal, centre historique d'une grande ville nord-américaine, s'est constamment et profondément transformé jusque vers 1930 tout en conservant un rôle majeur dans le développement de la ville. Fait remarquable, à chaque phase de son développement, il gardait en place d'importantes composantes des étapes antérieures. Au moment où, dans le boom d'après-guerre, de nombreuses villes voyaient disparaître leur ancien centre, celui de Montréal restait largement intact alors que le nouveau centre-ville attirait désormais la vaste majorité des investissements. Il s'agit sans doute là d'un cas unique en Amérique du Nord: un centre-ville ancien, bien délimité, riche en couches historiques visibles, très proche de son état de 1930. Une longue histoire se trouve de toute évidence au coeur de l'identité profonde du quartier. Le Vieux-Montréal nous convie donc à un voyage dans le temps grâce aux immeubles toujours en place, à la trame de rues et au parcellaire, aux espaces publics anciens ainsi qu'aux vestiges archéologiques mis en valeur. Richesse historique et richesse visuelle des lieux s'y font face, miroirs mutuels.

Par ailleurs, l'histoire du quartier et celle des pratiques urbaines, de 1930 à aujourd'hui, ont fait en sorte que l'arrondissement historique offre maintenant une occasion de contact privilégié entre le passé et un présent orienté vers l'avenir(...)

Comme l'identité du quartier repose d'abord sur sa capacité de nous mettre en contact avec le passé, il est essentiel de cerner les réalités historiques majeures qu'il montre concrètement avec le plus d'éloquence, et que lui seul peut montrer aussi clairement. L'histoire étant faite de changements, notons d'abord des transformations majeures que le Vieux-Montréal nous donne à voir(...)

Le quartier offre des lieux très marqués par une période ou par un usage ainsi que des lieux-synthèses où différentes époques se superposent, s'entrecroisent, où s'amalgament les usages. La situation varie d'un secteur à l'autre. Par ailleurs, la portée

symbolique des immeubles, des monuments, des vestiges et des espaces urbains varie elle aussi considérablement. "1

Six époques ont laissé leur empreinte sur la vieille ville. L'expression architecturale varie considérablement au fil de ces 350 ans tandis que l'organisation urbaine (vues, places et parcellaire) était maintenue. La présente section décrit brièvement les époques, les styles architecturaux qui s'y rattachent et les éléments visibles qui en témoignent.

### 11.1 Ville-Marie: Avant poste catholique (1642-1685)

"Cette première période correspond à la fondation missionnaire de la ville et à la première organisation du système de commerce des fourrures. Phénomène unique en Amérique du Nord, au XVII<sup>e</sup> siècle, un groupe de Français pieux, dont la plupart ne mettront jamais les pieds à Montréal, décide de tenter une expérience: créer à ce lieu une société nouvelle, formée d'Amérindiens et de Français vivant dans l'harmonie d'une communauté chrétienne, renouant par-delà les siècles avec les principes évangéliques. Même si très rapidement cette véritable utopie s'avère un échec, la fonction religieuse demeure importante tout en changeant de mode et de rayon d'action avec l'implantation des grandes institutions (sulpiciens en 1657, religieuses Hospitalières de Saint-Joseph en 1659 et religieuses de la Congrégation de Notre-Dame en 1671).

En réalité, dès la fin de la décennie 1640, les activités de traite des fourrures amène à Montréal Amérindiens et marchands et sert de lieu de rencontre pour traiter des alliances et autres sujets d'intérêt commun. Sur ces deux premières fonctions, religieuse et commerciale, se greffe un début de fonction militaire lorsque les autorités décident d'envoyer des troupes dans cette partie de la colonie durant les années 1660. Ainsi, ces trois fonctions marquent cette période de l'histoire de la ville. Enfin, le pouvoir seigneurial (Séminaire) est déterminant pour l'utilisation de l'espace comme en témoigne le premier plan des rues de 1672, première opération d'urbanisme à Montréal et l'administration de la justice. "1

#### PRINCIPAUX TÉMOINS:

- le tracé des rues;
- le corps central du Vieux-Séminaire de Saint-Sulpice.

### 11.2 Ville fortifiée: Tête de pont continentale (1685-1800)

"La décision d'entourer la ville d'une palissade et de divers ouvrages défensifs découle d'abord des besoins de la stratégie globale de la France en Amérique du Nord et, à cause de son imbrication dans les relations autochtones, du développement du commerce des fourrures(...) Il semble bien que le caractère relativement monumental des fortifications - bientôt retracées et reconstruites en maçonnerie (à partir de 1717) - joue un rôle dans les alliances, offrant à la population, tant amérindienne qu'européenne, un symbole d'autorité et un gage de sécurité.

À partir du dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, le système de traite des fourrures prend une nouvelle physionomie(...) Cette activité tisse très rapidement des liens multiples avec la création d'un véritable maillage de petits postes militaires, portant l'appellation ambitieuse de "forts" et occupés par une escouade de soldats sous la direction d'un officier(...) Ce réseau donne aussi appui aux entreprises d'exploitation du territoire qui se poursuivent avec vigueur durant la période. C'est de Montréal que part l'expédition de La Vérendrye durant le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme c'est également de là que partent celles de Mackenzie à la fin du siècle(...)

La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle est marquée par la guerre, la Conquête et l'indépendance américaine, qui auront toutes des conséquences économiques, démographiques et socio-politiques. Après 1760, la fonction militaire se limite au rôle logistique. À partir de 1740, la fonction commerciale se diversifie, avec la montée des échanges de produits agricoles de la région. Enfin, les incendies du XVIII<sup>e</sup> siècle ont un impact social fondamental sur la Cité: l'interdiction de toute construction en bois pousse les habitants moins bien nantis à vendre leur emplacement pour aller s'établir dans les faubourgs. C'est ainsi que les artisans quittent la Cité, qui devient davantage bourgeoise. "1

## PRINCIPAUX TÉMOINS:

- le Vieux-Séminaire de Saint-Sulpice et son aile ouest;
- l'ancien hôpital Charron ( des Soeurs Grises);
- la maison de bois du Faubourg Saint-Louis (rue Saint-Louis);
- le château Ramezay;
- la maison du Calvet;
- les fortifications du Champs de Mars;
- la maison Beaudoin.

## STYLE ARCHITECTURAL: Architecture du Régime Français

## CARACTÉRISTIQUES:

- mur coupe-feu avec souches de cheminées imposantes;
- un ou deux étages surmontés de combles supportant une toiture à deux versants et peu d'ouvertures durant la première période de 1685-1760;
- mur de moellons grossièrement équarris noyés dans le mortier;
- trois à quatre étages dotés de plus nombreuses ouvertures dans la seconde période (1760- 1800);
- parement plus lisse soit moellons recouvert de stuc ou imitant la pierre taillée.

## 11.3 L'émergence de la ville portuaire: mutation (1800-1850)

"Avec l'éloignement des sources d'approvisionnement des fourmures, le système commercial organisé au départ de Montréal devient de plus en plus coûteux et perd de son attrait. Toutefois, les développements de la plaine de Montréal et celui du Haut-Canada, créent un hinterland nouveau qui stimule l'économie de la ville, laquelle devient le pivot des échanges de toute nature. Si la Cité ne rayonne plus à l'échelle du continent comme à l'époque des fourmures, la nature des liens avec l'hinterland, leur intensité et leur variété entraînent des retombées beaucoup plus importantes sur la Cité. La Conquête et l'indépendance américaine amènent une première diversification de la population, avec l'arrivée d'Anglais, d'Écossais et de natifs des Treize colonies. La bourgeoisie urbaine, longtemps tenue sous la coupe de divers pouvoirs, royal, seigneurial et, dans une moindre mesure, religieux, en est affranchie graduellement et devient davantage autonome. Elle entreprend d'organiser la ville à sa manière. Ainsi la configuration

des fonctions les plus importantes est économique avec la formidable expansion du commerce (diversification des produits et des marchés), la mise en place d'une infrastructure de transport (canal Lachine en 1825 et aménagement du port dès 1832) et le développement de la fabrication. L'apparition du système bancaire est concomitante de ces développements.

D'autres fonctions prennent leur essor. Les réformes judiciaires font de la Cité un véritable pôle et l'accession de la municipalité à l'autonomie administrative installe un nouveau lieu de pouvoir: (...)

- le parlement du Canada, le centre de la vie politique (...);
- la fonction religieuse avec la nouvelle église Notre-Dame (...);
- la fonction militaire, casernes et magasins dans le voisinage de l'ancienne porte de Québec (...);
- les fonctions culturelles, des journaux, des spectacles (...).

Toutes ces transformations se répercutent sur le plan de la ville. La démolition des fortifications (entreprise en 1803) signale le déclenchement d'une opération d'urbanisme majeure touchant les rues, les places publiques et le parcellaire urbain (modification et extension). Une véritable ville nouvelle émerge avec ses monuments (colonne Nelson, palais de justice, prison, églises), ses places (place d'Armes, Jacques-Cartier, du marché aux foins, plus tard Victoria, etc), son port et son quartier des casernes. "1

## PRINCIPAUX TÉMOINS:

- le marché Bonsecours et l'hôtel Rasco;
- l'édifice longeant la rive ouest de la rue du marché Bonsecours;
- trois édifices bornant la place Jacques-Cartier dont la maison Del Vecchio;
- la colonne Nelson
- l'ancienne maison de la Douane;
- le premier bureau de poste (218 Saint-Paul ouest);
- la Banque de Montréal;
- l'Écuries d'Youville;
- l'édifice en bout d'axe de la rue Le Moyne.

STYLE ARCHITECTURAL: Néoclassique

CARACTÉRISTIQUES:

- austérité et simplification des formes;
- utilisation de la pierre de taille à parement lisse avec pilastre toscan;
- symétrie rigide;
- portique composé d'une colonnade surmontée d'un fronton triangulaire ( petit temple);
- arcs aveugles, chaînage d'angle, serliennes.

#### 11.4 La vitrine de la ville industrielle (1850-1880)

"Première ville canadienne à s'industrialiser, le renouveau du secteur de la fabrication entraîne des changements profonds. Il est significatif de constater le lien entre commerce et industrie car c'est dans la foulée du premier agrandissement du canal Lachine de 1848 qu'on y crée des "pouvoirs d'eau" qui attirent immédiatement les premières usines. La production de masse signifie la nécessité de moyens de transport adaptés et le chemin de fer et le navire à vapeur en sont les deux vecteurs principaux(...) La Cité apparaît comme le point central du réseau de communication du Canada.

Les effets d'entraînement de ces transformations bouleversent les conditions commerciales. Spécialisation et diversifications, tous les secteurs sont touchés: gros et détail, import-export, grands magasins, le secteur de la marchandise occupe une place rendue plus visible avec l'achèvement des magasins-entrepôts et l'émergence des premières artères commerciales. Les activités bancaires sont en plein essor et, avec l'ouverture d'une bourse des valeurs mobilières en 1874, la Cité est plus que jamais un lieu de concentration des capitaux(...)

Les contrecoups de la concentration des activités économiques dans cette partie de la ville: institutions religieuses et bourgeoises quittent le centre pour gagner des quartiers plus tranquilles, si bien qu'en 1852, à peine 12% de la population vit dans la Cité(...) Les fonctions judiciaire et municipale demeurent importantes et se développent avec l'augmentation de la population du district judiciaire et de celle de la ville; d'ailleurs, durant cette période, on

construit un nouveau Palais de justice ainsi qu'un nouvel hôtel de ville. "1

PRINCIPAUX TÉMOINS:

- la basilique Notre-Dame (1);
- l'ensemble situé dans le secteur des rues Saint-Hélène, Saint-Pierre, des Récollets, le Moyne (amalgame de styles);
- plusieurs édifices sur la rue Saint-Paul (amalgame de styles);
- le Cour Le Royer (3);
- l'hôtel de ville (4);
- la Banque Molson (4);
- l'édifice des Commissaires(4).

STYLE ARCHITECTURAL: Caractérisé par l'éclectisme et le progrès technique, nous retrouvons le néogothique (1), le néo-Renaissance (2), le protorationaliste (3) et le Second Empire (4).

CARACTÉRISTIQUES:

- édifices texturés (1, 2 et 4): corniches épaisses et débordantes, fenêtres encadrées de colonnettes, bossages variés dans le traitement de la pierre;
- ossature de pierres encadrant de larges ouvertures (3);
- toit en fausse mansarde ou en pavillon à terrasse (4).

#### 11.5 Au coeur de la métropole du Canada (1880-1950)

"Les fonctions économiques continuent leur expansion et leur domination. Le secteur financier connaît alors un essor sans précédent et, grâce à ses institutions bancaires et financières, la Cité devient véritablement le centre de décision économique du Canada. La création du Canadien Pacifique, grâce à l'appui de la Banque de Montréal, crée l'un des grands instruments du développement économique de tout l'ouest canadien. La Cité s'affirme comme plaque tournante des transports avec le siège social du Grand Tronc et du C.P., celui de la Canada Steamship Line (navigation intérieure) et ceux de lignes transatlantiques(...) Avant la Première guerre mondiale(...) les usines sont ailleurs dans la ville ou au Canada sont prises dans la Cité. Cependant, les traces de toutes les activités économiques se retrouvent dans la ville sous une forme ou l'autre: siège bancaire, entrepôt d'industrie,

fabrique, magasin, salle de montre, bureaux, bourse des valeurs, agences diverses.

Avant 1914, deux mouvements de population se combinent pour donner lieu à une des plus formidables poussées de croissance urbaine dans l'histoire de Montréal: des migrations en provenance d'Europe du nord-ouest et des migrations en provenance des campagnes. Ils produisent une diversification de la population qui se reflète sur la main-d'oeuvre de la Cité.(...)

La fonction culturelle se développe rapidement, d'abord en fonction de l'accroissement du marché et ensuite par les éléments de développement propres à chaque secteur. Ainsi l'avènement de la presse quotidienne à grand tirage renforce le secteur des périodiques et des imprimeries. Spectacles et nouveauté du siècle - salles de cinéma se multiplient, apportant aux auditoires des productions de partout. Enfin, les fonctions judiciaire et municipale se maintiennent, nécessitant dans les deux cas l'agrandissement des bâtiments.

Enfin, durant cette période, la Cité devient trop exiguë et le centre-ville commence à déborder en direction de la Côte du Beaver Hall, et de l'axe Dorchester (René-Lévesque) - Sainte-Catherine, entre Beaver Hall et le square Dominion. De plus, le commerce de détail s'installe à compter des années 1890 dans l'axe de la rue Sainte-Catherine. Cependant, la Cité conserve suffisamment de centralité pour continuer à s'afficher indiscutablement comme pôle des affaires. "1

#### PRINCIPAUX TÉMOINS:

- la gare Viger (1);
- la gare Dalhousie;
- la façade de la Cour municipale (3);
- l'édifice Ernest-Cormier;
- l'édifice New York Life (1);
- plusieurs édifices de la rue Saint-Jacques;
- un ensemble sur la rue Saint-Nicolas entre la place d'Youville et la rue Saint-Jacques;

- l'ensemble fermant la place d'Youville à son extrémité ouest : l'édifice du Grand Tronc (1), l'édifice du Canadian Express (4) et l'édifice de la Douane;
- ancienne Bourse (3);
- ancien Palais de Justice (édifice Lucien-Saulnier)(3);
- l'édifice Aldred(5).

STYLE ARCHITECTURAL: Caractérisé par l'éclectisme nous retrouvons principalement les fantaisies victoriennes(1), le style des châteaux (2), le Renouveau classique (3), le néo-baroque (4) et le style Art Déco (5).

#### CARACTÉRISTIQUES:

- surcharge décorative: bas-relief, polychromie et mélange de vocabulaire architectural (1);
- tours et tourelles coiffés de toits coniques (2).
- colonnade d'échelle monumentale (3);
- composition base, corps, couronnement, frontons brisés (4);
- nombreuses lignes verticales, retraits et décrochés (5).

#### 11.6 La Cité historique (depuis 1950)

"La Crise de 1929 et la guerre de 1939-1945, créent des distorsions dans le rythme de croissance économique et ses effets sur les villes.(...) Le premier est la croissance plus rapide de Toronto, qui s'affiche de plus en plus l'égale de Montréal comme centre polariseur des affaires au Canada.(...) Le second est la migration du centre-ville qui devient de plus en plus centrée sur le rectangle René-Lévesque - Guy - Sherbrooke - Saint-Urbain. Ajoutons à cela les effets du développement des transports.(...)

Le résultat net a été de ralentir considérablement tout réaménagement de la Cité.(...) La Cité est peu à peu désertée, sauf comme lieu du pouvoir judiciaire et municipal. Témoin de la vitalité soutenue de ces deux fonctions, un Palais de justice nouveau a été construit et la municipalité fait ériger de nouveaux édifices, tout en occupant des bâtiments anciens.(...) Graduellement, se sont imposées les fonctions historique, touristique et ludique du vieux centre, devenu vitrine de l'histoire montréalaise et lieu de détente privilégié.(...) Par ailleurs, on assiste depuis les années 1960, mais

avec une accélération sensible depuis 1980, à un renouveau de l'intérêt résidentiel dans le secteur. "1

PRINCIPAUX TÉMOINS:

- l'édifice du 500 place-d'Armes;
- le Palais de justice;
- l'édifice Chaussegros-de-Léry;
- le musée de la Pointe-à-Callière;
- le 1 Mc Gill.

## 12.0 LA CITÉ: UN LIEU DE CONTINUITÉ

"L'histoire étant aussi faite de continuité, quoique toujours assortie de changements, le Vieux-Montréal donne à voir avec éloquence des éléments de continuité historique remarquables:

- L'ampleur et la force du fleuve Saint-Laurent, offrant et imposant un havre "maritime" naturel à 1000 kilomètres de l'océan.(...) "1

PRINCIPAUX TÉMOINS:

- le pont Jacques-Cartier;
- le port ;
- les bateaux amarrés.

- "L'usage de la pierre, et plus particulièrement de la pierre taillée, comme matériau noble.(...) "1

PRINCIPAUX TÉMOINS:

- l'ensemble des édifices de l'arrondissement historique.

- "La pérennité du domaine public .(...) "1

PRINCIPAL TÉMOIN:

- la trame urbaine issue du XVII<sup>e</sup> siècle.

- "La persistance des grandes institutions religieuses et civiles reconnues par consensus social.(...) "1

PRINCIPAUX TÉMOINS:

- les édifices de la Cité administrative;
- l'église Notre-Dame-du-Bonsecours;
- la basilique Notre-Dame et le Vieux-Séminaire;
- l'ancien hôpital des frères Charron ( des Soeurs Grises).

- "Le rôle de place d'échanges, de marchés, d'affaires, toujours joué par le Vieux-Montréal, des origines de la ville jusqu'à aujourd'hui (affaires commerciales, financières, juridiques, publiques).(...) "1

PRINCIPAUX TÉMOINS:

- les voies ferrées ;
- le Vieux-Port;
- la rue St-Jacques (cité financière) ;

- la place Jacques-Cartier (échange et marché) ;
  - les rues commerçantes St-Paul et Notre-Dame ;
  - le marché Bonsecours.
- Le lieu d'expression de la dualité canadienne où deux civilisations la française et l'anglaise, se côtoient.  
PRINCIPAUX TÉMOINS:
    - les édifices issus des influences françaises comme les styles du Régime français, du Second Empire, des châteaux, des Beaux-Arts, du Renouveau classique, du néo-baroque, etc...
    - les édifices provenant des influences anglo-saxonne et américaine: le néogothique, le protorationnaliste, les fantaisies victoriennes, etc...

### 13.0 LES LIEUX SYNTHÈSES

Trois lieux bien circonscrits traversent plusieurs époques et nous offrent une occasion unique de lire cette succession de temps différents. Il s'agit de:

- la place d'Armes;
- la place d'Youville;
- du secteur résidentiel situé dans la portion est et dont la rue Bonsecours en le témoin le plus fort.

### 14.0 LA CITÉ RÉCEPTACLE D'EXPRESSIONS MULTIPLES

Au marquage des époques et usages, d'autres thèmes méritent d'être exprimés.

#### 14.1 La ville disparue

Comme nous l'avons cité auparavant, la géographie originelle des lieux a marqué le développement de la ville. Le coteau où s'est érigé Montréal pour des causes défensives était bordé par le fleuve au sud et ses affluents. Le ruisseau St-Martin coulait d'est en ouest au pied du versant nord du coteau. La rivière Saint-Pierre en provenance de l'ouest se jetait dans le fleuve et formait une pointe sur la rive responsable de l'actuelle Pointe-à-Callière. C'est le long de ces berges que se sont érigées les fortifications de bois de Montréal à compter de 1687 afin de protéger la population des attaques iroquoises. La palissade fut remplacée par une enceinte de maçonnerie bâtie de 1717 à 1744 qui est venue fixer le contour de la ville jusqu'en 1803. Les tracés de ces trois éléments singuliers sont toujours présent :

- le cours de la rivière Saint-Pierre s'est transformé en une place, la place d'Youville ;
- le lit de la rivière Saint-Martin s'est creusé et passablement élargi pour faire place à l'autoroute Ville-Marie ;
- les fortifications longeant les berges du fleuve ont modelé la sinuosité de la rue Saint-Paul. On peut en apercevoir également un vestige de sa portion nord traversant le Champs de Mars.

#### 14.2 La ville festive

Montréal est reconnue pour sa vitalité et son animation. De nombreux festivals de toutes sortes y prennent place, le passage des saisons y est marqué ainsi que les fêtes religieuses traditionnelles (Noël, Pâques, etc...). Déjà dans ces manifestations la lumière est utilisée car elle sait être ludique, joyeuse et événementielle. De fait, elle est un outil métaphorique puissant qui donne l'idée de la fête et de la cérémonie. Elle participe pleinement à l'établissement, à la redécouverte du rite.

## PARTIE 3 • LE SCHÉMA ET LE PLAN LUMIÈRE

Issu de la démarche analytique précédente, l'opération lumière du Vieux-Montréal propose deux outils pour la planification et le développement de l'éclairage public :

## SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE

" Ce terme de SDAL a été calqué sur celui de SDAU, utilisé en urbanisme, pour Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Appelé parfois Schéma directeur lumière, le SDAL concerne des études urbanistiques globales réalisées à l'échelle d'une ville, d'une Zac, d'un quartier ou d'un site. Il consiste en une réflexion approfondie sur la lumière urbaine: analyse de l'existant, principes synoptiques, typologies d'éclairage, composition, tonalités, bâtiments et espaces publics à privilégier. Il s'intéresse plus particulièrement à l'éclairage des espaces publics les monuments remarquables n'étant pris en compte que pour leur éventuelle capacité à dynamiser le paysage nocturne. Le SDAL n'est pas un projet; il ne débouche sur aucun chiffrage, mais définit un concept global à long terme (quinze à vingt ans)."<sup>1</sup>

## PLAN LUMIÈRE

"À la différence d'un SDAL, le Plan lumière consiste à repérer, dans une ville, un quartier ou un site, les monuments, ouvrage d'art et édifices remarquables à illuminer. (...) Le Plan lumière permet donc de dessiner la silhouette nocturne d'une ville à une échéance de quatre à six ans, à partir d'une collection d'édifices à éclairer. Les projets d'illumination sont ensuite confiés à un ou plusieurs concepteurs lumière, en collaboration avec l'auteur du plan, qui joue un rôle équivalent à celui d'un architecte en chef de ZAC (zone d'aménagement concerté). Le Plan lumière définit le phasage et le chiffrage des opérations, de manière à programmer les investissements annuels."<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Narboni Roger, *La lumière urbaine, éclairer les espaces publics*, Publications du Moniteur, Paris, 1995, p.47.

<sup>2</sup> Ibid.

## 15.0 LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE

## 15.1 Objectifs généraux

Comme nous l'avons vu, en tant qu'arrondissement historique, le Vieux-Montréal recèle un patrimoine riche et complexe reflet du mélange des époques et des civilisations, française et anglaise, qui s'y sont côtoyées. Ces empreintes regroupent une quantité de tracés, d'espaces publics, de monuments, de façades, d'édifices et de détails architecturaux où l'on peut lire les valeurs, les pouvoirs, les conditions techniques et financières qui racontent l'histoire de la ville, du pays et du continent. En tant que milieu urbain fonctionnel et récréo-touristique, l'arrondissement accueille une grande quantité de personnes en transit, en plus d'un nombre sans cesse croissant de résidents. Il est donc animé par tous ces gens qui y déambulent mais aussi par les automobiles, les bus, les calèches et les camions qui y circulent.

Afin de révéler l'identité nocturne propre au Vieux-Montréal et de garantir une opération qui contribuera pleinement à son développement économique, le Schéma d'aménagement lumière à pour objectif principal de gérer conjointement différentes problématiques et échelles de perception :

- l'éclairage efficace et sécuritaire du réseau viaire;
- la création d'une ambiance générale unique au quartier;
- la mise en lumière spécifique de la morphologie du lieu et de ses attributs architecturaux et visuels:
  - tracés, géographie et places;
  - ensembles architecturaux, d'édifices singuliers et détails remarquables;
  - liens et objets externes;
  - perspectives et points de repères.
- la gestion dans le temps :
  - confort des habitants ;
  - pérennité des installations ;
  - marquage de la temporalité.

Le tout devant relever d'une scénographie d'ensemble cohérente, attrayante et attractive qui rehausse les strates et les époques historique de l'arrondissement tout en le rattachant à la modernité qui l'entoure.

## 15.2 Approche conceptuelle

La mise en lumière c'est un peu ce que disait Hubert Aquin de l'écriture, à partir du moment où on a trouvé la forme, le contenu présent en chacun de nous ne cesse de déferler et de vouloir s'inscrire. Notre approche s'inspire de ce que Roger Narboni appelle l'approche environnementale dans son ouvrage " La lumière urbaine". Cette approche vise à traiter "en même temps et en complémentarité, le monument et le tissu urbain environnant."<sup>3</sup>

En s'inspirant de la scénographie théâtrale, nous arrivons à la conclusion que compte tenu de ce qui nous est donné à mettre en lumière:

- un territoire circonscrit et non pas toute une ville;
- un réceptacle d'usages multiples (touristique, résidentiel, commercial et institutionnel);
- un tissu urbain témoignant de 350 ans de culture.

Le Schéma doit mettre en scène le lieu comme si le spectateur pouvait tourner autour du décor, jouer un rôle ici ou là, bénéficier de différentes perceptions y compris certaines que l'on aurait voulu omettre d'abord pour ensuite les rendre, pour surprendre et éblouir à nouveau avec la plus grande discrétion.

La mise en lumière est l'usage judicieux de nombreuses ressources techniques dont il faut gérer avec rigueur les applications par l'exigence de méthodes de travail qui soient claires, précises et responsables de la part de ceux

<sup>3</sup> Narboni Roger, *La lumière urbaine, éclairer les espaces publics*, Publications du Moniteur, Paris, 1995, p.94.

qui y prennent part. Le schéma expose les fondements, l'approche, les objectifs et les principes de la révélation par la lumière d'un aspect méconnu et parfois sous-estimé de la ville : la poésie nocturne de ses formes et de ses nuances.

Pour apprécier ses rimes et ses rythmes, le citoyen a besoin que l'on construise les ambiances adaptées au jalonnement des événements, des saisons, des rues et des places, du patrimoine et de l'anecdotique. La ville exige aussi bien l'expression de ses traces que lui a laissé le temps que l'affirmation de sa présence contemporaine. Son parcours est nécessaire et l'établissement de relations harmonieuses et agréables entre la ville et le citoyen est incontournable.

Cette approche constitue selon nous la manière la plus adéquate pour élaborer un Schéma qui doit répondre à diverses attentes locales et régionales, fonctionnelles et festives, un Schéma qui nécessite une grande cohérence puisque sa réalisation s'étale dans le temps. Ainsi, le Schéma se présente sous forme d'un énoncé de principes poursuivant des objectifs spécifiques clairs. Il s'accompagne d'une série de plans et d'une grille opérationnelle couvrant l'ensemble des rues et des places. Ces outils doivent bénéficier d'une étape subséquente de développement de design, de validation et de suivi d'exécution afin de s'assurer la pérennité du concept du Schéma. Ces aspects sont traités dans la section 18.0 sur la gestion.

### 15.3 Objectifs spécifiques et principes

Les principes et objectifs spécifiques qui doivent encadrer la mise en oeuvre du Schéma lumière du Vieux-Montréal sont:

#### L'affirmation d'un lieu unique

L'idée de la circonscription anime ce principe. Deux thèmes concourent à cette affirmation: la frange comme paroi et le bloc du Vieux-Montréal comme élément distinct.

##### LA FRANGE:

- souligner les ensembles architecturaux, les bâtiments remarquables et les façades de 4 étages et plus qui constituent la frange (parois externes) du Vieux-Montréal. Ce principe sur la rue Mc Gill s'applique sur les deux faces de la rue;
- rehausser les portes, entrées privilégiées et espaces à caractère végétal qui se trouvent au pourtour de l'arrondissement. Ainsi les façades latérales de certains édifices situées sur les coins doivent s'affirmer;
- marquer les bornes qui jalonnent l'arrondissement : l'ancien hôtel Viger, Le Centre de Commerce mondial et l'édifice du 1 Mc Gill. La borne sud demande à être développée, il s'agit du carré de la Friponne situé au coin sud-ouest des rues De la Commune et Berri.

##### LE BLOC:

- affirmer l'arrondissement (l'intra-muros) par un mobilier qui lui soit unique et dont l'implantation ne dépasse en aucun cas les limites tracées par la frange;
- baigner d'une lumière ambre-dorée l'ensemble de l'arrondissement de manière à ce que le piéton se sente tout particulièrement englobé par un espace lumineux qui est créé là comme nulle part ailleurs dans la ville;
- densifier l'éclairage architectural.

#### La constitution d'une silhouette nocturne

Pour dessiner la silhouette du Vieux-Montréal, deux échelles de perceptions doivent être rehaussées et assemblées: l'échelle externe, soit l'échelle de la ville et des environs et l'échelle interne, soit l'échelle de l'intra-muros. Il arrive qu'un élément soit à la fois externe et interne, ou encore interne seulement. Le traitement lumineux doit tenir compte de la spécificité chacune des échelles de perception.

- densifier la lecture des éléments verticaux, clochers, clochetons, dômes et tourelles. La présente étude ne prétend pas avoir relevé l'ensemble des éléments à l'échelle interne qui suscite un intérêt particulier. Chaque projet d'éclairage subséquent au Schéma doit en faire le relevé afin de les mettre en valeur;
- exprimer les pentes du coteau sur lequel le Vieux-Montréal est établi.

#### La trace lumineuse des liens

De manière à rehausser des liens internes et externes et à créer des continuités imaginaires:

- exprimer par une tonalité froide et par un mobilier spécifique les grands liens trans-urbains qui rattachent le Vieux-Montréal au centre-ville. L'implantation doit s'étaler des rues De la Commune à Sherbrooke;
- exprimer la relation entre certains éléments externes et internes cohérents. Certaines illuminations externes existent déjà, d'autres sont à créer:
  - les éléments verticaux (fort et phare de l'île Sainte-Hélène, clochers, cheminées de l'hôpital Saint-Luc, tours de manutention du Vieux-Port, édifice Bell 1925);
  - les architectures remarquables (Biosphère, Habitat'67, Casino, éléments remarquables sur

- la rive ouest de la rue Mc Gill, Ancien HEC, entrepôt frigorifique);
  - les îles végétales du fleuve ;
  - les bateaux accostés;
  - le pont Jacques-Cartier;
  - la frondaison du Mont-Royal et sa croix.
  - créer certains liens par l'usage dynamique de la lumière. On peut imaginer :
    - un laser sur le toit du 500 place d'Armes jetant des appels lumineux en direction du noyau culturel formé par la Place des Arts, le musée d'art contemporain et le théâtre du Nouveau Monde lors de la tenue d'événements spéciaux comme le Festival de jazz;
    - une traitement plastique dynamique sur le mur ouest du Palais de Justice qui interpelle les promeneurs arrivant du métro Champs-de-Mars .
  - assembler par la tonalité de lumière :
    - le parcours liant le square Victoria, la place d'Armes et l'axe formé par les Places Jacques-Cartier, Vauquelin et Champs de Mars (portions des rues Saint-Jacques et Notre-Dame) ;
    - l'enfilade des Place Jacques-Cartier, Vauquelin et du Champs de Mars ;
    - le Champs de Mars et les abords de la station de métro Champs-de-Mars et la rue hôtel-de-Ville.
  - exprimer des perspectives invitantes;
  - souligner les perspectives lointaines.
- La composition par ensembles**  
Afin de mettre en valeur les ensembles qu'ils soient morphologiques ou thématiques:
- modeler l'éclairage des rues en regard de leur emprise, du bâti et de leur rôle historique, notamment:
    - la rue De la Commune comme front portuaire dont le croissant rappelle la rive d'origine;
    - la rue Saint-Jacques, l'expression du canyon formé par les façades et de la richesse de l'architecture;
    - le tracé accordéon de la rue Saint-Paul issu des fortifications.
  - affirmer la présence des places en regard de la spécificité de leur composition :
    - à la place d'Armes, faire ressortir la richesse exceptionnelle du pourtour bâti par un éclairage architectural de chacun des édifices. Le pourtour de la place doit recevoir un balisage graphique et la présence de l'eau doit s'affirmer. Animer les lieux en programmant un allumage successif des illuminations qui illustrent métaphoriquement les différentes périodes historiques. Ainsi à toutes les 30 minutes, un édifice apparaît du plus ancien au plus récent. La place se transforme pour enfin être entièrement éclairer pour la nuit;
    - à la place Royale, l'illumination doit favoriser l'édifice-objet et son parvis pour laisser s'effacer son pourtour bâti. Baigner le sol d'une lumière douce et développer l'éclairage de l'oeuvre de concert avec l'artiste qui en est l'auteur;
    - à la place d'Youville, le pourtour bâti doit être privilégier afin d'estomper le couloir et le découpage des rues. Le centre piétonnier fait l'objet d'un balisage graphique rappelant l'ancienne rivière Saint-Pierre. Le mur de la Pointe-à-Callière longeant la place fait l'objet
- d'une projection dynamique exprimant le reflet de l'eau disparue ;
- à la place Jacques-Cartier, favoriser le centre de la place et ses abords piétonniers. La présence des façades doit légèrement s'accroître. Affirmer les bornes (constructions de coin) situées de part et d'autre de la place aux croisements des rues de la Commune, Saint-Paul et Notre-Dame. La borne est de la rue Notre-Dame est à constituer dans le projet de réaménagement du stationnement. Magnifier la colonne au haut de la place et traiter la sculpture contemporaine au bas de la place en accord avec les intentions de l'artiste ;
  - à la place Vauquelin, affirmer les parois qui enserrant le lieu, la frondaison des arbres et point central de la fontaine ;
  - au Champs de Mars, souligner les vestiges des fortifications et composer la scénographie nocturne de l'ensemble des édifices qui le bordent.
- exprimer les ensembles architecturaux remarquables. L'affirmation nocturne de ces ensembles est également soutenue par le repérage des édifices du Plan lumière:
    - la cité administrative (l'architecture comme monument): l'hôtel-de-Ville, L'Ancien Palais de Justice (édifice Lucien-Saulnier) et le nouveau (face est), l'édifice Chaussegros-de-Léry (face ouest), la Cour municipale, le château Ramezay et l'édifice Ernest-Cornier;
    - la cité marchande (les vitrines): la rue Saint-Paul, l'ensemble du Cour Le Royer et ses abords, l'ensemble des rues Des Récollets/Sainte-Hélène/Saint-Pierre/Le Moyne, le marché Bonsecours;
    - la cité financière (le canyon formé par les façades): la rue Saint-Jacques;

- la Cité religieuse: église Bonsecours, basilique Notre-Dame, le Vieux-Séminaire, l'Ancien hôpital des Frères Charron;
- la Cité résidentielle: principalement l'axe Bonsecours et la maison Saint-Louis;
- la cité ferroviaire et des communications: deux pôles, un à l'est gares Viger et Dalhousie et l'autre, à l'ouest, formé par les édifices fermant la place d'Youville sur la Rue Mc Gill.
- souligner les espaces à caractère végétal en rendant leur composition perceptible la nuit;

#### Le rythme des événements festifs

- valoriser les ensembles et les éléments propres aux événements festifs et aux saisons:
  - la rue Saint-Paul (incluant l'église Bonsecours et le marché Bonsecours);
  - la Cité administrative;
  - la rue De la Commune;
  - les places.
- procurer une souplesse dans l'utilisation du matériel d'ensemble pour le mettre au service de tels événements, jusqu'à adapter la tonalité des rues à un événement. Par exemple, on pourrait imaginer la fête du théâtre du Centaur prenant place rue Saint-François-Xavier et où un éclairage audacieux baignerait la rue en mauve;
- maintenir l'installation des décorations de Noël des rues Saint-Paul, De la Commune et Saint-Jacques (couronne dorée avec lumières blanches accrochée au lampadaire d'ambiance). Étendre son usage sur l'ensemble des rues du Vieux-Montréal et le restreindre à l'extérieur des limites de la frange ;
- encourager la tenue de projet d'illumination festive d'initiative privée. Dans le cadre d'une installation dite

événementielle, ne dépassant pas 30 jours, les projets ne sont soumis à aucun contrôle en regard du Schéma d'aménagement lumière ;

- à l'instar de Lyon, créer la fête de la lumière de manière à inaugurer les sites publics et à saluer les initiatives privées à chaque année.

#### Le marquage de la temporalité

##### ÉLÉMENTS DISPARUS

- intensifier certains tracés comme celui du premier réseau de rue;
- évoquer la Pointe-à-Callière et le croisement de la rivière Saint-Pierre et du fleuve par un effet de miroitement d'eau simulé dans l'éclairage nocturne des parois nord et sud du musée d'archéologie;
- rehausser la lecture nocturne des fortifications du Champs de Mars;
- lancer un concours d'idée afin de traiter positivement l'autoroute Ville-Marie, voie de communication ancestrale.

##### ÉLÉMENTS MARQUANT LE TEMPS

- marquer les saisons par la modulation des tonalités de l'éclairage public et la perception des ensembles de végétaux;
- faire apparaître les objets saisonniers tels que les bateaux en rade l'hiver, les chutes de neige dans l'espace nocturne, etc..;
- en concertation avec les partenaires privés et les différentes associations actives dans l'arrondissement historique (résidents, commerçants, développement touristique, etc...), développer et appliquer un

calendrier des illuminations qui tiennent compte de leurs besoins spécifiques et les harmonisent;

- faire apparaître les horloges ici et là: l'horloge Molson (comme élément externe à maintenir), l'horloge de l'édifice New York Life, l'horloge du Vieux-Séminaire, etc... La présente étude ne prétend pas avoir relevé l'ensemble des horloges qui suscite un intérêt particulier. Chaque projet d'éclairage subséquent au Schéma doit en faire le relevé afin de les mettre en valeur;
- gérer des illuminations spécifiques afin de faire valoir une scénographie d'ensemble qui rende compte des époques successives (voir place d'Armes dans la composition par ensembles).

#### L'affirmation de lieux stratégiques

Outre les éclairages festifs ayant un caractère temporaire (d'au plus 30 jours) et pouvant jouer de la couleur, quelques lieux stratégiques peuvent s'exprimer en couleur afin des les marquer de manière exceptionnelle. Les lieux stratégiques sont :

- l'hôtel de Ville ;
- le mur aveugle du Palais de Justice (illumination thématique en projection);
- la rue De la Commune ;
- la place d'Youville (lieu synthèse) ;
- la place d'Armes (lieu synthèse).

L'atteinte des objectifs et l'application des principes ci-haut mentionnés nécessitent la mise en oeuvre de moyens qui concourent adéquatement à leur accomplissement de façon cohérente. Les plans et pages suivantes en font la synthèse.

## OPÉRATION LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL

---

SCHÉMA LUMIÈRE • CONCEPT DE COMPOSITION NOCTURNE  
SCHÉMA LUMIÈRE • DÉCOUPAGE THÉMATIQUE

### DÉCOUPAGE THÉMATIQUE

ENSEMBLE

1. LA CITÉ RELIGIEUSE
2. LA CITÉ RÉSIDENTIELLE
3. LA CITÉ MARCHANDE
4. LA CITÉ FINANCIÈRE
5. LA CITÉ FERROVIAIRE ET DES COMMUNICATIONS
6. LA CITÉ ADMINISTRATIVE

----- TRACÉ DES PREMIÈRES RUES

### COMPOSITION NOCTURNE



LA FRANGE COMME PAROI



LES BORNES



LES VOIES TRANS-URBAINES



LES PLACES



LES ÉLÉMENTS VERTICAUX À ÉCLAIRER

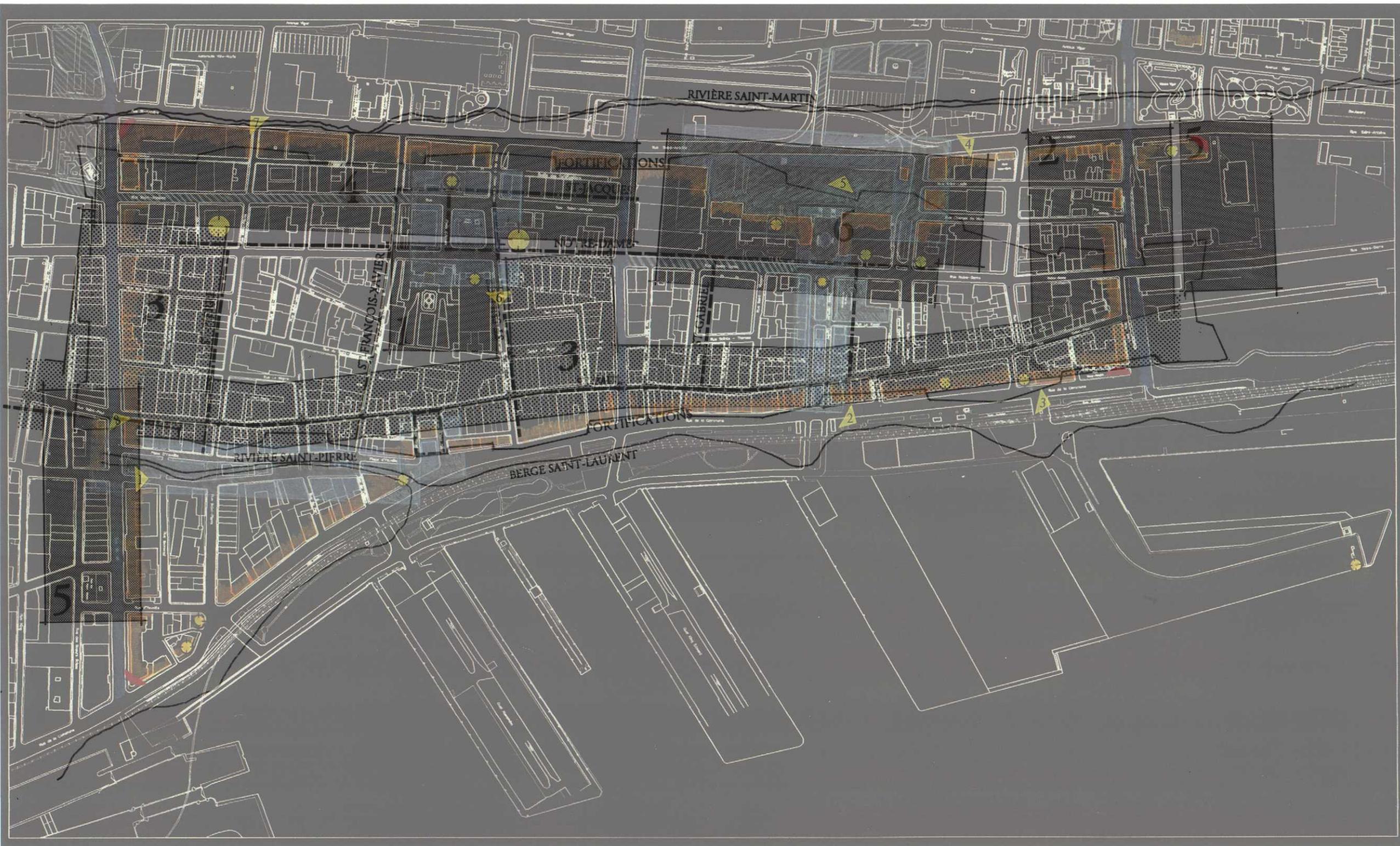


LES CLOCHERS ET COUPOLES À ÉCLAIRER



LES ÉLÉMENTS EXTERNES À ÉCLAIRER

1. PONT JACQUES-CARTIER
2. PHARE ET FORT DE L'ILE SAINTE-HÉLÈNE
3. ENTREPÔT FRIGORIFIQUE
4. ANCIEN ÉDIFICE DES HEC
5. CHEMINÉES DE L'HÔPITAL ET CLOCHERS DES ÉGLISES
6. TOUR DE MANUTENTIONS DU VIEUX-PORT ET BATEAUX ACCOSTÉS
7. ÉDIFICE BELL (1925)
8. ÉDIFICES REMARQUABLES SUR LA RIVE OUEST DE LA RUE MC GILL



RIVIÈRE SAINT-MARTIN

FORTIFICATIONS

NOTRE-DAME

S. FRANÇOIS-XAVIER

GABRIÈL

FORTIFICATION

RIVIÈRE SAINT-PIERRE

BERGE SAINT-LAURENT

5

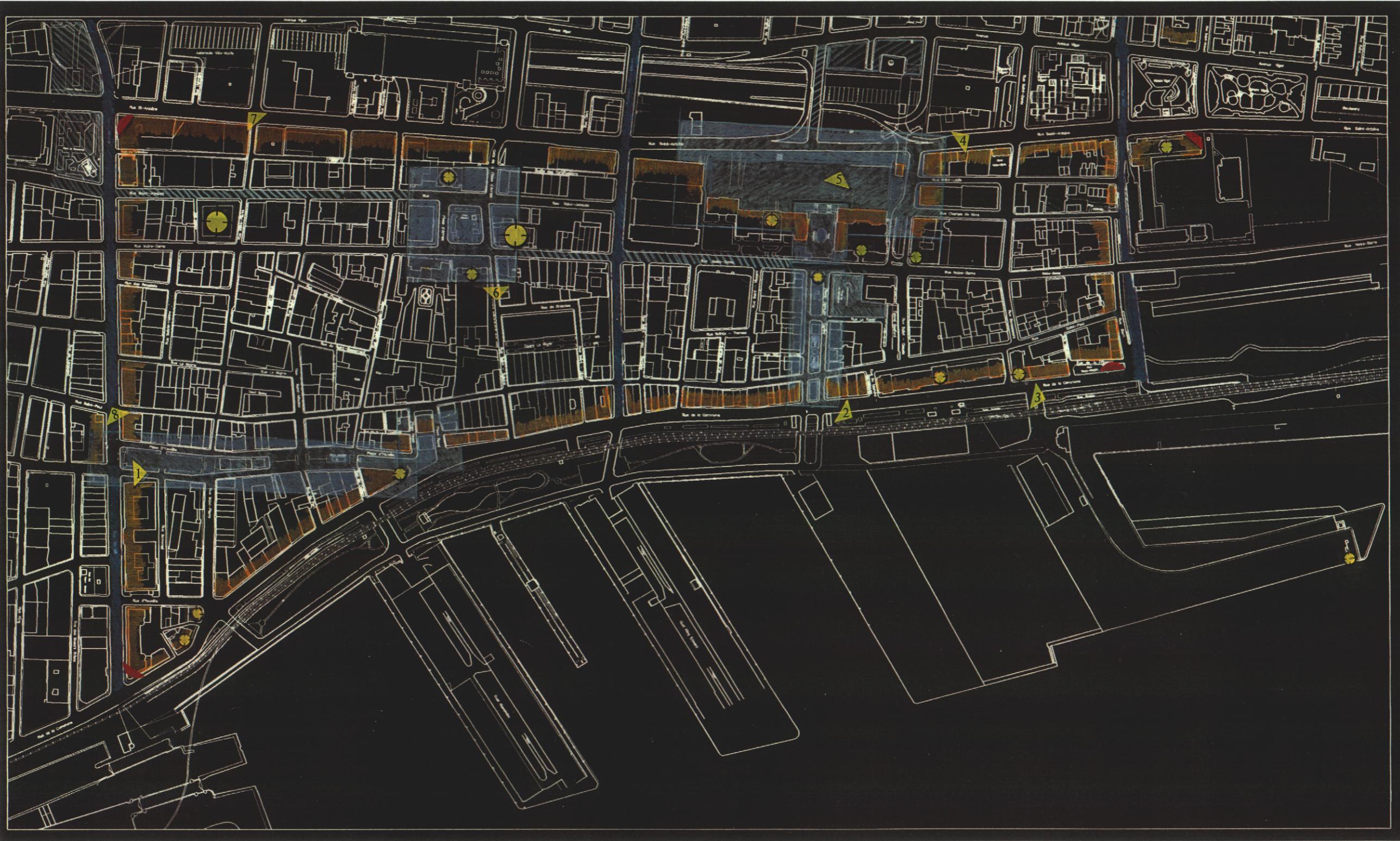
4

5

3

2

3



### SCHÉMA LUMIÈRE • PLAN DES TONALITÉS



LUMIÈRE CHAUDE



LUMIÈRE FROIDE

L'ensemble est caractérisé par une tonalité ambrée.

Trois grands axes nord-sud, les rues Mc Gill, Saint-Laurent et Berri, qui traversent l'arrondissement sont exprimés en tonalité blanche. Ces axes rejoignent la rue Sainte-Catherine et respectivement les métros Mc Gill, Saint-Laurent et Berri-Uquam. Notons que les rues Mc Gill et Berri sont à la frange de l'arrondissement.

La rue de l'Hôtel-de-Ville entre Saint-Antoine et Viger et l'îlot entourant le métro Champs-de-Mars sont traités en tonalité blanche étant donné la qualité d'accès piétonnier que l'on veut y privilégier.

Les places se démarquent de l'ensemble par le traitement de l'éclairage public en tonalité blanche.

La rue Saint-Jacques et son lien externe avec la cité internationale constituée par le Square Victoria sont traités en tonalité blanche ainsi que la rue Notre-Dame entre la Place-d'armes et les places Jacques-Cartier et Vauquelin. Le traitement rehausse un axe sur lequel on retrouve des figures exprimant les pouvoirs financier, religieux et administratif.

Les tonalités ambrées sont obtenues par l'usage de sources au sodium haute pression à 2700 degrés Kelvin, IRC 85.

Les tonalités blanches des rues et des places sont rendus par l'usage de sources aux halogénures, 3000 degrés Kelvin, IRC 65.



## OPÉRATION LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL

---

### SCHÉMA LUMIÈRE • PLAN DES TYPES D'APPAREILS



MODÈLE CENTRE-VILLE



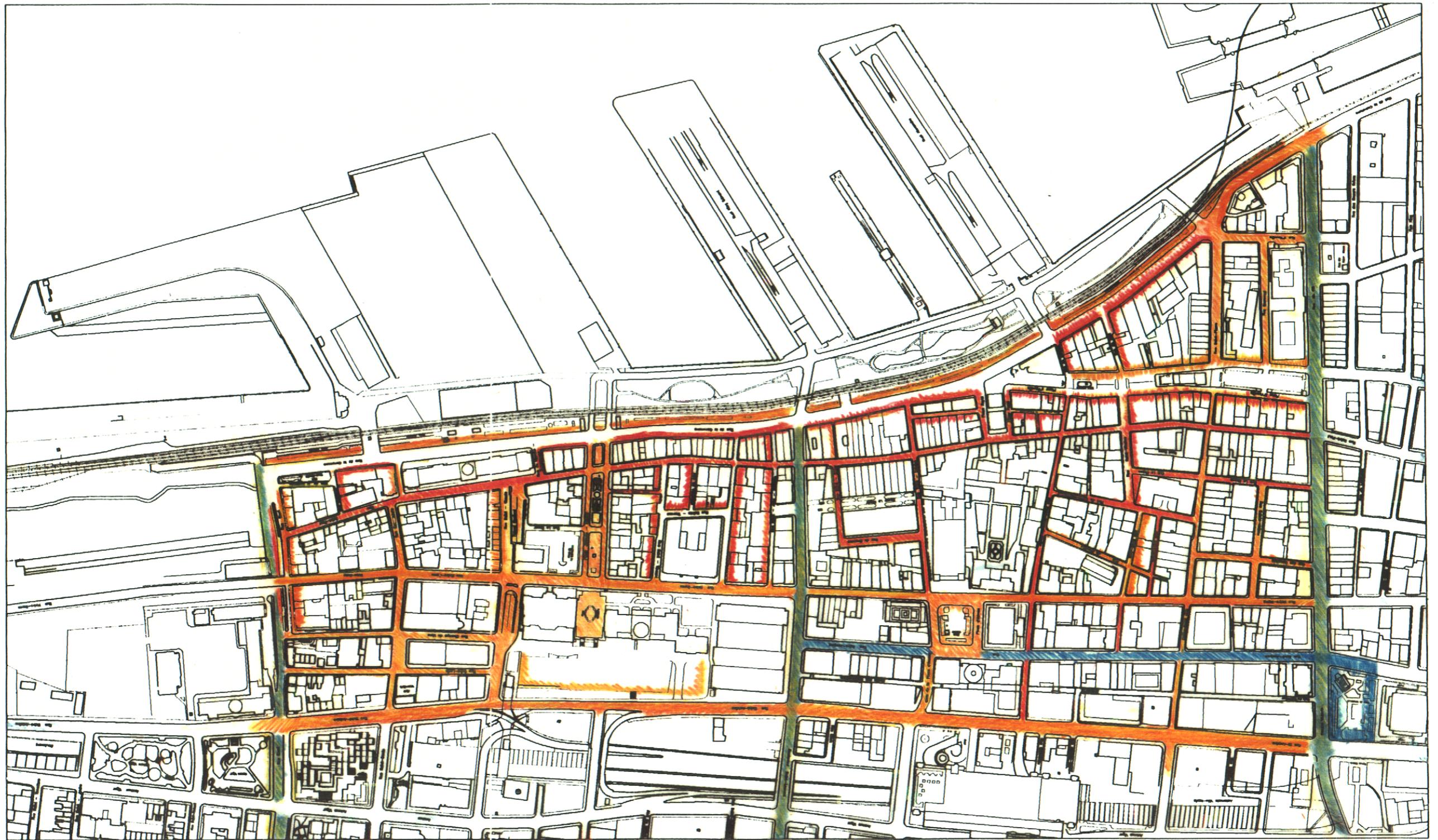
LANTERNE VIEUX-MONTRÉAL (fût)



LANTERNE VIEUX-MONTRÉAL (console)



MODÈLE VICTORIEN



## 16.0 LES MOYENS

Ils regroupent le matériel d'éclairage, les tonalités de lumière, les puissances relatives, les sources et les principes d'implantation nécessaires à l'atteinte des objectifs.

### 16.1 Les appareils d'éclairage

#### Luminaire d'ambiance

Le modèle de luminaire d'ambiance de type lanterne est celui qui, par sa forme, restitue le mieux, aux yeux de tous les intervenants, la qualité historique de l'arrondissement et nous y souscrivons.

Toutefois il existe plusieurs versions de ce luminaire et l'analyse a permis de démontrer que les luminaires existants ne sont pas tous de même performance. Suite à des tests menés sur la rue Saint-Paul un certain nombre de conclusions s'imposent:

- L'implantation de luminaires qui ne dérangent pas les riverains doit être le critère prioritaire de l'implantation en regard des critères esthétiques et sécuritaires;
- La hauteur des sources doit être adaptable pour mettre en valeur certaines emprises. Par exemple, sur la rue Saint-Paul ouest la hauteur est portée entre 4.0 et 5.5 mètres, soit un mètre plus haut que les implantations observables actuellement;
- Dans le cas du projet pilote, il est convenu d'utiliser un luminaire de rue sans projecteur dans la coiffe afin d'obtenir une plus grande flexibilité dans la localisation des projecteurs.
- Le luminaire retenu est la lanterne avec réflecteur de type IES-111 et ballast dans la coiffe avec ajout d'un déflecteur métallique pour réduire en partie

l'éblouissement du côté des riverains. La rue Saint-Paul étant le premier jalon du schéma la satisfaction des riverains est primordiale.

- L'ajout de plaques diffusantes sur les verres de la lanterne ne constitue pas une solution acceptable du point de vue de l'éblouissement, bien qu'il démontre la possibilité de colorer facilement les lanternes pour certaines périodes ou événements;
- La meilleure version de la lanterne est celle de la rue de la Commune est. Elle réunit le plus et aux mieux les critères de performance en intégrant les aspects esthétiques et fonctionnels. Le positionnement de l'ampoule dans la coiffe permet :
  - à la coiffe de fonctionner comme coupe flux pour les riverains en coupant les rayons vers le haut;
  - d'utiliser un réflecteur formé qui oriente mieux le flux lumineux;
  - d'incorporer le ballast à la console.

L'ajout d'un projecteur dans la coiffe de ce luminaire peut-être envisagé dans certaines situations mais cela doit être évalué en fonction de l'effet à produire et du positionnement adéquat du luminaire pour le produire.

#### Fûts et consoles

- La hauteur des fûts et consoles doit être adaptée à l'échelle de l'emprise de la rue par rapport au cadre bâti. Par exemple, une hauteur de 4,5 à 5,0 mètres pour la rue Saint-Paul est adéquate tandis que sur la rue Saint-Jacques, une hauteur supérieure doit être envisagée.
- De manière générale, le dégagement des consoles par rapport à la façade doit être de 70 cm pour des applications d'éclairage décoratif-fonctionnel. Lorsque les lanternes sont munies de projecteurs dans la coiffe, ce dégagement doit être en relation avec l'effet désiré

par la projection de faisceaux sur les façades, que la lanterne soit sur fût ou sur console;

- Le dégagement des consoles doit tenir compte de l'encombrement qu'elles constituent par rapport à la circulation des camions.

#### Projecteurs

La mise en lumière nécessite l'usage de projecteurs. Dépendamment des intentions, ces projecteurs peuvent être fixés :

- aux édifices;
- aux fûts de luminaire d'ambiances ou sur des fûts prévus à cet effet;
- dans des caissons anti-vandalisme.

Il y a 6 types de projecteurs de base:

- 1 projecteur permettant des faisceaux symétriques circulaires;
- 1 projecteur permettant des faisceaux symétriques rectangulaires, à l'horizontale ou à la verticale;
- 1 projecteur permettant des faisceaux asymétrique rectangulaires, à l'horizontale ou à la verticale;
- 1 projecteur de fosse encastrable dans des caissons métalliques sur le sol dont la variété de faisceaux permettent l'éclairage d'un bâtiment ou d'un détail;
- 1 projecteur de petite dimension encastrable ou en sailli acceptant une ampoule à incandescence muni d'un réflecteur dichroïque pour certains effets d'accentuation;
- 1 appareil au fluorescent HO avec réflecteur pour la mise en valeur de certains registres de bâtiments ou d'éléments d'architecture nécessitant un traitement plus discret.

Pour sélectionner un projecteur ou encore évaluer une équivalence, les critères de performance à considérer et les valeurs relatives à leur accorder dans une grille de pointage sur 25 sont les suivants :

valeur 8	la photométrie;
valeur 4	les accessoires: coupe flux (visière, paralume, louvre...);
valeur 4	la forme et les dimensions (le moins perceptible par la dimension ou la forme);
valeur 3	la présence d'indice de réglage horizontal et vertical;
valeur 3	la longévité de la source;
valeur 2	la facilité d'accès à l'ampoule pour le relampage;
valeur 1	la facilité d'accès au ballast pour l'entretien.

#### Projecteurs et accessoires spéciaux

D'autres projecteurs et accessoires orientés vers des effets de lumière dynamique ou encore des effets singuliers sont utilisés. Il s'agit par exemple:

- de projecteurs puissants pour créer des effets particuliers en faisceaux étroits ou larges;
- de projecteurs avec effets intégrés tel que ceux munis d'une grille de défilement tubulaire motorisée sur laquelle sont inscrit en négatif le miroitement d'eau à projeter;
- de projecteurs à changement de couleur intégré et programmable;
- d'appareils se juxtaposant à un luminaire et comportant des filtres de couleurs dont les modulations sont programmables;
- de verres colorés pouvant se poser sous les lentilles existantes des luminaires d'ambiance ou des projecteurs.

#### Éléments lumineux festifs

- Des éléments décoratifs lumineux sont installés sur la promenade de la rue de la Commune, les places Jacques-Cartier et Vauquelin tel que des guirlandes de lumières miniatures dans les arbres. Ces guirlandes doivent être constituées d'une gaine résistante aux ultra-violets et d'ampoules de longue durée;
- Certains fûts de la promenade doivent être équipés de prises de pouvoir électrique pour leur alimentation;
- Afin de rendre disponible les installations électriques nécessaires pour l'éclairage festif:
  - des circuits de 15 ampères 120 volts doivent être disponibles à au moins 1 fût ou console par intersection et 1 autre pour tout tronçon de plus de 150 mètres;
  - des circuits de 15 ampères 120 volts doivent être disponibles à tous les fûts ou console des places.

#### Caissons d'éclairage au sol

Certains ensembles et particulièrement les places ont besoin d'un traitement en lumière qui force l'usage d'une implantation au sol. Pour contrer les désagréments d'entretien et de maintien des fosses l'utilisation d'un caisson en acier galvanisé est prescrit. Ceux utilisés dans le Vieux-Port de Montréal pour l'éclairage de l'ancien mur de crue entre les rues Mc Gill et Mill en sont un exemple efficace, simple et sobre. Les caissons doivent être adaptés en dimension à des projecteurs encastrables de puissance variant de 70 à 250 watts.

#### 16.2 Les tonalités de lumière

##### Luminaires d'ambiance

De manière générale la tonalité principale de l'éclairage public est ambre-doré produite par des sources au sodium haute pression de 2 200° Kelvin - 60 IRC. Ce choix semble approprié puisque l'on associe généralement cette teinte à la lumière des lanternes au gaz historiquement en usage dans cette partie de la ville.

Afin de bien marquer les accès transurbain de l'arrondissement, les axes de pénétrations nord-sud sont de tonalité blanche aux halogénures métalliques à 3000° Kelvin - 65 IRC.

Les places et le tracé d'une certaine trajectoire entre elles sont aussi de tonalité blanche aux halogénures métalliques à 3 000° Kelvin - 65 IRC.

#### Projecteurs et les effets lumineux

Outre la tonalité des luminaires d'ambiance prescrits soit en haute pression sodium à 2 200° K - 60 IRC; soit en halogénures métalliques à 3 000° K - 65 IRC; la tonalité de la lumière pour l'éclairage architectural et scénographique varie d'une application à l'autre selon les critères suivants:

- la couleur de l'objet à éclairer,
- l'orientation de la source;
- l'effet scénographique ou l'effet d'ambiance à créer.

De manière générale, pour l'éclairage de bâtiments ou d'objets à exprimer on doit utiliser des tonalités variant de 2 700° Kelvin sur les bâtiments de couleur chaude (ocre) à 4 100 Kelvin sur les bâtiments dont la couleur est plus froide (pierre de taille). L'indice de rendu de couleur (IRC) doit être d'au moins 65 mais idéalement de 80 et plus.

Toutefois de manière particulière pour l'éclairage de certains lieux stratégiques, des toitures, des corniches, des horloges, des clochetons ou des dômes, certaines tonalités s'avèrent incontournables tel que:

- l'éclairage incandescent dont l'indice de rendu de couleur permet, sur certains ensembles, la mise en valeur de nuances essentielles à leur intelligibilité architecturale ou scénographique. Ex.: édifice New-York life, 1888, 511 Place-D'armes ;
- des tonalités très basse (ex.: HPS - 1 900°K - 22 IRC) ou très haute (ex.: fluorescent HO 6 500 K - 80 IRC) pour créer des effets contrastés. Ex.: l'intérieur de clocheton ou de dôme ;
- des tonalités de différentes longueur d'onde et de diverses saturations par l'usage de filtre de couleur ou

de sources colorées tel que les ampoules aux halogénures métalliques "designer color" de Venture Lighting pour marquer les lieux stratégiques de l'arrondissement. Ex.: le mur est du Palais de Justice, l'hôtel de ville, la rue de la Commune.

### 16.3 Les puissances relatives

Avant la mise en oeuvre des directives du schéma, un certain nombre de tests portant sur la validation des détails du schéma doivent être effectués à l'aide de calculs d'ingénierie et insitu pour déterminer les puissances relatives des sources des luminaires d'ambiance et autre matériel d'éclairage (projecteurs et effets spéciaux) afin d'en harmoniser les puissances et les résultats d'ensemble. Le processus vise à hiérarchiser l'impact des illuminations et de l'éclairage public de manière à atteindre l'échelle suivante:

Rues transurbaines	5	
Frange	4	
Voies de liaisons	4	
Places	4	
Voies internes	3	
Éléments poreux	2	ex: porte cochère
Effets mystérieux	2	ex: le jardin des Soeurs Grises (rue St-Pierre)

### 16.4 Les sources

L'indice de rendu de couleur, les systèmes prévenant l'appauvrissement spectral de la source relativement à la longévité des sources doivent constituer des préoccupations prioritaires pour la qualité et la pérennité des mises en lumières en minimisant les interventions pour leur entretien.

### 16.5 L'implantation

#### Luminaires d'ambiance

Le répertoire de l'implantation à appliquer sur le réseau viaire et les places se trouve inclus sous la forme d'une grille dans l'annexe 2. Outre ces prescriptions, l'implantation doit toujours faire l'objet d'une révision préalable à toute installation eu égard à un certain nombre de principes. Le principe fondamental de l'implantation ne repose plus uniquement sur l'éclairage fonctionnel dont la priorité est l'automobile et la sécurité du piéton dans sa relation avec l'automobile mais repose sur les critères suivants :

- l'implantation de luminaire pour une rue donnée doit dorénavant tenir compte des prescriptions du schéma et du plan lumière de telle sorte que l'implantation mette l'emphase sur l'ambiance et le ou les effets à réaliser;
- le rythme d'implantation doit offrir un sentiment de sécurité en produisant un effet d'accompagnement du piéton;
- le principe général d'implantation pour les voies publiques privilégie un positionnement en quinconce. Toutefois, lorsqu'une implantation en vis à vis est prescrite dans la grille comme pour les places, le principe en vis à vis est prioritaire. Par exemple, sur la rue Saint-Jacques l'implantation en quinconce de la rue est interrompue par l'implantation en vis-à-vis des rues bordant la place d'Armes;
- l'implantation des luminaires sur fût ou console doit prendre en compte le cadre bâti et éviter les positionnements qui défigurent l'architecture ou le rythme architectural;
- les ensembles remarquables et les architectures monumentales peuvent interrompre une implantation. Ainsi on peut passer de console sur bâtiment à console sur fût par exemple sur une même voie;

- les ensembles remarquables et les architectures monumentales qui sont dotées d'éléments d'éclairage distinct se rapportant à leur style interrompent l'implantation type;
- lorsque l'implantation entre console et fût ou console sur fût est brisé, il faut privilégier une implantation dont la source demeure dans l'alignement.

#### Projecteurs

L'implantation des projecteurs doit être la plus discrète possible :

- les sources ne doivent pas être vues sauf exceptionnellement dans le cas de prescriptions précises ;
- les boîtiers doivent avoir les plus petites dimensions possibles ;
- la couleur des boîtiers doivent être assortis à la couleur singulière de chacun des édifices, de manière qu'en situation diurne, il n'attire pas le regard;

Le positionnement et l'orientation des projecteurs doivent rigoureusement être ceux prescrits par l'éclairagiste de manière précise.

#### Installation

L'installation des fils de raccordement et autres accessoires doit bénéficier de la même attention et être le plus souvent dissimuler. On veillera à l'installation horizontale et verticale des fils la plus harmonieuse possible en regard de l'architecture propre à chaque édifice.

Pour l'installation des projecteurs des trous dans la maçonnerie des bâtiments doivent être faits. Ils doivent être le plus souvent pratiquer dans les parois verticales. Les scellants utilisés doivent être certifiés pour ce type de travail et être de la meilleure qualité.

être le plus souvent pratiqués dans les parois verticales. Les scellants utilisés doivent être certifiés pour ce type de travail et être de la meilleure qualité.

Tout projet d'installation doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ville de Montréal et d'une demande d'autorisation au ministère de la Culture et des Communications, en vertu de la Loi sur les biens culturels, le Vieux-Montréal étant un arrondissement historique. Le projet doit s'intégrer à l'architecture particulière du Vieux-Montréal, il ne doit en aucun cas porter atteinte à l'intégrité physique du bâtiment ou encombrer et nuire à l'appréciation diurne ou nocturne d'un bâtiment.

## 17.0 LE PLAN LUMIÈRE

### 17.1 Objectifs

La démarche analytique ainsi que les principes du Schéma ont permis de tracer le processus global de réflexion et les directions de l'opération lumière. Le plan lumière, plus spécifiquement a pour objectif de faire le repérage et de dresser la liste des édifices à éclairer. Il s'agit d'une collection potentielle d'illuminations. Les projets de mise en lumière doivent être confiés à un ou plusieurs concepteurs lumière qui démontreront une bonne compréhension du Schéma.

### 17.2 Grille de repérage

La grille de repérage se veut exhaustive en regard du Schéma et des études. Il peut apparaître au premier abord que beaucoup d'édifices et d'objets soient visés et qu'il y aura surenchère de lumière. C'est pourquoi la mise en garde suivante est nécessaire. Notre approche au plan a consciemment inclut tous les éléments apparaissant importants et ce, en prenant pour acquis que les demandes qui se manifesteront de la part des partenaires privés n'atteindront pas l'objectif de 100%. Bien entendu, nous désirons que l'opération lumière soit des plus réussie et nous croyons fermement au potentiel du Schéma et du Plan lumière mais il serait irréaliste de croire que tous les propriétaires concernés y participent sans exception. Si toute fois un tel cas se présente, il en reviendrait au comité de gestion d'entreprendre une réflexion à ce propos.

L'ensemble des outils et moyens proposés dans la présente étude doivent bénéficier d'étapes subséquentes de réflexion, de validation et de coordination. Le Schéma et le Plan lumière sont des outils évolutifs, ils établissent l'état d'une réflexion à un instant donné. Ils ne doivent pas être considérés comme un recueil de règles souveraines et intangibles. La ville est une matière qui évolue dans l'espace et dans le temps. Le Schéma et le Plan lumière accompagnent et guident cette évolution sans la contraindre pour autant. Le chapitre suivant porte sur la gestion et propose un modus operandi qui espère assurer la pérennité du Schéma et du Plan lumière.

PLAN LUMIÈRE VIEUX-MONTRÉAL

ÉDIFICES ET ADRESSES		Composante d'un ensemble	Participe à la silhouette du V-M	Élément de fermeture	Période de construction	NOTE
<b>A LA CITÉ RELIGIEUSE</b>						
1	Vieux-séminaire , 116 Notre-Dame O.	G	v		1657	horloge
2	Basilique Notre-Dame, 116 Notre-Dame O.	G	c		1824-29	façade avant et paroi latérale est
3	Église Notre-Dame du Bonsecours, 400 Saint-Paul E.		c	x	1678	élément de fermeture rue Bonsecours
<b>B LA CITÉ RESIDENTIELLE</b>						
4	Le 433-35 Saint-Louis				1750	éclairage toiture à deux versants
5	La maison Brossard, 454 rue Saint-Louis				1827-1832	éclairage toiture à deux versants
6	Musée Georges -Etienne -Cartier, 458 Notre-Dame O.				1801-1850	jardin
La rue Bonsecours entre Notre-Dame et St-Paul:						
7	Le 400, Notre-Dame est				1851-1980	
8	Le 444 rue Bonsecours				1851-1880	
9	Maison Papineau, 440 rue Bonsecours				avant 1800	
10	Le 430-18 rue Bonsecours				1851-1880	
11	Maison du Calvet, 401 Bonsecours				1770	
12	Le 407 rue Bonsecours				1801-1850	
13	Le 188 rue Saint-Amable				1801-1850	rue des artistes
14	Le 170 rue Saint-Amable				1801-1850	rue des artistes
15	Le 160 rue Saint-Amable				1801-1850	rue des artistes
16	La maison Beaudoin, 427-37 rue Saint-Vincent			x	-1800	Fermeture de la rue Sainte -Thérèse
17	Le Château Ramezay, 280 Notre-Dame E.		c		1756	rotonde

ENSEMBLE

- A = LA CITÉ RELIGIEUSE
- B = LA CITÉ RESIDENTIELLE
- C = LA CITÉ ADMINISTRATIVE
- D = LA CITÉ TRANSPORT ET COMMUNICATION
- E = LA CITÉ FINANCIÈRE
- F = LA CITÉ MARCHANDE
- G = PLACE D'ARMES
- H = PLACE D'YOUVILLE
- K = ÉLÉMENT DE FERMETURE
- L = ÉCLAIRAGES SPÉCIAUX

SILHOUETTE DU V- MTL.

- V = ÉLÉMENTS VERTICAUX
- C = COUPOLE, CLOCHER, TOURELLE

PLAN LUMIÈRE VIEUX-MONTRÉAL

	Composante d'un ensemble	Participe à la silhouette du V-M	Élément de fermeture	Période de construction	NOTE
<b>ÉDIFICES ET ADRESSES</b>					
<b>C LA CITÉ ADMINISTRATIVE</b>					
18		c		1657	Objet à éclairer
19		c		1872-1878	Clocheton et horloge
20		c	x	1851-1894	Fermeture rue St-Vincent
21				1911	
22			x	1926	Fermeture rue de Vaudreuil
23				1912	
24	L			1912	Éclairage paroi est
<b>D LA CITÉ DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION</b>					
Tout le front maritime (rue de la Commune)					
25	H	c	x	1881-1950	Fermeture Place d'Youville, horloge
26	H			1881-1950	
27	H			1900	
28		c		1881-1950	Tourelles
29				1881-1950	
30		c	x	1875	Tour , vue axiale de la Commune
31		c	x	1856	Lanterne d'observation et horloge

**ENSEMBLE**

- A = LA CITÉ RELIGIEUSE
- B = LA CITÉ RESIDENTIELLE
- C = LA CITÉ ADMINISTRATIVE
- D = LA CITÉ TRANSPORT ET COMMUNICATION
- E = LA CITÉ FINANCIÈRE
- E = LA CITÉ FINANCIÈRE
- F = LA CITÉ MARCHANDE
- G = PLACE D'ARMES
- H = PLACE D'YOUVILLE
- I = PORTE D'ENTRÉE
- J = SILHOUETTE DU V-MTL
- K = ÉLÉMENT DE FERMETURE
- L = ÉCLAIRAGES SPÉCIAUX

**SILHOUETTE DU V- MTL.**

- V = ÉLÉMENTS VERTICAUX
- C = COUPOLE, CLOCHER, TOUR

PLAN LUMIÈRE VIEUX-MONTRÉAL

	Composante d'un ensemble	Participe à la silhouette du V-M	Élément de fermeture	Période de construction	NOTE
<b>ÉDIFICES ET ADRESSES</b>					
<b>E LA CITÉ FINANCIÈRE</b>					
L'ensemble de la rue Saint-Jacques et tout particulièrement:					
32				1801-1850	
33				1851-1880	
34		v		1927	
35				1866	
36				1851-1880	Porte d'entrée St-Pierre côté ouest
37			x	1881-1950	Traversant, fermeture de St-Alexis
38				1881-1950	Porte d'entrée St-Pierre côté est
39				1881-1950	
40				1851-1881	3 façades
41			x	1851-1880	Fermeture rue St-Jean
42				1851-1880	
43				1881-1950	
44				1881-1950	
45				1914	
46			x	1881-1950	Fermeture de rue de L'Hôpital
47			x	1881-1950	Fermeture de St-Jean et St-Alexis
48				1851-1880	devra être mis en état et nettoyé
<b>F LA CITÉ MARCHANDE</b>					
L'ensemble de la rue St-Paul et tout particulièrement:					
				1881-1880	
49				1851-1880	
50				1851-1880	
51				1851-1880	
52				1881-1950	

**ENSEMBLE**

- A = LA CITÉ RELIGIEUSE
- B = LA CITÉ RESIDENTIELLE
- C = LA CITÉ ADMINISTRATIVE
- D = LA CITÉ TRANSPORT ET COMMUNICATION
- E = LA CITÉ FINANCIÈRE
- F = LA CITÉ MARCHANDE
- G = PLACE D'ARMES
- H = PLACE D'YOUVILLE
- I = PORTE D'ENTRÉE
- J = SILHOUETTE DU V-MTL
- K = ÉLÉMENT DE FERMETURE
- L = ÉCLAIRAGES SPÉCIAUX

**SILHOUETTE DU V- MTL.**

**SILHOUETTE DU V- MTL.**

- V = ÉLÉMENTS VERTICAUX
- C = COUPOLE, CLOCHER, TOUR

PLAN LUMIÈRE VIEUX-MONTRÉAL

ÉDIFICES ET ADRESSES		Composante d'un ensemble	Participe à la silhouette du V-M	Élément de fermeture	Période de construction	NOTE
<b>F LA CITÉ MARCHANDE (suite)</b>						
53	Le 157-63 St-Paul O.				1851-1880	
54	Le cour Le Royer, 85 à 51 St-Paul O.				1851-1880	résidentiel
55	Le 50-60 St-Paul O.				1881-1950	
56	Les 221 et 225-27-31 Saint-Paul O.				1851-1880	
57	Le 215 Saint-Paul O.				1851-1880	
58	Le 220 Saint-Paul O.					
59	Le 225-27-31 St-Paul O.				1851-1880	
60	Le 405 rue St-Dizier				1851-1880	
61	Le 84-88 Saint-Paul E.				1851-1880	
62	Le 92 Saint-Paul E.				1881-1950	
63	Le 100 Saint-Paul E.				1851-1880	
64	Le 104 et 114 Saint-Paul E.			x	1801-1850	Fermeture de Saint-Vincent
65	Marché Bonsecours, 350 St-Paul E.		c	x	1801-1850	Dôme, élément de fermeture Gosford
66	Accueil Bonneau, 404-20 St-Paul E.				1881-1950	Parcours accordéon
67	Le 251-59 St-Paul E.				1801-1850	Souche et borne
68	Le 404 Jacques Cartier (restaurant La Marée)				1801-1850	Souche et borne
69	Le 177-81 St-Paul E.					
70	Le 165-69 St-Paul E.				-1800	
L'ensemble de la rue Sainte-Hélène (430-32-36-40-442-46-50 455- 49-45-33-29 Sainte-Hélène et le 390, Notre-Dame, O.)					1851-1880	

**ENSEMBLE**

- A = LA CITÉ RELIGIEUSE
- B = LA CITÉ RESIDENTIELLE
- C = LA CITÉ ADMINISTRATIVE
- D = LA CITÉ TRANSPORT ET COMMUNICATION
- D = LA CITÉ TRANSPORT ET COMMUNICATION
- E = LA CITÉ FINANCIÈRE
- F = LA CITÉ MARCHANDE
- G = PLACE D'ARMES
- H = PLACE D'YOUVILLE
- I = PORTE D'ENTRÉE
- J = SILHOUETTE DU V-MTL
- K = ÉLÉMENT DE FERMETURE
- L = ÉCLAIRAGES SPÉCIAUX

**SILHOUETTE DU V- MTL.**

- V = ÉLÉMENTS VERTICAUX
- C = COUPOLE, CLOCHER, TOUR

PLAN LUMIÈRE VIEUX-MONTRÉAL

	Composante d'un ensemble	Participe à la silhouette du V-M	Élément de fermeture	Période de construction	NOTE
<b>ÉDIFICES ET ADRESSES</b>					
<b>G LIEU SYNTHÈSE - PLACE D'ARMES</b>					
	A				
71				1881-1950	horloge
72				1881-1950	Participe au mille-feuille, horloge et point de repère
73	E			1851-1880	Participe au mille-feuille rue St-Urbain
74	E			1881-1950	
75	E	c	x	1801-1850	Coupole
76		v		1881-1950	
<b>H LIEU SYNTHÈSE - PLACE D'YOUVILLE</b>					
	D				
77		c		-1800	
78		c		1881-1950	
79				1801-1850	
80		c	x	1881-1950	Tourelle, perçu de la rue St-Nicolas
81		c	x	1990	Tour et horloge, point de repère
					Vue axiale depuis de la Commune
<b>I PORTE D'ENTRÉE</b>					
	E				Portes rue Saint-Pierre
82				1851-1880	Borne sud-ouest Place Jacques -Cartier
83				1851-1880	Borne sud-est Place Jacques -Cartier
84				1801-1850	Borne nord-est Place Jacques -Cartier
85				1801-1850	Borne nord-ouest St-Laurent
86				1851-1880	Borne nord-est St-Laurent

**ENSEMBLE**

- A = LA CITÉ RELIGIEUSE
- B = LA CITÉ RESIDENTIELLE
- C = LA CITÉ ADMINISTRATIVE
- D = LA CITÉ TRANSPORT ET COMMUNICATION
- E = LA CITÉ FINANCIÈRE
- F = LA CITÉ MARCHANDE
- G = PLACE D'ARMES
- H = PLACE D'YOUVILLE
- I = PORTE D'ENTRÉE
- J = SILHOUETTE DU V-MTL
- K = ÉLÉMENT DE FERMETURE
- L = ÉCLAIRAGES SPÉCIAUX

**SILHOUETTE DU V- MTL.**

- V = ÉLÉMENTS VERTICAUX ,
- C = COUPOLE, CLOCHER, TOUR

PLAN LUMIÈRE VIEUX-MONTRÉAL

ÉDIFICES ET ADRESSES		Composante d'un ensemble	Participe à la silhouette du V-M	Élément de fermeture	Période de construction	NOTE
<b>J ÉLÉMENT PARTICIPANT À LA SILHOUETTE DU V-MTL</b>						
87	La Sauvegarde, 152 rue Notre-Dame E.		v		1851-1880	À éclairer le traitement de la coiffe
88	Le 4 Notre-Dame E.		v		1881-1950	À éclairer le traitement de la coiffe
89	Le 407 rue Saint-Laurent		v		1881-1950	À éclairer le traitement de la coiffe
90	Le 465, rue Saint-Jean	D	v	x	1881-1950	À éclairer le traitement de la coiffe
91	Le 260 Notre-Dame O.		c		1881-1950	Tourelle
<b>K ÉLÉMENT DE FERMETURE</b>						
92	Le 451 rue Saint-Jean			x	1881-1950	Fermeture de Saint-Nicolas (façade sud)
93	Le Lovell litho, 423 rue Saint-Nicolas			x	1801-1850	Fermeture de la rue Lemoyne
94	Le 420 McGill			x		Fermeture de la rue Lemoyne
95	Le 443 rue Saint-François-Xavier (restaurant Bonaparte)			x	1881-1950	Fermeture du Saint-Sacrement
96	L'hotel Ramzay, 295 rue Saint-Paul			x	1801-1850	Fermeture de la rue du m. Bonsecours
97	L'auberge le Vieux Saint-Gabriel, 426 St-Gabriel			x	1801-1850	Fermeture de Sainte-Thérèse
98	Le 468 McGill			x	1851-1880	Fermeture de la rue des Récollets
<b>L ÉCLAIRAGES SPÉCIAUX</b>						
99	Le 500 Place D'armes	G				Dialogue en lumière avec secteur P-D-A
	Édifice 24 (Le Palais de Justice, 1 Notre-Dame E. )	C				Éclairage paroi est (Champ de Mars)
	Édifice 75 (Musée Pointe-à-Callière)	H				Éclairage bleu miroitement de l'eau
	Édifice 12 (Église Bonsecours- façade de la Commune)	B				Éclairage bleu miroitement de l'eau

**ENSEMBLE**

- A = LA CITÉ RELIGIEUSE
- B = LA CITÉ RESIDENTIELLE
- C = LA CITÉ ADMINISTRATIVE
- D = LA CITÉ TRANSPORT ET COMMUNICATION
- E = LA CITÉ FINANCIÈRE
- F = LA CITÉ MARCHANDE
- G = PLACE D'ARMES
- H = PLACE D'YOUVILLE
- I = PORTE D'ENTRÉE
- J = SILHOUETTE DU V-MTL
- K = ÉLÉMENT DE FERMETURE
- L = ÉCLAIRAGES SPÉCIAUX

**SILHOUETTE DU V- MTL.**

- V = ÉLÉMENTS VERTICAUX ,
- C = COUPOLE, CLOCHER, TOUR

PLAN LUMIÈRE VIEUX-MONTRÉAL

	Composante d'un ensemble	Participe à la silhouette du V-M	Élément de fermeture	Période de construction	NOTE
<b>ÉDIFICES ET ADRESSES</b>					
<b>M</b>	<b>ÉLÉMENT DE L'EXTÉRIEUR À METTRE EN LUMIÈRE</b>				
	Pont Jacques-Cartier				
	L'ancien édifice des HEC, 535 Viger E.				
	Clocher de l'église Saint-Sauveur, rue Saint-Denis / Viger				
	Clocher de l'église Sainte-Brigide, 1151 Alexandre-de-Sève				
	Clocher de l'église Saint-Pierre-Apôtre, 1201 de la Visitation				
	Clocher Saint-Jacques, UQAM rue Saint-Denis				
	Fort de l'île Sainte-Hélène				
	Phare de l'île Sainte-Hélène				
<b>N</b>	<b>HORLOGES</b>				
	Édifices nos 1, 19, 25, 30, 71, 72, 81				
	La Presse, 7 rue Saint-Jacques				
	Édifice Robert Reford, 221 rue Saint-Sacrement				
	The Gazette, 250 Saint-Antoine Ouest				
	Centre de commerce mondial, rue Saint-Antoine				
	Sur rue: Saint-Jacques coin Saint-Pierre				
	Sur rue: Saint-Jacques coin Saint-François-Xavier				
	en forme de gouvernail de bateau				

OPÉRATION LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL

PERSPECTIVES NOCTURNE • LA CITÉ ADMINISTRATIVE



OPÉRATION LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL

PERSPECTIVES NOCTURNE • LA PLACE D'ARMES



GROUPE CARDINAL HARDY INC., en collaboration avec LDL inc.

## 18.0 LA GESTION DU SCHEMA ET DU PLAN LUMIÈRE

Les analyses dont a bénéficié le Schéma d'aménagement lumière du Vieux-Montréal mettent en relief le désordre lumineux dans lequel sont plongés les citoyens et démontrent l'avantage que constitue l'usage d'un tel Schéma pour constituer une écriture lumière de la ville, c'est-à-dire, modeler par la lumière (perception nocturne) ce qui nous est donné à ressentir d'un même environnement (perception diurne).

Le Schéma d'aménagement lumière est un document public étant donné les enjeux que peuvent représenter des débordements de mauvais goût esthétiques ou idéologiques.

Par gestion du Schéma et du Plan lumière nous entendons, la gestion de sa mise en oeuvre, de son développement et de son évolution afin d'en assurer:

- la conformité aux objectifs et aux principes qui l'inspirent
- la pérennité ou l'amendement de l'approche conceptuelle qui le soutient, approche aussi bien historique, économique, culturelle que technique ;
- la pérennité en terme technique des illuminations.

### 18.1 La mise en oeuvre des illuminations

Les luminaires d'éclairage des rues et des places, les projecteurs des illuminations architecturales et les installations scénographiques qui ont prise sur le domaine public étant la propriété de la ville, les services municipaux se chargent de la mise en oeuvre des tâches et des travaux visant à leur accomplissement dans les règles de l'art.

Quant à l'éclairage architectural ou scénographique dont les objets relèvent soit d'institutions ou d'organismes gouvernementaux, d'entreprises ou de personnes privées il doit faire l'objet d'un partenariat à développer entre les services de la ville et les différents propriétaires. Ce partenariat prend la forme d'une convention entre les parties affirmant certains principes quant aux travaux de mise en lumière et à leur gestion d'une part, et le partage des obligations d'autre part.

La mise en oeuvre du Schéma et du Plan lumière nécessite l'établissement d'un cadre de fonctionnement et de procédures de réalisation. Elles permettent la coordination et le suivi des travaux de manière à maximiser le succès des interventions et à utiliser ses succès comme levier et comme promotion de l'opération lumière et de son rayonnement sur le développement économique du Vieux-Montréal.

La mise en oeuvre passe aussi par des contraintes d'ordre technique tel que la disponibilité de puissances électriques adéquates et suffisantes. En ce sens, lorsque les services de la ville procèdent à des travaux majeurs sur une rue, un tronçon ou une place, ils doivent prévoir les installations électriques pour les illuminations prévues au Schéma et au Plan lumière. Concomitamment la ville doit promouvoir la réalisation des mises en lumière qui donneront lieu à une convention de partenariat.

L'approche est différente lorsqu'il s'agit d'illuminations ou d'installations qui ne peuvent compter sur un réaménagement de la part de la ville des alimentations en puissance électrique. Dans ce cas l'alimentation électrique doit provenir des installations privées et la convention doit en tenir compte.

### 18.2 Les conventions

Outre les éléments juridiques nécessaires à la conclusion d'une entente légale au Québec, les conventions pourront s'inspirer des principes énoncés ici.

#### Conception et suivi

La convention doit affirmer les règles de production d'une illumination en rapport avec le Schéma d'aménagement et le Plan lumière.

Tout projet de mise en lumière doit faire l'objet d'une conception qui tienne compte du Schéma d'aménagement et du Plan lumière dont le concepteur aura pris connaissance.

Tout projet d'installation doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ville de Montréal et d'une demande d'autorisation au ministère de la Culture et des Communications, en vertu de la Loi sur les biens culturels, le Vieux-Montréal étant un arrondissement historique. On doit tenir compte de la nécessité de concevoir un projet qui s'intègre à l'architecture particulière du Vieux-Montréal. Par exemple, le projet ne doit en aucun cas porter atteinte à l'intégrité physique du bâtiment ou causer des dommages à la maçonnerie. L'installation ne doit pas encombrer ou nuire à l'appréciation diurne ou nocturne d'un bâtiment. Enfin, les appareils et accessoires doivent s'harmoniser avec l'architecture et le but recherché doit en être un de mise en valeur.

Le concepteur doit posséder des qualifications en éclairage architectural ou scénographique et en design urbain. Le concepteur peut être:

- la ville par ses services;
- un concepteur parmi une liste de concepteurs fournis par la ville;
- un concepteur reconnu par ses pairs et par un comité de gestion lumière dont il est question plus loin;

- un concepteur choisi à l'issu d'un concours ou d'un appel d'offres.

La ville fournira au concepteur:

- une copie couleur du Schéma et du Plan lumière;
- les plans, élévations et coupe nécessaires au projet;
- les données relatives aux appareils d'éclairage inclus au cahier de prescription de la ville.

Le concepteur doit produire au moins:

- un document exprimant sa compréhension du Schéma d'aménagement eu égard à son projet (mise en contexte et analyse visuelle);
- un document expliquant sa démarche et son approche conceptuelle;
- une implantation en plan, en élévation et en coupe des appareils et des accessoires;
- un plan d'intégration architecturale des installations;
- un devis de performance incluant au moins les prescriptions pour:
  - les appareils;
  - les accessoires;
  - les sources;
  - l'orientation;
  - l'installation des projecteurs;
  - le positionnement des câbles d'alimentation électrique;
  - les raccordements de puissance;
  - l'entretien;
  - une illustration nocturne exprimant les intentions du projet.

Le concepteur doit faire le suivi qualitatif de l'exécution des travaux et des installations et le réglage des illuminations.

#### **L'exécution des travaux**

L'exécution des travaux et des installations peut être le propre:

- de la ville;
- du propriétaire privé ou institutionnel;
- d'un mandataire de l'un ou de l'autre.

Mais dans tous les cas, les objectifs et les principes associés aux travaux dans le Schéma d'aménagement et le Plan lumière doivent être respectés et l'horaire d'éclairage est celui retenu pour l'ensemble du Plan lumière.

Tout projet d'illumination doit recevoir la sanction du comité de gestion du Schéma décrit plus loin.

#### **Le partage des obligations**

Certaines obligations financières découlent de l'application de la convention pour chacun des partenaires, elles concernent:

- la conception, le suivi qualitatif et le réglage;
- les plans et devis d'ingénierie et le suivi technique;
- l'installation des câbles et des appareils;
- la consommation électrique;
- l'achat des équipements;
- l'entretien;
- la propriété des installations.

Elles pourront être partagées de diverses manières, dont en voici quelques exemples:

Convention entre la ville et un ou un groupe de résidents dont le bâtiment est à vocation résidentielle ou entre la ville et un organisme à but non lucratif.

## Coûts payables par la ville:

- la conception, le suivi qualitatif et le réglage;
- les plans et devis d'ingénierie et le suivi technique;
- l'installation des câbles et des appareils;
- la consommation électrique;
- l'entretien.

## Coûts payables par le ou les propriétaires:

- l'achat des équipements.

La ville demeure propriétaire des installations.

Convention entre la ville et un ou un groupe de commerçants

## Coûts payables par la ville:

- la conception, le suivi et le réglage des illuminations;
- les plans et devis d'ingénierie et le suivi technique;
- l'installation des câbles et des appareils;
- l'entretien.

## Coûts payables par le ou les propriétaires:

- l'achat des équipements;
- la consommation électrique.

La ville demeure propriétaire des installations.

Convention entre la ville et un groupe constitué de résidents et de commerçants

## Coûts payables par la ville:

- la conception, le suivi et le réglage des illuminations;
- les plans et devis d'ingénierie et le suivi technique;
- l'installation des câbles et des appareils;
- l'entretien.

## Coûts payables par le ou les propriétaires:

- l'achat des équipements;
- la consommation électrique.

La ville demeure propriétaire des installations.

Convention entre la ville et une institution ou un organisme gouvernemental

## Coûts payables par la ville:

- l'entretien.

## Coûts payables par le ou les propriétaires:

- l'achat des équipements;
- la consommation électrique.

## Coûts à partager entre la ville et le propriétaire:

- la conception, le suivi et le réglage des illuminations;
- les plans et devis d'ingénierie et le suivi technique;
- l'installation des câbles et des appareils.

La ville demeure propriétaire des installations.

Convention entre la ville et une grande entreprise

## Coûts payables par la ville:

- l'entretien.

## Coûts payables par le propriétaire:

- la conception, le suivi et le réglage des illuminations;
- les plans et devis d'ingénierie et le suivi technique;
- l'installation des câbles et des appareils;
- l'achat des équipements;
- la consommation électrique.

La ville demeure propriétaire des installations. La ville peut céder la propriété des installations sous réserve de garantie quant à l'entretien périodique de l'installation et l'absorption des coûts afférents par le propriétaire.

Convention entre la ville et une grande entreprise ou un groupe de propriétaires pour la mise en valeur du patrimoine urbain

Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle une société devient commanditaire d'une mise en lumière ayant pour objet la place ou le tronçon de rue où elle se situe, afin de créer un effet d'entraînement.

## Coûts payables par la ville:

- l'entretien.

## Coûts à partager entre la ville et le ou les propriétaires:

- la conception, le suivi et le réglage des illuminations;
- les plans et devis d'ingénierie et le suivi technique;
- l'installation des câbles et des appareils;
- l'achat des équipements;
- la consommation électrique.

La ville demeure propriétaire des installations.

### 18.3 Le comité de gestion

Un certain nombre de services publics sont impliqués dans le projet de mise en lumière du Vieux-Montréal, des services municipaux régionaux, provinciaux ou nationaux.

Suite à l'acceptation par les différentes instances du Schéma et du Plan lumière du Vieux-Montréal, nous recommandons la mise sur pied d'un comité lumière formé d'un certain nombre de personnes qui veillera à l'application des principes émanant du Schéma.

Le comité est formé de personnes provenant des domaines suivants:

- 1 représentant des services d'urbanisme;
- 1 représentant des services de la circulation;
- 1 représentant du service des parcs;
- 1 représentant du service des immeubles;
- 1 expert-conseil en design urbain ayant une bonne connaissance du Schéma;
- 1 représentant du ministère de la Culture et des Communications.

Le comité doit avoir des préoccupations et des prérogatives lui permettant d'achever les tâches suivantes:

- adopter un mode de communication des décisions ou des recommandations du comité aux différents services et intervenants, afin de maximiser la coordination de la mise en oeuvre à toutes les étapes du Schéma et du Plan;
- constituer une liste de concepteurs susceptibles de réaliser dans les règles de l'art des illuminations prescrites par le Plan lumière et proposer certains critères qui pourront servir à la mise à jour de la liste;
- adopter un mode de validation des principes soumis pour chacune des illuminations du Plan lumière par les concepteurs;

- adopter les amendements à apporter au Schéma et à la politique d'éclairage et au cahier de prescription de la ville concernant:
  - les appareils;
  - les accessoires;
  - les sources;
  - l'orientation;
  - l'installation;
  - les raccordement de puissance;
  - l'entretien.
- réviser et recommander les modifications aux différentes conventions de partenariat à être proposées aux résidents pour la mise en oeuvre du Plan lumière;
- élaborer avec les services spécialisés des stratégies de promotion et des démonstrations pour susciter l'intérêt de résidents ou de commanditaires;
- proposer aux mandants, diverses interventions allant de la formation d'une partie du personnel d'entretien à des techniques d'entretien de mise en lumière, jusqu'à l'extension de son mandat à d'autres quartiers limitrophes.
- Par exemple le développement d'un Schéma qui englobe l'arrondissement Ville-Marie afin de réaliser en profondeur la mise en valeur du Vieux-Montréal et permettre l'amorce d'une démarche structurante pour la ville et ses habitants.

Le comité ne doit pas constituer une structure lourde et doit pouvoir se réunir ad hoc; sauf bien sûr pour le démarrage de la mise en oeuvre du Schéma.

## CONCLUSION

Les villes ne vivent pas que le jour. La durée de la nuit varie entre sept heures l'été et seize heures l'hiver, soit les deux-tiers de la journée. C'est dire l'importance de l'éclairage public dans le quotidien des citoyens. Jusqu'à une époque récente, celui-ci était conçu dans une perspective avant tout sécuritaire. Aujourd'hui de très nombreuses municipalités, comme Lyon, Nantes, Jérusalem, Singapour, Barcelone, Édimbourg, ont saisi le rôle déterminant de la lumière dans la qualité de vie des citadins et dans l'essor du développement économique des villes.

A Montréal, c'est en complémentarité aux aspects fonctionnels et sécuritaires, qu'une écriture nocturne est proposé par le Schéma d'aménagement lumière et le plan lumière afin de réveiller et révéler l'amalgame des traces du passé et la contemporanéité de son quartier historique.

Le Vieux-Montréal nous convie à un voyage dans le temps grâce aux immeubles toujours en place, à la trame de rues et au parcellaire, aux espaces publics anciens ainsi qu'aux vestiges archéologiques mis en valeur. L'histoire du quartier et celle des pratiques urbaines, de 1930 à aujourd'hui, ont fait en sorte que l'arrondissement historique offre maintenant une occasion de contact privilégié entre le passé et un présent orienté vers l'avenir. Richesse historique et richesse visuelle des lieux s'y font face, miroirs mutuels. Il s'agit d'un lieu unique qui recèle un potentiel fort pouvant assurer son développement économique. La lumière par le biais d'une planification ordonnée est un outil extraordinaire pour révéler ce potentiel.

Les outils et moyens que représentent le Schéma et le Plan lumière ainsi que sa gestion ne saurait être complet sans:

- un programme d'investissements annuels qui définit le phasage et le chiffrage des opérations;
- un programme d'exploitation concernant les coûts de consommation électrique;
- un programme de maintenance prévoyant le coût de la main-d'oeuvre et de la fourniture pour l'entretien, le nettoyage, le changements des lampes et autres appareils.

Ces aspects fonctionnels et organisationnels sont des enjeux de taille, c'est pourquoi nous interpellons tous les acteurs concernés afin que l'opération lumière du Vieux-Montréal devienne le lieu des possibles pour la lumière, pour que son espace nocturne se transforme en un terrain de découvertes sans cesse renouvelées, un lieu de convivialité au quotidien qui privilégie l'environnement, l'atmosphère et le plaisir visuel sans volonté de sacraliser des monuments ou d'encourager le spectaculaire. Le lieu d'une réelle prise de conscience de notre histoire à l'aube de l'an 2000.



**ANNEXE 1**  
**EXTRAIT DE LA POLITIQUE D'ÉCLAIRAGE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**  
**POUR LE MONTRÉAL HISTORIQUE**

### 6.2.3 LES SECTEURS A VOCATION PARTICULIERE

#### 6.2.3.1 Le Montréal historique

Les deux modèles décoratifs existants (RAC # 088 et # 093, ce dernier étant approuvés par le ministère des Affaires culturelles) seront utilisés pour compléter l'éclairage du Montréal historique. (Voir plan no 12 Vieux-Montréal, les Faubourgs et illustrations no 13-14).

Ces lampadaires seront utilisés selon le cas en applique murale, ou sur fût, avec un, deux ou quatre luminaires.

Aucun lampadaire fonctionnel décoratif ne sera installé sur les artères du Montréal historique, (par exemple sur les rues de la Commune ou Notre-Dame).

#### 6.2.3.2. Le Faubourg des Récollets

Le modèle décoratif installé sur la rue Saint-Jacques et les environs (plan RAC # 084) est retenu pour le Faubourg des Récollets afin de créer en continuité une atmosphère piétonne plus attrayante pour ce secteur en voie de redéveloppement. (Voir plan no 12 et illustration no 15).

#### 6.2.3.3. *Faubourg Québec* Le secteur résidentiel entre les rues Berri et Amherst

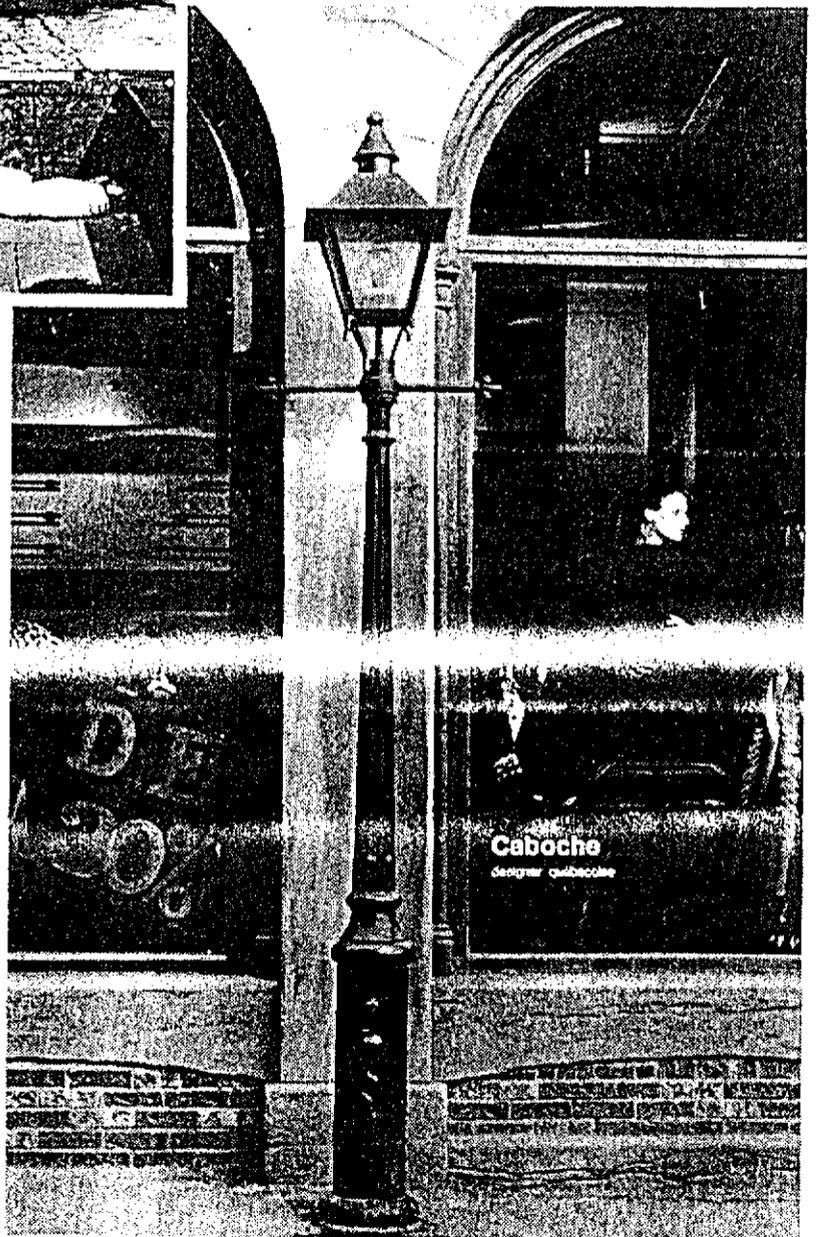
Le lampadaire décoratif à un luminaire retenu pour les quartiers anciens (plan R.A.C. # 023) sera également installé par exception dans le secteur résidentiel situé entre les rues Berri et Amherst compris dans le quartier de planification Mc Gill (38). (Voir illustration no 16).

Le besoin d'établir une continuité visuelle entre les secteurs à vocation résidentielle comme le plateau Mont-Royal, centre-sud et le futur Faubourg Québec, situé en front de mer sur le Saint-Laurent, motive cette décision.



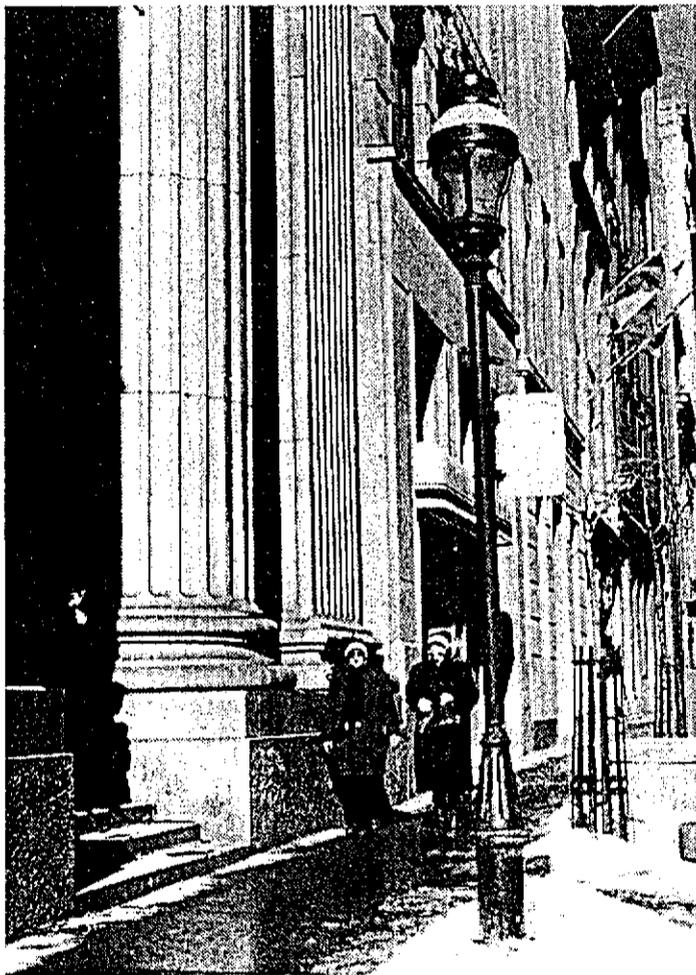
RAC-093  
Illustration n° 14

Le deuxième modèle de lampadaire du Vieux-Montréal est quant à lui approuvé par le ministère des Affaires culturelles.



Deux versions du même  
modèle de lampadaire  
historique du Vieux-  
Montréal.

RAC-088  
Illustration n° 13



RAC-084  
Illustration, n° 15

Le lampadaire victorien de la rue  
St-Jacques est proposé pour le réamé-  
nagement du Faubourg des Récollets.

LES FAITS SAILLANTS (suite)

5- CHOIX DU TYPE DE LAMPADAIRE, DU NIVEAU D'ECLAIRAGE ET DU RATIO D'UNIFORMITE EN FONCTION DES VOIES ET DES AIRES

VOIES	AIRES		
	RESIDENTIELLES	COMMERCIALES	INDUSTRIELLES
LOCALES	Décoratif * un luminaire lampe: 100 watts niveau: 4 lux uniformité: 4/1	Décoratif deux luminaires lampe: 70 watts niveau: 6 lux uniformité: 4/1	Fonct. déco. ** un luminaire lampe: 200 watts niveau: 6 lux uniformité: 4/1
COLLECTRICES	Fonct. déco. un luminaire lampe: 200 watts + Décoratif un luminaire Lampe: 100 Watts niveau: 6 lux uniformité: 4/1	Fonct. déco. un luminaire lampe: 250 watts + Décoratif deux luminaires lampe: 70 watts niveau: 10 lux uniformité: 4/1	Fonct. déco. un luminaire lampe: 200 watts  niveau: 9 lux uniformité: 4/1
ARTERES	Fonct. déco. un luminaire lampe: 200 watts + Décoratif un luminaire lampe: 100 watts niveau: 8 lux uniformité: 3/1	Fonct. déco. un luminaire lampe: 250 watts + Décoratif deux luminaires lampe: 70 watts niveau: 15 lux uniformité: 3/1	Fonct. déco. un luminaire lampe: 200 watts  niveau: 12 lux uniformité: 3/1
ARTERES R.A.C.	S/O	Fonct. déco. un luminaire (1) lampe: 250 watts + Décoratif quatre luminaires lampe: 70 watts niveau: 20 lux uniformité: 3/1	S/O

\* Décoratif: Lampadaire décoratif bas.

\*\* Fonct. déco.: Lampadaire fonctionnel décoratif haut.

Les niveaux moyens d'éclairage en lux et les ratios d'uniformité sont conformes aux recommandations de l'I.E.S.

(1) Si l'artère est aménagée avec un terre plein central, le lampadaire fonctionnel décoratif est muni de deux luminaires.



Plan n°12

Quartiers du centre

- Vieux Montréal
- Les faubourgs



**ANNEXE 2**  
**GRILLE DES SPÉCIFICATIONS POUR LES APPAREILS**  
**D'ÉCLAIRAGE DU RÉSEAU VIAIRE ET DES PLACES PUBLIQUES**

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
<b>FRANGE ET AXE TRANSURBAIN</b>										
Mc Gill	De la Commune	Ste-Cat.	fût	7m	bilatéral	HM	3200° K	65	diffus	
	Sainte-Catherine	1 tête			vis-à-vis					
Saint-Laurent	De la Commune	Ste-Cat.	fût	7m	bilatéral	HM	3200° K	65	diffus	
	Sainte-Catherine	1 tête			vis-à-vis					
Berri est	De la Commune	Ste-Cat.	fût	7m	un côté	HM	3200° K	65	diffus	
	Saint-Antoine	1 tête								
Berri	Saint-Antoine	Ste-Cat.	fût	7m	bilatéral	HM	3200° K	65	diffus	
	Sainte-Catherine				quinconce					
Berri ouest	De la Commune	De la Commune	console	AD	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Antoine	1 tête								
<b>note:</b>	sur les parois du viaduc sauf sous le viaduc									

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
Berri ouest-haut	Champ-de-Mars	RAC-503	fût	AD	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	de la Friponne	2 têtes								
<b>note:</b>	<u>enlever luminaires privés</u>									
De la Commune	Berri	De la Commune	console	AD	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
nord	Saint-Pierre	1 tête								
De la Commune	Saint-Pierre	RAC-503	fût	4.5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
nord	Mc Gill	1 tête								
De la Commune	Berri	RAC-O88	fût	4.5 m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
sud	Mc Gill	1 tête								
Saint-Antoine	Berri	RAC-503	fût	4.5 m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Mc Gill	2 têtes			quinconce					
Saint-Antoine	Berri	shoe box	fût	9m	bilatéral	FONCTIONNEL SELON POLITIQUE VILLE				
	Mc Gill				quinconce					

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
<b>VOIES DE LIAISON EST-OUEST</b>										
Saint-Jacques	Mc Gill	RAC-084	fût	4.5m	bilatéral	HM	Blanc	65	diffus	
	Saint-Laurent	2 têtes			quinconce					
Notre-Dame	Mc Gill	De la Commune	fût	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Rue place-d'Armes	2 têtes			quinconce					
Notre-Dame	place-d'Armes / Saint-Sulpice	De la Commune	fût	4.5m	bilatéral	HM	Blanc	65	diffus	
	Gosford	2 têtes			quinconce					
Notre-Dame	Gosford	De la Commune	fût	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Berri	2 têtes			quinconce					

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
Saint-Paul	Mc Gill	De la Commune	console	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	place Jacques-Cartier	1 tête			quinconce					
Saint-Paul	place Jacques-Cartier	De la Commune	console	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Berri	1 tête			quinconce					
<b>VOIES DE LIAISON NORD-SUD</b>										
Saint-Pierre	De la Commune	De la Commune	console sur fût	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	place d'Youville	1 tête			quinconce					
Saint-Pierre	place d'Youville	De la Commune	console	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Antoine	1 tête			quinconce					

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
Saint-François-Xavier	De la Commune	De la Commune	console	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Antoine	1 tête			quinconce					
De Callière	De la Commune	De la Commune	console	4.5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	place d'Youville	1 tête			ouest					
Saint-Sulpice	De la Commune	De la Commune	console	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Notre-Dame	1 tête			quinconce					
Côte place d'Arme	Saint-Jacques	RAC-503	fût	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Antoine				quinconce					
Gosford	Saint-Paul	RAC-503	fût	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Champs-de-Mars				vis-à-vis					
<b>note (1):</b>	implantation sur les socles du viaduc									

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
Gosford	Champs-de-Mars	RAC-503	fût	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Antoine				quinconce					
<b>note:</b>	coordonner avec implantaion Saint-Claude									
Saint-Claude	Saint-Paul	RAC-093	console	4.5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Notre-Dame	1 tête			est					
Saint-Claude	Notre-Dame	RAC-503	fût	4.5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Champs-de-Mars				est					
<b>note :</b>	Dans l'éventualité d'un réaménagement l'implantation devrait tenir compte des choix qui seront prescrits par les designers selon que la viaduc demeure fonctionnel, est remplacé en totalité ou est modelé en parc à vocation ludique. Cette note doit être considérée pour le viaduc et les rues adjacentes: rue Gosford et Saint-Claude									
Du marché Bonsecours	De la Commune	De la Commune	console	4.5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Paul	1 tête			ouest					
Bonsecours	De la Commune	De la Commune	console sur fût	4.5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Paul	1 tête			est					

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
Bonsecours	Saint-Paul	De la Commune	console sur fût	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Antoine	1 tête			quinconce					
<b>VOIES INTERNES NORD-SUD</b>										
Ste-Hélène	Lemoine	De la Commune	console sur fût	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Notre-Dame	1 tête			quinconce					
<b>VOIES INTERNES NORD-SUD</b>										
Normand	Youville	De la Commune	console sur fût	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	place d'Youville	1 tête			quinconce					
<b>VOIES INTERNES NORD-SUD</b>										
Dollard	Notre-Dame	De la Commune	console	4.5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Jacques	1 tête			quinconce					
<b>VOIES INTERNES NORD-SUD</b>										

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
Saint-Alexis	Du Saint-Sacrement	De la Commune	console	4,5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Notre-Dame	1 tête			quinconce					
Saint-Jean	Du Saint-Sacrement	De la Commune	console sur fût	4,5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Notre-Dame	1 tête			ouest					
Saint-Nicolas	place d'Youville	De la Commune	console	4,5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Du Saint-Sacrement	1 tête			ouest					
<b>note:</b>	le long de l'édifice Board of trade: 4,5m; console sur fût									
Du Port	De la Commune	De la Commune	console sur fût	4,5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	place d'Youville	1 tête			ouest					

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
Saint-Dizier	De la Commune	De la Commune	console	4,5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Paul	1 tête			est					
Saint-Dizier	Saint-Paul	RAC-093	console	4,5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	De Brésoles	1 tête			quinconce					
Saint-Jean-Baptiste	De la Commune	De la Commune	console	4,5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Notre-Dame	1 tête			est					
Saint-Gabriel	De la Commune	De la Commune	console	4,5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Notre-Dame	1 tête			ouest					
De Vaudreuil	Saint-Paul	De la Commune	console	4,5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Ste-Thérèse	1 tête			est					

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
Saint-Vincent	Saint-Paul	De la Commune	console	4,5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Notre-Dame	1 tête			est					
<b>note:</b>	<b>ajout d'éclairage incandescent pour activités artistiques</b>									
Bonneau	De la Commune	De la Commune	console	4,5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Paul	1 tête			ouest					
Chagouamigon		De la Commune	console	4,5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
		1 tête			ouest					
<b>VOIES INTERNES EST-OUEST</b>										
Rue d'Youville	Mc Gill	De la Commune	console sur fût	4,5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Pierre	1 tête			quinconce					

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
Lemoyne	Mc Gill	De la Commune	console	4,5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Nicolas	1 tête			quinconce					
Du Saint-Sacrement	Saint-Pierre	De la Commune	console	4,5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-François-Xavier	1 tête			quinconce					
Des Récollets	Mc Gill	De la Commune	console sur fût	4,5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Pierre	1 tête			quinconce					
De l'hôpital	Saint-Alexis	De la Commune	console sur fût	4,5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-François-Xavier	1 tête			quinconce					
De la Capitale	Saint-François-Xavier	RAC-093	console	4,5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	place Royale	1 tête			nord					

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
De Brésoles	Saint-Sulpice	De la Commune	console	4,5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Dizier	1 tête			quinconce					
Sainte-Thérèse	Saint-Gabriel	De la Commune	console sur fût	4,5m	un côté	HPS	2200° K	60	diffus	
	Saint-Vincent	1 tête			sud					
Saint-Amable	Saint-Vincent	De la Commune	console	4,5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	place Jacques-Cartier	1 tête			quinconce					
Le Royer est	place Jacques-Cartier	bollard		AD	AD	HM	3200° K	65	ponctuel	
	Saint-Claude	1 tête								
<b>note:</b>	Le réaménagement de cette rue faisant partie du projet de la place de la Dauversière on devra statuer sur son intégration à la place ou sur son rôle de rue, l'implantation devra tenir compte aussi des activités des dessinateurs, peintres et coloristes et pourvoir l'espace d'un éclairage adéquat pour ces activités.									
Du Champs-de-Mars	Gosford	RAC-503	fût	4,5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Champs-de-Mars	1 tête			quinconce					

rue	entre	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
Du Champs-de-Mars	Gosford	RAC-503	fût	4,5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Berri	1 tête			quinconce					
Saint-Louis	Gosford	RAC-503	fût	4,5m	bilatéral	HPS	2200° K	60	diffus	
	Berri	1 tête			quinconce					

PLACES	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
place d'Youville									
place d'Youville (pourtour nord)	RAC-093	console	AD	AD	HM	Blanc	65	diffus	
	2 têtes			AD					
place d'Youville (pourtour sud)	RAC-503	fût	AD	AD	HM	Blanc	65	diffus	
	1 tête			AD					
place d'Youville									
<b>description</b>	<p><u>Principe d'aménagement lumière</u></p> <p>Mise en valeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des bâtiments en pourtour</li> <li>- des passages et des porosités (ex. la cour Gibby's)</li> <li>- de l'obélisque</li> <li>- de la flèche du centre d'histoire de Montréal</li> <li>- de la tourelle du bâtiment de la rue du port (coin sud-est)</li> <li>- de la fermeture par l'édifice du Grand Tronc</li> <li>- le musée de la Pointe-à-Callière: <ul style="list-style-type: none"> <li>lavage de la surface en lumière bleu-turquoise et effet de miroitement d'eau</li> </ul> </li> <li>- ponctuation sur tourelle du musée de la Pointe-à-Callière</li> <li>- alimenter la perspective s'offrant à l'est et au sud</li> </ul> <p>note: Lors du réaménagement: luminaire en tonalité blanche compatible avec le traitement des places, exempt de fût pour exprimer l'espace. La place d'Youville doit être le lieu d'une animation singulière par la lumière rehaussant sa qualité de porte, ses liens avec la place Royale, la rue de La Commune et la rue Mc Gill.</p>								

PLACES	modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
place Royale									
place Royale (pourtour)	De la Commune	console	AD	bilatéral	HM	Blanc	65	diffus	
	1 tête			vis-à-vis	HM	blanc	80+	direct	contre-plongé
					dychroïque	AD		effets	
place Royale									
<b>Description</b>	<p><u>Principe d'aménagement lumière</u></p> <p>Mise en valeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- éclairer le bâtiment</li> <li>- exprimer la surface du sol (inscription)</li> <li>- éclairer l'oeuvre</li> <li>- le musée de la Pointe-à-Callière:</li> <li>- le belvédère et le traitement architectural en loggia de la coiffe sud</li> <li>- lavage de la surface en lumière bleu-turquoise et effet de miroitement d'eau</li> <li>- renforcer le lien avec la place d'Youville et la Pointe-à-Callière</li> <li>- renforcer ses liens de pénétrations vers la rue Saint-Paul par la mise en lumière à la manière de la rue Saint-Paul des bâtiments en pourtour</li> </ul>								

PLACES		modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
place d'Armes										
place d'Armes (pourtour interne)		RAC-503	fût	AD	bilatéral	HM	Blanc	65	diffus	
		5 têtes			vis-à-vis					
<b>note:</b>	Sur le pourtour l'implantation doit fournir un éclairage fonctionnel suffisant sans rompre la symétrie de la place.									
<b>Description</b>	<p><u>Principe d'aménagement lumière</u></p> <p>Mise en valeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du pourtour bâti, traitement en fonction des époques, évocation du mystère que constitue le jardin des Sulpiciens</li> <li>- circonscription graphique de la place au sol</li> <li>- animation de la fontaine par la lumière</li> <li>- mise en relief de la statue de De Maisonneuve</li> <li>- réglage de l'allumage des illuminations par époque</li> <li>- alimenter la perspective s'offrant de la Côte de la place-d'Armes comme porte</li> </ul> <p>note: l'implantation des luminaires de la rue Saint-Jacques doit respecter la priorité que constitue la place.</p>									

PLACES		modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
<b>place Jacques-Cartier</b>										
place Jacques-Cartier (pourtour)	De la Commune		console sur fût	AD	bilatéral	HPS	2200° K	85	diffus	
		1 tête			quinconce	HM	blanc	80+	direct	contre-plongé
						dychroïque	AD		effets	
<b>place Jacques-Cartier</b>										
		RAC-503	fût	AD	bilatéral	HM	Blanc	65	diffus	
		5 têtes			vis-à-vis					
<b>Description</b>		<p><u>Principe d'aménagement lumière</u></p> <p>Mise en valeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- affirmation de l'axe central par l'implantation de luminaires à 5 têtes en vis-à-vis haut et en tonalité blanche</li> <li>- rehaussement de l'axe central par traitement en sodium des pourtours</li> <li>- expression du coteau par l'implantation en quinconce des luminaires en pourtours</li> <li>- éclairage de la colonne Nelson et de l'oeuvre située au sud de la place</li> <li>- éclairage des bornes des rues Saint-Paul et De la Commune</li> <li>- exprimer le lien entre la place Jacques-Cartier, la place Vauquelin, et le Champs de Mars</li> <li>- alimenter la perspective s'offrant au sud et au nord</li> </ul>								

PLACES		modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
place Vauquelin										
place Vauquelin (pourtour)		nil								
place Vauquelin		RAC-503	fût	AD	bilatéral	HM	Blanc	65	diffus	
		5 têtes			vis-à-vis					
<b>Description</b>		<p><u>Principe d'aménagement lumière</u></p> <p>Mise en valeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- affirmation et culmination de l'axe central par l'implantation de 4 luminaires à 5 têtes en vis-à-vis haut aligné sur les luminaires de la place Jacques-Cartier en tonalité blanche</li> <li>- rehaussement de l'axe central par traitement en tonalité blanche des édifices en pourtour</li> <li>- perception nocturne de la frondaison d'arbres</li> </ul> <p>- alimenter la perspective s'offrant au sud et au nord par la mise en lumière d'éléments extérieur au Vieux-Montréal ex.: le versant du Mont-Royal, la flèche des églises, certains bâtiments sur la rue Viger.</p>								

PLACES		modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
Champs de Mars										
Champs de Mars (pourtour)		RAC-503	fût	3.5m	un côté	HM	Blanc	65	diffus	
					nord					
<b>Description</b>		<p><u>Principe d'aménagement lumière</u></p> <p>Mise en valeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- expression des vestiges des fortifications</li> <li>- éclairage décoratif des bâtiments en pourtour</li> <li>- éclairage festif sur l'Hôtel de Ville et l'édifice Lucien Saulnier</li>   <li>- animation par traitement plastique et par la lumière de la façade est du Palais de Justice (ex.: fresque relatant l'histoire de Montréal mise en lumière)</li>   <li>- alimenter le concept de frange et de parois par le traitement en contraste de la place et des édifices.</li> </ul>								

PLACES		modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
De Ladauversière										
De Ladauversière (pourtour)		AD	AD	AD						
De Ladauversière										
<b>Description</b>		<p><u>Principe d'aménagement lumière</u></p> <p>Mise en valeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- affirmation du lien entre l'Hôtel-de-Ville et le Château Ramezay</li> <li>- prescription d'éclairage de tonalité blanche, hauteur de montage basse, éviter la confusion quant à l'axe central formé de la place Jacques-Cartier et la place Vauquelin.</li> <li>- alimenter la perception du coteau et les plantations d'arbres.</li> </ul>								

<b>Hotel de ville et Édifice Lucien Saulnier</b>										
<b>Description</b>		<u>Principe d'aménagement lumière</u>								
		Mise en valeur: <ul style="list-style-type: none"> <li>- exprimer l'architecture de l'édifice en tonalité blanche.</li> <li>- exprimer le clocheton en contraste intérieur / extérieur en tonalité ambre et blanche respectivement.</li> <li>- animer la façade sud par un traitement dynamique (changeant) en couleur au gré des saisons et des événements.</li> </ul>								

<b>Porosités</b>										
<b>Description</b>		<u>Principe d'aménagement lumière</u>								
		Mise en valeur: <ul style="list-style-type: none"> <li>- évocation de scène historiques dans les portes cochères par l'usage de procédé télé-holographique</li> </ul>								

Ensembles		modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
<b>Rue De la Commune nord</b>										
		De la commune	console	4m						
<b>Description</b>		<p><u>Principe d'aménagement lumière</u></p> <p>Mise en valeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un front portuaire animée par le traitement en couleur de certains bâtiments par la lumière et par l'intervention d'autres créateurs: plasticiens, peintres ou sculpteurs.</li> <li>- alimenter la perception du croissant de la rue vers l'ouest</li> </ul>								

Ensembles		modèle	montage	hauteur de montage	implantation	type de source	tonalité	IRC	mode d'éclairage	orientation
<b>Rue Saint-Paul</b>										
		De la commune	console	4.5m						
<b>Description</b>		<p><u>Principe d'aménagement lumière</u></p> <p>Mise en valeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exprimer la sinuosité de la rue;</li> <li>- alimenter les perspectives et les porosités qu'offrent les ouvertures vers le sud et la rue de la Commune;</li> <li>- traitement lumière en contre-plongée des édifices en hauteur,</li> <li>- traitement lumière en plongée des façades des bâtiments bas, expression des pentes de toits et des lucarnes.</li> </ul>								

Guide d'interprétation									
		<p>L'opération de mise en lumière offre la possibilité de rendre le Vieux-Montréal accessible à l'interprétation historique du développement de la ville et du continent par le truchement de guides d'interprétations reliés à la composition nocturne que révèlent les illuminations.</p> <p>Un tel guide pourrait prendre la forme de publications traditionnelles qui sont peu adéquates pour une visite nocturne. Nous privilégions le développement d'un guide d'interprétation interactif qui permette une visite de l'arrondissement sans parcours pré-établi. Ce guide prendra la forme d'un enregistrement sur disque laser, répertorié par adresse civique qui déclenchera des animations holographiques en plus de donner des informations historiques et architecturales de tous genres jusqu'à l'évocation de ce qu'on pourrait appelé le "making of" des illuminations et du plan lumière.</p>							

#### **CRÉDITS ET REMERCIEMENTS :**

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce document et tout particulièrement :

- **Mme Sylvie Tremblay,**  
Architecte, conseillère en aménagement urbain  
Service de la circulation et du transport, Ville de Montréal ;
- **Mme Sylvie Blais,**  
Agente de recherche, Ministère de la Culture,  
Gouvernement du Québec ;
- **M. Alain Guilhot ;**  
Concepteur lumière, Lyon.

L'équipe professionnelle qui a élaboré ce document est formé de :

- **M. Aurèle Cardinal ;**  
Architecte et urbaniste ;
- **Mme Michèle Gauthier,**  
Architecte paysagiste et chargé de projet ;
- **M. Guy Pelletier,**  
M. urb. Designer de l'environnement
- **M. Gilles Arpin,**  
Concepteur lumière